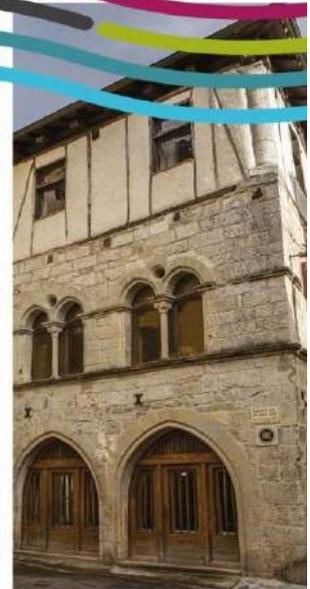


**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028**  
**Avec le territoire du Pays Midi-Quercy**



**CONTRAT  
TERRITORIAL  
OCCITANIE**

avec le Pays **Midi-Quercy**  
2022-2028





## Table des matières

---

<b>PREAMBULE.....</b>	
<b>ARTICLE 1 : OBJET.....</b>	
<b>ARTICLE 2 : DUREE.....</b>	
<b>ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE PETR DU PAYS MIDI-QUERCY.....</b>	
<b>ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION.....</b>	
<b>ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE TRAN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE.....</b>	
<b>ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT A L’HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE PAYS MIDI-QUERCY.....</b>	
6.1 – LES TRAJECTOIRES D’ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	27
6.2 – OBJECTIFS STRATÉGIQUES PARTAGÉS ET MESURES OPÉRATIONNELLES.....	33
<b>ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....</b>	
<b>ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....</b>	
<b>ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....</b>	
<b>ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....</b>	
<b>ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L’INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS MIDI QUERCY.....</b>	
<b>ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....</b>	
12.2 – Le PROGRAMME PLURIANNUEL PRÉVISIONNEL DE PROJETS ET D’INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	39
<b>ARTICLE 13 : MODALITES D’EVALUATION.....</b>	
<b>ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D’INFORMATION.....</b>	
<b>ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS.....</b>	
<b>LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-CAUSSADAIS.....</b>	
<b>LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-VERT-AVEYRON.....</b>	
<b>ANNEXES.....</b>	



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy, représenté par Jacques CALMETTES son Président,

Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne représenté par Michel WEILL son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté de communes Quercy Vert Aveyron représentée par Morgan TELLIER son Président,

La communauté de communes Quercy Caussadais représentée par Guy ROUZIES son Président

La communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron représentée par Gilles BONSANG son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR Pays Midi-Quercy n° xxx en date du xxx,

Vu la délibération du Conseil Départemental de Tarn et Garonne n° xxx en date du xxx,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :



## PREAMBULE

---

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Sur le territoire du Pays Midi-Quercy, le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, a particulièrement soutenu les thématiques suivantes :

- Les équipements structurants d'offre de services publics ou aux publics (exemples : Maisons de santé ; Maisons France services ; Tiers lieux ...) ;
- La valorisation patrimoniale des centres-bourgs, notamment grâce au déploiement de la politique régionale des bourgs-centres (exemples : cœur de ville de Caussade ; opérations façades à St-Antonin-Noble Val ; quatre démarches Sites Patrimoniaux Remarquables engagées ...)
- La mise en tourisme du territoire (exemples : Développement du pôle culturel à l'Abbaye de Beaulieu ; Aménagement de l'accueil à la Grotte du Bosc ; Office de Tourisme Intercommunal de Bruniquel ; GSO ...)
- L'exemplarité énergétique des projets d'investissements publics (exemples : école à énergie positive de St-Antonin-NV ; réseaux de chaleur et rénovation thermiques de bâtiments publics à Gènébrières et Verlhac-Tescou...).
- D'autres thématiques ont également été investis (les circuits courts de proximité ; équipements sportifs de proximité,...).

**Ainsi, 115 projets ont été programmés au travers du CTO durant la période 2017-2021 (en 5 programmations opérationnelles), représentant environ 40 M€ d'investissement réalisés sur le territoire**, soutenus en moyenne à 50 % par des fonds publics (Région, département, Etat, Europe), dont 3.9 M€ provenant de la Région Occitanie (soit 25% des aides publiques mobilisées).

Le CTO comprenait une Mesure transversale appelée DIE (Dotation-Innovation Expérimentation) positionnée en Midi-Quercy sur 3 thématiques : Mise en tourisme interactif du patrimoine ; Projet alimentaire de territoire ; Mobilité alternative.

4 projets ont pu bénéficier de cette mesure (ex : extension des Jardins des Gorges de l'Aveyron ; plateforme numérique sur le patrimoine MQ ; ...).

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.



En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.



## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Les signataires du contrat sont : le PETR du Pays Midi-Quercy, les EPCI, le Département de Tarn-et-Garonne et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités, du PETR du Pays Midi-Quercy sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

## **ARTICLE 2 : DUREE**

---

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

## **ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE PETR DU PAYS MIDI-QUERCY**

---

### **1. Présentation synthétique et stratégique du territoire Midi-Quercy :**

- ⇒ **Diagnostic de territoire** (sur la base du diagnostic complet, voir document complet en annexe 4)

### **Situation géographique du territoire du PETR Pays Midi-Quercy**

Le PETR du Pays Midi-Quercy, regroupe 49 communes, elles-mêmes fédérées au sein de 3 communautés de communes situées à l'est du Tarn et Garonne :

- La Communauté de communes Quercy-Vert Aveyron

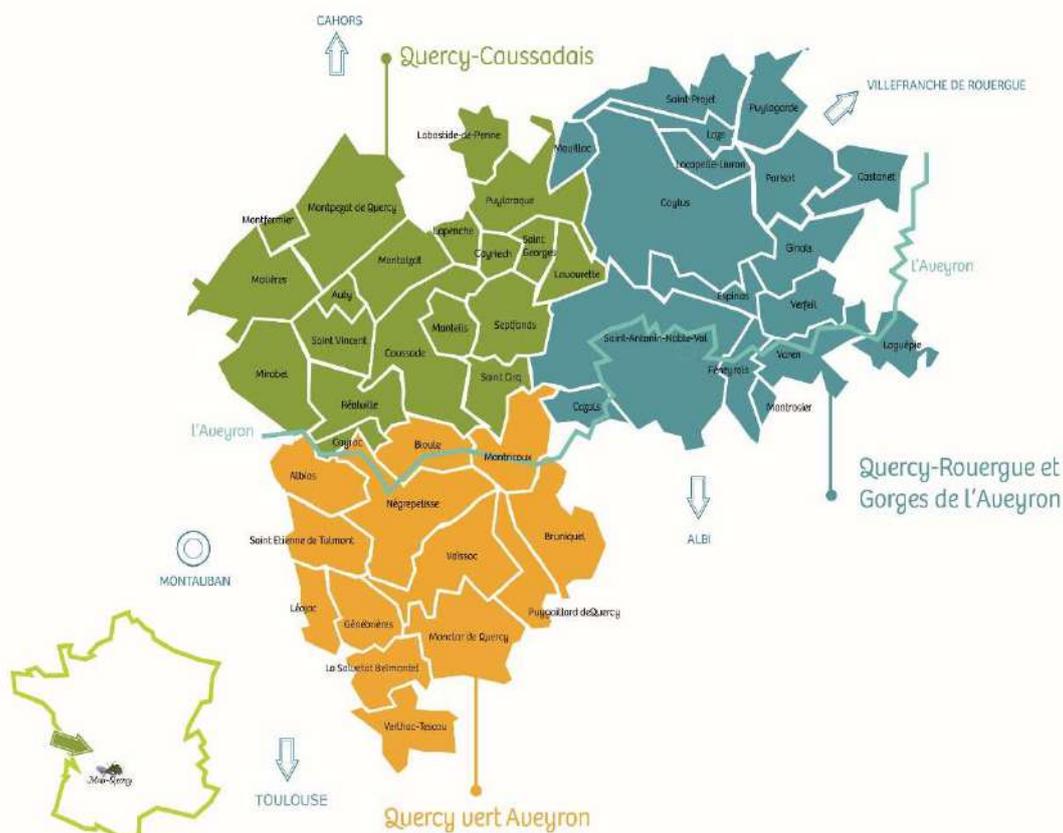


- La Communauté de communes Quercy-Caussadais
- La Communauté de communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron

Le territoire du Pays Midi-Quercy (PMQ), est limitrophe des départements du Lot, de l'Aveyron, du Tarn et pour une petite partie au sud, de la Haute-Garonne.

Il s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, entre vallée et gorges de l'Aveyron et contreforts du Massif-Central. Territoire composite à l'instar du département de Tarn-et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

### Positionnement géographique du Territoire de Midi-Quercy :



**Le portrait et le diagnostic du territoire** ont été préparés et discutés au travers des grands enjeux de développement durable (les 6 finalités du développement durable). Il en ressort en synthèse les éléments suivants :

#### **a) Cohésion sociale et territoriale**

##### ➔ Dynamique démographique :

Le PETR compte environ 51 500 habitants sur 1 223 Km<sup>2</sup> (soit une densité d'environ 42 hab./Km<sup>2</sup>).



Evolution de la population du PETR du Pays Midi-Quercy							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quercy Vert-Aveyron	21 994	22 219	22 335	22 468	22 608	22 736	23 029
Quercy Caussadais	20 646	20 739	20 876	20 864	20 870	20 849	20 937
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 855	7 803	7 808	7 827	7 846	7 825	7 864
<b>TOTAL</b>	<b>50 495</b>	<b>50 761</b>	<b>51 019</b>	<b>51 159</b>	<b>51 324</b>	<b>51 410</b>	<b>51 830</b>

En 6 ans, la population du territoire a augmenté de 3%. La dynamique démographique est globalement positive et constante depuis 1975 et notamment depuis 1999, le territoire connaît une forte accélération de sa croissance (accueil de 10 364 nouveaux habitants entre 1999 et 2015). La croissance démographique est répartie principalement à l'ouest, dans la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron et dans une moindre mesure, en Quercy Caussadais.

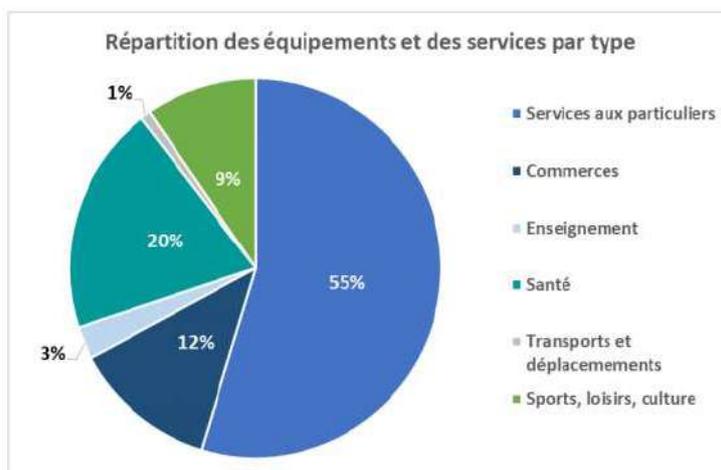
Le territoire touché par le vieillissement de sa population voit cependant sa population augmenter grâce au solde migratoire résultante d'un cadre de vie de qualité. Le solde migratoire positif compense le solde naturel qui lui est négatif ou proche du 0, les naissances ne compensent pas le nombre de décès dans le Pays, même si un regain progressif du solde naturel est constaté.

➔ Accès aux équipements et aux services :

Les habitants bénéficient des services présents autour des trois bassins de vie du Pays Midi Quercy : Caussade, Nègrepelisse et Saint-Antonin Noble Val, le pôle de Caussade regroupant 17% des services du territoire. La commune de Caussade fonctionne en complémentarité avec la commune voisine de Monteils. Caussade rayonne aussi largement auprès des communes environnantes grâce à ses nombreux équipements scolaires et ses équipements culturels et sportifs.

Le Pays Midi-Quercy bénéficie d'un bon niveau d'équipements, à hauteur de 38,5 équipements pour 1000 habitants en 2016 (en Tarn-et-Garonne ce taux est de 38,5 également). Ce bon niveau d'équipement concerne chacune des Communautés de communes, même si des différences sont observées entre EPCI. Selon les données INSEE, du point de vue des équipements et services, les pôles sont les suivants :

- 1 pôle supérieur : Caussade
- 5 pôles intermédiaires : Caylus, Monclar-de-Quercy, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Etienne-de-Tulmont,
- 9 pôles de proximité : Albias, Laguépie, Varen, Molières, Montpezat-de-Quercy, Montricoux, Parisot, Réalville, Septfonds.



Il est à noter que la répartition des services reste inégale entre les territoires. Les communes les plus urbanisées concentrent des équipements pluriels, là où les communes plus rurales voient la diversité des équipements se raréfier.

#### → Déplacements :

La proximité avec les pôles urbains métropolitains (Montauban à 15 mn et Toulouse à 50 mn de Monclar, Nègrepelise et Caussade) est un atout à l'installation de nouvelles populations dans le territoire. L'urbanisation est plus concentrée le long des voies de circulation (axe D 820 Montauban -Caussade-Caylus et axe D115 Montauban-Bruniquel-Laguépie) et les déplacements majoritairement opérés avec l'utilisation de la voiture individuelle (malgré la présence de 2 lignes Lio Bus entre Montauban-Caussade-Caylus et Montauban-Bruniquel et de 4 gares à Caussade ; Albias, Lexos et Laguépie).

Le territoire du Pays Midi-Quercy possède un maillage routier important avec de nombreuses routes départementales et communales qui irriguent les 49 communes.

Parmi les principaux axes routiers il faut citer :

- La RD926 Caussade -Villefranche de Rouergue, qui compte plus de 8 000 véhicules/jour entre Caussade et Septfonds puis de 5 000 à 8 000 entre Septfonds et Caylus. Au-delà de Caylus, le trafic sur cet axe descend à moins de 5 000 véhicules/jour.
- La RD115 Montauban-Nègrepelisse-Saint-Antonin-Montrosier, qui compte 5 000 à 8 000 véhicules/jour jusqu'à Nègrepelisse puis moins de 1 500 au-delà.
- La RD8 Montauban-Monclar-de-Quercy qui compte entre 1 500 et 5 000 véhicules/jour.

Le territoire bénéficie également de deux réseaux ferrés et de 4 gares et de lignes de bus régionaux :

- La ligne Montauban-Cahors, avec sur le territoire les gares d'Albias et Caussade
- La ligne Toulouse-Brive-la-Gaillarde, avec les gares de Varen et Laguépie.
- 2 lignes Lio Bus entre Montauban-Caussade-Caylus et Montauban-Nègrepelisse-Bruniquel.

Les déplacements professionnels sont de plus en plus nombreux et longs. L'attractivité du Grand Montauban pour le travail est croissante et atteint 84% des actifs du Quercy-Vert-Aveyron et 60% du Quercy-caussadais. Ainsi, les actifs travaillant en dehors du Pays MQ sont de plus en plus nombreux et ont augmenté de 10% entre 2011 et 2016.

Concernant les déplacements actifs, peu d'aménagements cyclables et de services de location et réparation sont présents dans le territoire. Cependant, des cheminements doux sont aménagés et en projets sur de nombreuses communes. Un itinéraire véloroute de la vallée de l'Aveyron (labellisé France Vélotourisme) traverse le Pays sur 85 km, de Montauban à Laguépie.

L'utilisation majoritaire de la voiture s'explique par le comportement des usagers mais aussi par un relatif manque d'offre de transports en commun. Ce manque d'alternatives creuse les inégalités socioéconomiques et l'isolement des personnes captives : personnes âgées, jeunes, populations précaires.

#### → Dynamique d'urbanisation et consommation de l'espace :

En Pays Midi-Quercy, la consommation d'espace sur 10 ans (2010-2020) avoisine les 559 hectares (source : ARTELIA, analyse après ajustements, avril 2021). Cela représente en moyenne 11,4 hectares par commune, soit 0,46 % du territoire. Une forte consommation d'espace est observée sur le territoire Quercy Vert Aveyron, ce qui confirme la pression foncière qui impacte ce secteur proche de Montauban. Ce secteur (QVA) est aussi celui qui,



en Pays Midi-Quercy, connaît la plus forte croissance démographique depuis les années 90 (données INSEE, RGP, 1990-2015).

Au niveau des surfaces agricoles, la superficie agricole utilisée représente plus de 50 % de la superficie du territoire, mais elle diminue : plus de 3 000 hectares de terres agricoles perdues entre 2000 et 2016, au profit de l'urbanisation.

Les enjeux actuels du territoire portent sur l'adaptation des services face au vieillissement de la population, le développement d'une offre de déplacements alternatifs, une gestion économe de l'espace, une maîtrise et une qualité de l'urbanisation afin de préserver la richesse du patrimoine bâti et paysager.

## **b) Besoins et épanouissement des habitants**

### → Emploi, chômage et niveau de formation :

Le territoire se caractérise par certaines faiblesses : un faible revenu moyen des habitants (un niveau de qualification et un taux de chômage moins bons que la moyenne régionale). Le revenu fiscal médian par unité de consommation ne dépasse pas les 23 300 euros et le taux de pauvreté dépasse les 22%.

Le territoire est constitué de trois pôles principaux d'emplois sur le territoire :

- Caussade (3 275 emplois) ;
- Nègrepelisse (1 893 emplois), Albias (650 emplois), Saint-Etienne-de-Tulmont (652 emplois) ;
- Caylus (742 emplois), Saint-Antonin-Noble-Val (715 emplois) ;

Le maillage économique du territoire est composé d'établissements polarisant la majeure partie de l'activité économique, tel que Guima Palfinger (concessionnaires de véhicules industriels à Caussade) ou bien APEM (fabricant d'interfaces homme-machine à Caussade et Montpezat-de-Quercy). Cependant, de très petites entreprises, commerciales, artisanales et de services, de moins de 10 employés, composent le territoire.

Le pays voit son économie productive se transformer en économie résidentielle au service d'une population vieillissante et travaillant en dehors du territoire.

Au sein du territoire, le taux de chômage est touché plus durement par un chômage de longue durée. La difficulté de la population à retrouver un emploi peut s'expliquer par une sous qualification des demandeurs d'emploi, 15% des demandeurs d'emploi n'ont pas de qualifications.

Les centres de formation sont peu nombreux sur le territoire (un lycée technique public et un privé à Caussade). Les jeunes doivent aller à l'extérieur du territoire (Montauban, Villefranche de Rouergue, Albi) pour pouvoir poursuivre leurs études après le lycée.

### → Le parc immobilier :

Il est principalement ancien à l'est du territoire (40% du parc est postérieur à 1949, 70% construits avant 1970) alors que dans les autres secteurs il est majoritairement plus récent (64% du parc en Quercy-caussadais et 73% du parc en Quercy Vert Aveyron est postérieur à 1949).

L'augmentation de la vacance de ce parc traduit un déséquilibre entre les logements existants et les besoins. 67% des ménages sont composés de 1 à 2 personnes, alors que les logements de 5 pièces et plus représentent 43% du parc.

60 à 67 % des ménages ont des revenus inférieurs aux plafonds permettant d'accéder à un logement social, or le taux de logement social par rapport au nombre de résidences principales (en 2018) est faible puisqu'il s'échelonne entre 3.9 % (QRGA) et 8.3 % en QC et 7.9% en QVA..

Au mieux 30 % des demandes de logement social sont satisfaites. Environ 70 % des demandeurs sont des ménages de 1 ou 2 personnes, nécessitant de produire de petits logements T1 à T3.



### → Culture, patrimoine et paysages :

Le territoire est dépositaire d'un patrimoine matériel et immatériel riche, patrimoines architectural, vernaculaire, archéologique, paysager et naturel, qu'il s'agit de préserver et de transmettre aux générations futures (villages médiévaux de St-Antonin-NV, Caylus, Bruniquel... ; Abbaye cistercienne de Beaulieu-en -Rouergue ; Collégiale St-Martin de Montpezat de Q. ; Châteaux de la Vallée de l'Aveyron de Bruniquel, Bioule, Nègrepelisse ; ...).

Le Pays compte notamment de nombreux vestiges de la civilisation paléolithique, des abbayes, églises, châteaux, bastides. Au total sont présents :

- 48 sites inscrits et classés ;
- 84 monuments classés ou inscrits.

L'eau et les reliefs forment l'armature paysagère et organisent la diversité des paysages. La plaine alluviale et les gorges de l'Aveyron, avec ses affluents principaux, ainsi que les collines, sont les composantes principales des paysages du Pays Midi-Quercy. Cette richesse patrimoniale, culturelle, paysagère, environnementale est le socle d'une attractivité résidentielle et touristique.

Même si la pauvreté, le chômage, le devenir des jeunes et le vieillissement sont des défis majeurs pour son avenir, son patrimoine attractif ainsi que sa forte dynamique associative et culturelle lui apportent une véritable qualité de vie. La récente labellisation de l'ensemble du territoire en « Pays d'Art et d'Histoire » devrait conforter cette dynamique socio-culturelle et patrimoniale.

Les enjeux actuels du territoire reposent principalement sur un renouvellement de la gestion du parc immobilier, l'insertion de la population dans le monde de travail ainsi que sur l'éducation artistique et culturelle contribuant à la formation des jeunes générations.

### **c) Développement responsable**

#### → Agriculture :

L'agriculture dans le territoire est caractérisée par sa diversité. En effet, de nombreuses cultures sont produites ; allant de la présence de grandes cultures céréalières au sud-ouest, des plaines et de l'élevage au centre, jusqu'à de l'arboriculture, de la viticulture et des prairies au nord-ouest. De plus, des productions de niches permettent au territoire de démarquer son offre agricole : safran, poule noire de Caussade, porc gascon.

Le Projet Alimentaire, labellisé par le ministère de l'Agriculture et développé par le PETA Pays Midi Quercy et ses partenaires, agit en faveur de la dynamisation de la production locale (en vue de la conservation des terres agricoles) et de la relocalisation alimentaire (développement des circuits courts).

#### → Tourisme :

L'offre touristique du territoire présente de forts atouts orientés vers un patrimoine local historique et culturel fort et la présence de nombreuses offres sportives et de loisirs de nature de plus en plus plébiscitées par les visiteurs et les locaux. En effet, 68% des visiteurs sont originaires d'Occitanie.□

La destination touristique Midi Quercy Gorges de l'Aveyron – Tarn et Garonne regroupe 3 offices de tourisme intercommunaux qui mettent en œuvre la stratégie touristique commune du territoire dont deux sont classés Catégorie 1 et 2. Au total, chaque année 70 000 visiteurs se rendent dans l'un des trois offices de tourisme. Le territoire est reconnu par de nombreux labels dont : deux Grands Sites Occitanie « Bastides et Gorges



de l'Aveyron » et « Cordes et cités médiévales », un label national Vignoble et découverte, un Pôle de pleine nature « Gorges de l'Aveyron ».

En ce qui concerne les hébergements touristiques, en 2019 a été recensées 1 861 000 nuitées dans le Pays Midi Quercy, soit 26% du département. Plus de la moitié des campings du Tarn-et-Garonne sont en MQ (1 110 emplacements).

#### → L'artisanat :

L'artisanat est un secteur important dans le tissu économique du territoire. Le Pays Midi Quercy compte 1 431 établissements associés au secteur de l'artisanat. Le tissu économique de ces entreprises est principalement constitué de Très petites entreprises. En effet, 72% d'entre elles ne comptent aucun salarié, et seulement 36 entreprises comptent plus de 10 salariés. L'artisanat représente dans le territoire pas moins de 3 500 emplois salariés et non-salariés. Le secteur du bâtiment comptabilise à lui seul 43% des entreprises artisanales

Les enjeux du territoire portent sur la préservation et la valorisation des activités agricoles et artisanales ainsi que sur la valorisation de l'offre touristique de proximité, de nature et de patrimoine. L'économie doit être également soutenue de manière responsable auprès des entreprises en les accompagnant dans leurs transition écologique et numérique pour proposer une offre durable de qualité.

### **d) Lutte contre le Changement climatique**

#### → Consommation d'énergies :

Le territoire présente une consommation énergétique globale de 1 025 GWh/an dont près de 80% est consommé dans les secteurs du résidentiel et des transports. Le secteur des transports est le secteur le plus consommateur d'énergie, avec 47% des consommations.

Des résidents font cependant face à une précarité énergétique de leur logement (19% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique, contre 13% en Région Occitanie) associée à une dépendance aux énergies fossiles (mobilité carbonée : le poids de l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail des actifs occupés est passé de 80% à 85% entre 2006 et 2016).

#### → Production d'énergies renouvelables :

Il est produit chaque année 121 GWh d'énergies renouvelables sur le territoire. Elle permet de couvrir 11,8% des consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus. La filière qui représente la production la plus importante est la biomasse (bois énergie). Elle représente 76% de la production.

Le solaire photovoltaïque représente la seconde filière de production d'énergie renouvelable sur le territoire avec 23 GWh en 2015 et 30,45 GWh en 2017.

Depuis 2017, un opérateur local a été créé (La SCIC « Midi-Quercy Energies citoyennes ») dans la cadre de l'appel à projet Régional « Energies citoyennes », permettant d'accompagner les projets communaux d'installations photovoltaïques (sur bâtiments publics et depuis peu au sol).

Le territoire compte 8 installations hydroélectriques (sur la rivière Aveyron) permettant la production annuelle de 5 GWh/an.

Le PMQ est engagé dans un processus de transition énergétique, des projets de maîtrise des dépenses énergétiques et de développement d'infrastructures produisant des énergies renouvelables sont entrepris dans le territoire (Plan Climat Air Energie Territorial du PMQ validé en 2020).



La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir, principalement dans les secteurs agricole, résidentiel et des transports.

### **e) Biodiversité, paysages et ressources naturelles**

Le patrimoine naturel du Midi-Quercy présente une richesse importante par la diversité des milieux naturels, des paysages, des reliefs, de la végétation et une biodiversité exceptionnelle dans certains secteurs, notamment à l'est du territoire.

Le Pays Midi Quercy est la partie la plus boisée du département de Tarn-et-Garonne. Elle comptabilise un taux de boisement de 32% de surface inégalement répartie entre l'est et l'ouest du territoire, les boisements étant principalement concentrés à l'Est. Les déprises agricoles ont occasionné une forte progression de la surface des espaces boisés.

La richesse du patrimoine naturel du territoire se traduit également par la diversité de la flore et de la faune. Par exemple, sur ce territoire se trouvent à la fois des espèces à affinité méditerranéenne, des espèces à affinité atlantique et des espèces à affinité montagnarde.

L'eau est présente sur le territoire sous la forme de cours d'eau, de plans d'eau, de zones humides, de milieux karstiques... Le territoire est notamment traversé d'est en ouest par la rivière de l'Aveyron qui façonne le paysage, et par différentes vallées du Bassin versant de l'Aveyron. L'eau conditionne un grand nombre d'activités, d'usages et d'enjeux économiques et environnementaux : alimentation en eau potable, assainissement, agriculture, biodiversité, activités récréatives et touristiques, etc. Le territoire du Pays Midi-Quercy est particulièrement tributaire de cette ressource.

L'enjeu majeur du territoire dans le domaine de la protection des ressources et de la biodiversité est la gestion de son réseau hydrographique et plus généralement de la ressource en eau. Essentielle à la préservation des milieux, espèces et de la vie de la population (activités agricoles, récréatives, résidentielles et touristiques), la préservation des réservoirs écologiques permet de préserver les continuités écologiques (et leur restauration quand il y a lieu), le maintien d'une diversité de milieux et de paysages.

### **f) Gouvernance et participation**

Le PETR s'est engagé depuis l'origine dans le pilotage et la mise en œuvre concertée de nombreux programmes dont l'efficacité est démontrée par les diverses évaluations réalisées. Les enjeux du territoire sont aujourd'hui de conforter la mutualisation/coopération entre les PETR/intercommunalités/communes dans un contexte financier tendu, mais aussi d'atteindre la maturité vis-à-vis de la concertation citoyenne en clarifiant les attentes et en se dotant de moyens spécifiques.

- L'ensemble du diagnostic de territoire est décliné en annexe 4 de ce contrat.

### **⇒ L'ambition du PETR à travers son projet de territoire :**

Les élus du territoire Midi-Quercy ont souhaité indiquer dans l'édito du Projet de territoire PMQ (2021-2026), leur vision pour les cinq ans à venir :

*"Nous, élus de Midi-Quercy, avons décidé d'inscrire la dynamique créée par le Pays depuis 18 ans dans la durée en créant le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural), au début de l'année 2015. Depuis, 6 années sont passées et ont permis d'asseoir cet échelon territorial dans le paysage administratif territorial.*

**DÉCLARATION DE RIO SUR  
L'ENVIRONNEMENT ET LE  
DÉVELOPPEMENT juin 1992,  
PRINCIPE 1**

*Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.*

*Une nouvelle étape est envisagée pour les 5 ans à venir.*

*Elle est toujours nourrie par la volonté de rendre ce territoire équitable, viable et vivable pour tous.*

*Nous souhaitons sortir de la crise sanitaire par le haut en prenant en main de nombreux enjeux territoriaux (l'alimentation de proximité ; offre de soins ; culture de proximité, préservation des espaces naturels...) qu'elle a révélés.*

*Nous souhaitons unir nos efforts pour préparer l'avenir, développer durablement ce territoire et l'inscrire dans une dynamique de transition écologique et solidaire pour tous.*

*Nous souhaitons nous appuyer sur un conseil de développement renouvelé, source d'innovation, de réflexion et de lien social.*

*Nous souhaitons imaginer une nouvelle ruralité où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel qui nous entoure, aux liens social et culturel qui nous unissent et nous ouvrent aux autres, notamment grâce aux nombreuses associations locales.*

*Cette nouvelle vie rurale s'appuie aussi sur le développement de notre autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de notre agriculture, nos entreprises et notre artisanat local ainsi que le développement d'une offre touristique durable.*

*De nombreux défis sont devant nous :*

- Réussir la mutualisation et l'articulation des intercommunalités et du PÉTR au service de ce projet, organiser la cohérence des politiques publiques à l'échelle du Pays pour réduire les inégalités territoriales et sociales, préserver les grands équilibres entre les divers espaces et fonctions du territoire,
- Apporter des services et des équipements de qualité aux habitants (culturel, habitat, réseaux, mobilité ...) dans un contexte financier qui risque de se tendre dans les années à venir,
- Réussir le dialogue avec les acteurs locaux pour rendre plus efficaces nos actions et préparer celles de demain,
- Anticiper les besoins des administrés actuels et de ceux qui viendront après nous,
- Dynamiser ce territoire et conforter son attractivité en l'inscrivant dans des modes de développement soutenables.

*Ces défis, nous les relèverons tous ensemble en appliquant des lignes de conduite simples : coordination, solidarité et anticipation."*

## **Les grands schémas et documents de référence du PMQ :-**

Les élus du Pays MQ ont souhaité pour l'actualisation de la stratégie du Projet de territoire s'appuyer fortement sur les dynamiques territoriales en cours et les différents travaux, études et réflexions engagés ces dernières années.

Ainsi des thématiques essentielles pour la connaissance fine du territoire et de ses enjeux de développement ont été abordées récemment :

- le PMQ a porté l'élaboration d'un **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) comprenant un diagnostic et une stratégie Energie-Climat, qui a été validée en 2020 par les instances nationales et régionales habilitées.
- le PMQ porte l'élaboration d'un **SCOT** (Schéma de Cohérence territoriale). L'élaboration des documents du SCoT avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude a commencé de manière effective fin 2018/début 2019. Un diagnostic, un état initial de l'environnement et un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ont été établis et un DOO (Documents d'Orientations et d'Objectifs) était en cours de conception jusqu'en mi 2021. Les élus des 3 EPCI ont souhaité prendre du recul sur ces documents pour mieux se les approprier durant l'année 2022. Un nouveau marché public va être lancé en 2023 pour l'élaboration du SCOT PMQ prenant en compte notamment les



modifications réglementaires imposées par la loi ELAN et la loi Climat et Résilience en cohérence avec le calendrier de validation du SRADDET Occitanie 2040.

- Une candidature au label **VPAH** (Ville et Pays d'Art et d'Histoire) a été déposée et retenue en fin d'année 2021 auprès du Ministère de la culture et a permis de produire un diagnostic et une stratégie « patrimoine-culture ».

- Le PMQ porte le label national « **Projet Alimentaire de Territoire** » depuis fin 2017, en cours de renouvellement avec le Ministère de l'Agriculture, qui a permis de définir une stratégie et des plans d'actions en la matière.

D'autres thématiques ont également été investies (l'habitat via le portage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH du PMQ, insertion-emploi via l'animation-coordination d'un Plan Local Insertion Emploi du PMQ, L'Inventaire du patrimoine...) permettant d'avoir une vision d'ensemble du territoire.

**C'est sur ces bases solides, mais aussi en tenant compte des dernières attentes des élus et des membres du conseil de développement, que la stratégie globale du Projet de territoire a été actualisée en 2021.**

➔ **La stratégie globale du projet de territoire s'articule autour de 6 orientations stratégiques pour rendre le territoire équitable, viable et vivable :**

La stratégie définie par le PETR dans son projet de territoire a été co-construite avec les élus et les membres du Conseil de Développement Territorial du Pays Midi-Quercy. La stratégie a notamment été actualisée en 2021 pour répondre aux évolutions contextuelles régionales, nationales et internationales.



➔ **Les principales orientations qui ont été renforcées dans l'actualisation du Projet de territoire pour la période 2021-2026 :**

- **La Transition écologique en fil conducteur du projet de territoire** et des politiques contractuelles et thématiques qui en découleront (CTO- CRTE, LEADER-ATI, Projet Alimentaire de Territoire, Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME pour accompagner notamment le développement de l'économie circulaire, Guichet Unique Rénovation pour l'habitat avec la Région couplé à une OPAH PMQ, développement d'une mobilité alternative, dont stratégie vélo via AAP AVELO 2, ....).
- **La valorisation de notre richesse culturelle** (patrimoine, vie socio-culturelle ; éducation artistique et culturelle...) : **axe stratégique renforcé par notamment le label Pays d'Art et d'Histoire obtenu pour l'ensemble du territoire en 01/2022**. Mise en réseau d'équipements culturels et patrimoniaux structurants existants (Maison du patrimoine à Caylus, l'épopée chapelière à Caussade, La Mounière à Septfonds....) ou en projet (valorisation de la grotte et des châteaux de Bruniquel ; Maison des vins et des paysages agricoles à Montpezat Tiers lieux - Fab -Lab à Caylus...).
- **La préservation d'une qualité de vie dans nos villages et bourgs** (services de proximité, habitabilité, adaptation au vieillissement de la population et services de santé ; équipements et soutien pour la vie socio-culturelle...) en capacité d'accueillir de nouvelles populations (notamment post COVID). Des projets structurants en matière de santé (centre de santé à Molières, Maison de Santé à St-Antonin-NV.....) s'inscriront dans une dynamique territoriale forte sur cette thématique de la santé avec le lancement d'un **Contrat Local de Santé sur l'ensemble du territoire MQ**. La poursuite des approches bourgs-centres et Petites Villes de Demain, très ancrés sur le territoire MQ **permettront de conforter l'équilibre territorial global du territoire** par le renforcement de la centralité de ces bourgs (aménagement durable des bourgs, peu consommateur de foncier).
- **Le soutien et la création d'une activité économique responsable**, valorisant les richesses naturelles et humaines du territoire (PAT notamment sur l'accompagnement aux transitions énergétiques, écologiques des agriculteurs ; accompagnement à une structuration d'une offre en tourisme durable ; démarche Territoire Zéro Chômeur Longue Durée en lien avec le Plan Local Insertion Emploi en lien avec la transition écologique, développement de l'économie sociale et solidaire notamment dans le secteur de l'économie circulaire en lien avec le COT évoqué plus haut...).
- **La prise en compte de la participation sous toutes ses formes** (conseil de développement, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, consultations numériques...) dans la mise en œuvre du projet de territoire.

## 2. Présentation des Bourgs-Centres du territoire

Politique régionale intégrée dans les politiques contractuelles territoriales (CTO 2018-2021) engagée par 11 communes en Midi-Quercy sur les 12 éligibles :



- Monclar, Nègrepelisse avec la Communauté de communes Quercy-Vert-Aveyron
- Caussade-Monteils, Molières, Montpezat de Quercy, Réalville, Septfonds avec la Communauté de communes Quercy-Caussadais
- Caylus, St-Antonin-NV avec la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron.

Les communes et les EPCI se sont engagées dans un plan d'actions pluriannuel (jusqu'en 2021, renouvelable par avenant) pour contribuer à développer les fonctions de centralité du bourg concerné (cadre de vie ; offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, de la mobilité, de la culture...).

Communes	Avancement	Grandes orientations BC	Exemples de projets réalisés ou en cours
Caylus/ St-Antonin-NV	Signé le 04/10/2019	Axe 1 : Accompagnement d'un projet urbain à la dimension des patrimoines naturel et culturel. Axe 2 : Requalification des espaces publics dans le double intérêt d'une valorisation patrimoniale et d'une reconquête des bourgs. Axe 3 : La reconquête du logement comme action incontournable d'une revitalisation urbaine. Axe 4 : Vers une plus forte structuration des secteurs économiques avec un soutien aux commerces locaux. Axe 5 : La culture et le milieu associatif comme élément fondamental du lien social et du vivre ensemble	Démarche SPR (Site Patrimonial Remarquable) engagée pour Caylus et St-Antonin-NV (PSMV envisagé).  Opérations façades élargies aux 2 communes.
<b>Également PVD</b>			
Monclar de Q.	Signé le 04/10/2019	Axe 1 : Reconquérir l'espace urbain du centre historique Axe 2 : Améliorer les mobilités et le traitement des espaces publics Axe 3 : Conserver les services publics et accueillir de nouvelles activités économiques	Requalification de l'îlot Côte du Pigeonnier.  Espace santé à proximité de la maison de retraite.
<b>Également PVD</b>			
Nègrepelisse	Signé le 04/10/2019	Axe 1 : Promouvoir un cadre de vie plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité Axe 2 : Améliorer les mobilités tout en valorisant l'image, le patrimoine historique et culturel de Nègrepelisse Axe 3 : Renforcer l'offre et la qualité des services et des activités touristiques Axe 4 : Satisfaire la demande de logements diversifiés au sein du territoire	Elaboration d'un Plan de référence communal  Réhabilitation de la salle des fêtes pour accueillir la future mairie.
<b>Également PVD</b>			
Albias	Pré-candidature en cours		
Caussade (PVD) et Monteils	Signé le 04/10/2019	Axe 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique de Caussade Axe 2 : renforcer l'offre de services existante et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire Axe 3 : faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie Axe 4 : conforter la dynamique de l'économie locale	Aménagement paysager des Promenades (espace public central).  Transfert de l'école de musique intercommunale dans l'ancien lycée JL Etienne.
Montpezat de Q.	Signé le 04/10/2019	Axe 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique Axe 2 : renforcer l'offre de service existante et	Aménagement d'un pôle patrimonial et



			proposer de nouveaux équipements structurants Axe 3 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique	touristique (Maison des vins, Bureau d'information touristique...).
Molières	Signé le 04/10/2019		Axe 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique Axe 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants Axe 3 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique	Création d'un centre de santé pluridisciplinaire.  Valorisation de la Base de loisirs du Malivert.
Réalville	Signé le 04/10/2019		Axe 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique Axe 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants Axe 3 : créer de l'emploi	Requalification de la Place des Arcades et de la Place de la réunion.
Septfonds	Signé le 04/10/2019		Axe 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique Axe 2 : renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants Axe 3 : Conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique	Aménagement d'un Tiers-lieu dans une ancienne usine chapelière.

#### **ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION**

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

#### **Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :**

##### **1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie**

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.



L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montre bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional



d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés



pour se loger décentement et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO<sub>2</sub>). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

**La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.**

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.



En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## **2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux**

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

**La santé** constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.



**En matière de formation sanitaires et sociales** : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de **l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

**Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.**

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.



En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km<sup>2</sup>.

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

### **3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux.

Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.



La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, à la garantie des services et cadre de vie pour leurs populations et aussi à la protection des milieux.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources



naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

## Le SRADET – Occitanie 2040

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

**La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie** compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés,

dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.

- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## **ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE**

Le département de Tarn-et-Garonne connaît un accroissement démographique continu. Les diverses études de l'INSEE concernant l'évolution de la population, situent le département à 325 000 habitants en 2050. Au delà de l'augmentation du nombre d'habitants, le Tarn-et-Garonne va connaître de grandes mutations consécutives à des aménagements structurants avec l'arrivée de la LGV et de sa gare, ainsi que la création d'un échangeur sur l'A62 à Lacourt St Pierre.

C'est pour accompagner ces vastes mutations que le Département a adopté son plan de relance en octobre 2021 dont les leviers concernent principalement trois domaines :

- les mobilités,
- l'éducation,
- le soutien à l'investissement local

Au delà du plan de relance, le Département développe son action et met en œuvre ses compétences selon les finalités du développement durable suivantes :

- finalité 1 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- finalité 2 : l'épanouissement de tous les être humains,
- finalité 3 : la préservation de la biodiversité,
- finalité 4 : les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- finalité 5 : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Le rapport de développement durable adopté par l'assemblée départementale le 15 décembre 2022 précise les différentes actions mises en œuvre par la collectivité, conformément à la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II.



Aussi, en 2023, le Département engage une vaste réflexion afin de définir son plan de transition énergétique, qui devrait se traduire par un ensemble d'actions développées en interne et à l'adresse des territoires, et ce conformément aux principes de solidarité et d'équité territoriales dont les effets reposent sur une juste répartition des richesses entre l'urbain et le rural, les zones développées et celles plus défavorisées.

En intégrant les politiques contractuelles régionales, la collectivité départementale promeut et garantit un ré-équilibre des territoires. Il reconnaît la capacité des territoires à fédérer les acteurs locaux dans la conduite de dynamiques de développement locales innovantes, exprime son soutien envers les territoires à travers la mobilisation d'aides financières à l'ingénierie interne et externe, participe à la gouvernance locale, contribue activement au respect des engagements stratégiques notamment en termes de sobriété et de résilience écologiques et veille au bon respect du principe des solidarités humaines dans les projets.

## **ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE PAYS MIDI-QUERCY**

### **6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

#### **⇒ S'adapter au changement climatique**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE PMQ</b>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</p> <p>2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral ; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée.</p>	<p><b>Objectif Stratégique 2 : pour une transition écologique responsable et solidaire</b></p> <p>Mesure opérationnelle n°4 : rénovation énergétique des bâtiments et de leur environnement</p> <p>Mesure opérationnelle n° 6 : Développement des énergies renouvelables</p> <p>Mesure opérationnelle n°8 : adaptation au changement climatique et biodiversité</p> <p><b>Objectif stratégique 3 : pour une attractivité économique durable</b></p>



<p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p>Mesure opérationnelle n° 9 : Renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ</p>
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p>	
<p><b>Rapport de développement durable – 15/12/2022 (finalité 5 : Lutter contre le changement climatique )</b></p>	
<p><b>Stratégie départementale de transition énergétique (en cours)</b></p>	
<p><b>Objectifs poursuivis par le Département</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la performance énergétique des bâtiments départementaux</li> <li>- améliorer la gestion raisonnée de la voirie départementale</li> <li>- moderniser l'éclairage routier</li> <li>- poursuivre le soutien du service public de la rénovation énergétique</li> <li>- refondre les politiques d'intervention départementales</li> </ul>	
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	
<p>❖ <b>Les orientations du Projet de territoire PMQ concernées :</b></p>	
<p>➔ 1er Enjeu du Projet de territoire « Pour un territoire équitable »  <u>Orientation n°2</u> : Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation</p>	
<p>Favoriser une cohérence et une articulation entre les politiques publiques dans les divers domaines qui impactent le développement durable, notamment par l'élaboration d'un SCOT, des contractualisations territoriales concertées, le renforcement des mutualisations/coopération entre collectivités du PMQ...</p>	
<p>➔ 2<sup>ème</sup> Enjeu du Projet de territoire « Pour un territoire viable</p>	
<p><u>Orientation n°4</u> : Accompagner la transition écologique      Inscrire pleinement la transition écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesse et d'emploi dans un environnement préservé.</p>	
<p>❖ <b>Les schémas territoriaux concernés :</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PETR porte le PCAET du PMQ pour le compte des 3 EPCI, validé en 2020. Ces documents ont été pris en compte dans l'élaboration du projet de territoire.</li> <li>- Le PETR a la compétence SCOT, qui est en cours d'élaboration. Cette dernière va être reprise en 2023 en prenant en compte notamment la loi Climat et résilience et la loi Elan, en cohérence avec l'avancement du SRADDET Occitanie 2040.</li> </ul>	
<p>Projet de charte de développement durable de territoire à long terme (10 ou 20 ans) pour formaliser cet accompagnement et cet engagement collectif.</p>	

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

<p><b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	<p><b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE PMQ</b></p>
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p>	
<p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p>	
<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</li> <li>2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville</li> <li>3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature</li> </ol>	<p><b>Objectif Stratégique 2 : pour une transition écologique responsable et solidaire</b></p> <p>Mesure opérationnelle n° 5 : Favoriser le</p>



<p>4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs  5 prévention et la réduction des risques d'inondation  6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</p> <p><u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour <b>atteindre la non perte nette de biodiversité</b> en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><u>Foncier</u> : <b>Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040</b> en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p>développement de l'économie circulaire</p> <p>Mesure Opérationnelle N°6 :  Développement des énergies renouvelables</p> <p>Mesure opérationnelle n° 7 : Développement des mobilités alternatives et solidaires</p> <p>Mesure opérationnelle n°8 : adaptation au changement climatique et biodiversité</p> <p><b>Objectif stratégique 3 : pour une attractivité économique durable</b></p> <p>Mesure n° 10 :  Accompagner le tourisme durable en Midi Quercy</p> <p>Mesure opérationnelle n°12 : Promouvoir un développement économique responsable</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Rapport de développement durable – 15/12/2022 (finalité 3 : préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectifs poursuivis par le Département</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner la mise en œuvre d'une politique de gestion durable de la ressource en eau</li> <li>- poursuivre les efforts en matière d'assainissement individuel et collectif</li> <li>- améliorer la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles</li> <li>- préserver les zones humides et soutien à la préservation des cours d'eau</li> <li>- mieux prendre en compte la biodiversité dans la conduite d'opérations d'aménagement</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p> <p>❖ <b>Les orientations du Projet de territoire PMQ concernées :</b></p> <p style="padding-left: 20px;">➔ 2ème enjeu du projet de territoire « Pour un territoire viable »  <u>Orientation N°3</u> : Favoriser un développement économique responsable</p> <p>Accompagner un développement économique qui conjugue une relocalisation d'une base productive (agriculture, artisanat ; ESS...) valorisant les richesses propres du territoire et une préservation des ressources.</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Orientation n°4</u> : Accompagner la transition écologique du territoire</p> <p>S'inscrire pleinement dans la transition écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesse et d'emploi dans un environnement préservé.</p> <p>❖ <b>Les schémas territoriaux concernés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET du PMQ</li> <li>- SCOT PMQ en cours d'élaboration qui inclura les volets trame verte/bleue.</li> <li>- Projet Alimentaire de territoire du PMQ dont les principaux objectifs sont de favoriser le lien entre l'offre et la demande en produits locaux et d'accompagner l'adaptation de l'agriculture aux enjeux environnementaux et sociétaux.</li> </ul>	



- Projet de Syndicat de rivière Aveyron -aval (de Laguépie à Lafrançaise), porteur d'un EPAGE regroupant notamment les 3 EPCI du territoire, pour la GEMAPI et pouvant porter à terme un PTGE (Projet de territoire pour la gestion de l'eau).

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE PMQ
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable</p> <p>2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</p> <p>3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation du bâti : <b>baisser de 20%</b> la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</li> <li>- Consommation transports : <b>baisser de 40%</b> la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</li> <li>- Productions d'ENR : <b>multiplier par 2,6</b> la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</li> <li>- Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</li> </ul>	<p><b>Objectif Stratégique 2 : pour une transition écologique responsable et solidaire</b></p> <p>Mesure opérationnelle n°4 : rénovation énergétique des bâtiments et de leur environnement</p> <p>Mesure opérationnelle n°5 : Favoriser le développement de l'économie circulaires</p> <p>Mesure Opérationnelle N°6 : Développement des énergies renouvelables</p> <p><b>Objectif stratégique 3 : pour une attractivité économique durable</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Rapport de développement durable – 15/12/2022 (finalité 4 : favoriser les modes de consommation et de production responsables)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Stratégie départementale de transition énergétique (en cours) Objectifs poursuivis par le Département</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le soutien aux transitions agricoles</li> <li>- valoriser les productions locales à travers le programme bien manger en Tarn-et-Garonne</li> <li>- sensibiliser et éduquer aux biodéchets et au gaspillage alimentaire</li> </ul>	<p>Mesure opérationnelle n° 9 : Renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ</p> <p>Mesure opérationnelle n°12 : Promouvoir un développement économique responsable</p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p>❖ <b>Les orientations du Projet de territoire PMQ concernées :</b></p> <p>➔ 2<sup>ème</sup> enjeu du projet de territoire « Pour un territoire viable »</p> <p><u>Orientation N°3</u> : Favoriser un développement économique responsable Accompagner un développement économique qui conjugue une relocalisation d'une base productive (agriculture, artisanat ; ESS...) valorisant les richesses propres du territoire et une préservation des ressources.</p> <p><u>Orientation n°4</u> : Accompagner la transition écologique du territoire Inscrire pleinement la transition écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesse et d'emploi dans un environnement préservé.</p> <p>❖ <b>Les schémas territoriaux concernés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PCAET du PMQ</li> </ul>	



<ul style="list-style-type: none"> <li>- SCOT PMQ en cours d'élaboration.</li> <li>- Projet Alimentaire de territoire du PMQ dont objectifs en lien avec L'économie circulaire (circuits courts de proximité, valorisation des déchets et lutte contre gaspillage alimentaire,...).</li> <li>- Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME du PMQ en appui aux 3 EPCI pour être labellisés « Climat Air Energie » et Eci (Economie Circulaire).</li> </ul>	
--	--

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE PMQ</b>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b>	
<p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Stratégie Occitanie, le sport une 2<sup>de</sup> nature</b></p> <p><b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b>  Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.  A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p><b>Objectif stratégique 1 : pour une cohésion sociale et territorial équitable</b></p> <p>Mesure opérationnelle n° 1 : L'offre de services aux publics et la transition numérique au service de la cohésion territoriale</p> <p>Mesure opérationnelle n°3 : Adaptation au vieillissement de la population (logement/dépendance)</p> <p><b>Objectif Stratégique 2 : pour une transition écologique responsable et solidaire</b></p> <p>Mesure opérationnelle n° 7 : Développement des mobilités alternatives et solidaires</p> <p>Mesure opérationnelle n°8 : adaptation au changement climatique et biodiversité</p>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b>	
<p><b>Stratégies Pauvreté et enfance/famille</b>  <b>Plan départemental de l'habitat</b>  <b>Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public ( volet accès aux soins )</b>  <b>Schéma départemental d'inclusion numérique</b>  <b>Schéma départemental culturel ( en cours )</b>  <b>Stratégie locale Ville Universitaire d'équilibre (et SESRI 2022/2028)</b></p>	<p><b>Objectif stratégique 3 : pour une attractivité économique durable</b></p> <p>Mesure opérationnelle n° 9 : Renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ</p>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	
<p>❖ <b>Les orientations du Projet de territoire PMQ concernées :</b></p> <p>➔ 1<sup>er</sup> enjeu du Projet de territoire « Pour un territoire équitable »  <u>Orientation N°1</u> : Connaître, informer, s'appropriier et promouvoir un territoire durable  Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion d'un territoire où il fait bon vivre en harmonie avec son environnement toute l'année.</p> <p>➔ 3<sup>ème</sup> enjeu du Projet de territoire « Pour un territoire vivable »  <u>Orientation N° 5</u> : Soutenir et maîtriser l'attractivité d'un territoire solidaire et durable  Renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants de proximité, concentrée sur les centre-bourgs et les villages.</p>	<p>Mesure opérationnelle n°11 : Valoriser la qualité patrimoniale et culturelle du territoire</p>



<p><u>Orientation N°6</u> : Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du PMQ</p> <p>Un choix stratégique de s'appuyer sur l'éducation artistique et culturelle et la valorisation patrimoniale au sens large (label PAH) pour en faire un véritable avantage comparatif pour le territoire.</p> <p>❖ <b>Les schémas territoriaux concernés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) du PMQ en cours (préfiguration en cours)</li> <li>- Labellisation du PMQ en Pays d'Art et d'Histoire en 01/2022</li> <li>-Conventionnement des 3 EPCI en Contrat territorial Global avec la CAF.</li> <li>- Conventions EAC (Education artistique et culturelle) du PETR et des 3 EPCI avec la DRAC (Résidence de territoire) et avec Tarn et Garonne Art et Culture (programmation culturelle et suivi des écoles de musique...).</li> </ul>	
---	--

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE PMQ</b>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p align="center">Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p>	<p><b>Objectif stratégique 3 : pour une attractivité économique durable</b></p> <p>Mesure Opérationnelle N°9 : Renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ</p> <p>Mesure Opérationnelle N°10 : Accompagner le tourisme durable en Midi Quercy</p> <p>Mesure Opérationnelle N°12 : Promouvoir un développement économique responsable</p>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</u></b></p> <p align="center"><b>Plan départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion</b> <b>Plan insertion emploi</b></p>	
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b></p> <p>❖ <b>Les orientations du Projet de territoire PMQ concernées :</b></p> <p>➔ 2<sup>ème</sup> enjeu du projet de territoire « Pour un territoire viable »</p> <p><u>Orientation N°3</u> : Favoriser un développement économique responsable</p> <p><u>Orientation n°4</u> : Accompagner la transition écologique du territoire Inscrire pleinement la transition écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesse et d'emploi dans un environnement préservé.</p> <p>❖ <b>Les schémas territoriaux concernés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Local Insertion Emploi (PLIE) du Pays MQ : protocole d'accord (2023-2025)</li> <li>- Démarche TZCLD (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée) dossier de candidature en cours de finalisation (par le PETR) pour un territoire interne au Quercy-caussadais (11 communes).</li> <li>- PAT du PMQ notamment sur le volet pérennisation de l'activité agricole responsable.</li> <li>- Contrat local de santé pour notamment renforcer l'attractivité des emplois de santé.</li> </ul>	

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE PMQ</b>
<p align="center"><b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b></p> <p align="center">Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p align="center"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires</b> <b>SRADDET – Occitanie 2040</b></p>	<p><b>Objectif stratégique 1 : pour une cohésion sociale et territorial équitables</b></p> <p>Mesure opérationnelle n°1 : Offre de service aux</p>



**Rééquilibrage**= maitriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires

**Objectifs thématiques**

- **Mobilité** : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.
- **Services** : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;
- **Habitat** : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).
- **Métropoles** : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.  
Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.
- **Territoires d'équilibre / centralités** : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.
- **Coopérations** : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires
  
- **Volet montagne et ruralité**
- **Offre territoriale** : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures
- **Complémentarité** : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains
- **Economie rurale et de montagne** : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

publics et la transition numérique au service de la cohésion territoriale

Mesure opérationnelle n°2 : le renforcement de la centralité des bourgs

Mesure opérationnelle n° 3 : Adaptation au vieillissement de la population (logement et dépendance)

**Objectif Stratégique 2 : pour une transition écologique responsable et solidaire**

Mesure opérationnelle n° 7 : développer des mobilités alternatives et solidaires »

Mesure opérationnelle n° 10 : Accompagner le tourisme durable en Midi Quercy

Mesure Opérationnelle N°11 : Valoriser la qualité patrimoniale et culturelle du territoire

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT**

**Plan d'action sociale territorialisée (MDS)**  
**Territorialisation des aides aux communes et communautés de communes**  
**Plan de relance départemental – volet mobilités**  
**Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public ( volet services au public)**  
**Plan départemental new deal mobile**  
**Programme 100 % fibre**  
**Schéma départemental du tourisme ( en cours)**

**STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES**

❖ **Les orientations du Projet de territoire PMQ concernées :**

- ➔ 1er Enjeu du Projet de territoire « Pour un territoire équitable »  
Orientation n°2 : Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation



Favoriser une cohérence et une articulation entre les politiques publiques dans les divers domaines qui impactent le développement durable, notamment par l'élaboration d'un SCOT, des contractualisation territoriales concertées, le renforcement des mutualisations/coopération entre collectivités du PMQ...

→ 2<sup>ème</sup> Enjeu du Projet de territoire « Pour un territoire viable »

Orientation n°4 : Accompagner la transition écologique

Inscrire pleinement la transition écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesse et d'emploi dans un environnement préservé.

❖ **Les schémas territoriaux concernés :**

- Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilité » du PMQ avec l'ADEME (2019-2022), sur l'accompagnement d'initiatives pour les mobilités alternatives (covoiturage ; boucles vélos ; faisabilité d'une conciergerie rurale...).

- Appel à projet AVELO 2 avec l'ADEME (2023-2024) du PMQ, comprenant la définition d'un Schéma Directeur Vélo (structuration de la mobilité quotidienne ; développement des usages ; ...) pour le territoire, en lien avec les bourgs-centres.

- 10 contrats Bourgs-centres et 5 Contrats Petites Villes de Demain (PVD) en MQ.

- Labellisation du PMQ en Pays d'Art et d'Histoire en 01/2022

## **f.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles**

Au regard des orientations stratégiques déclinées au sein du projet de territoire du PMQ, une déclinaison opérationnelle a été privilégiée, permettant de traiter des objectifs partagés entre la Région, le Département et le territoire MQ.

Le CTO du PMQ est décliné en 4 axes stratégiques et en 14 mesures opérationnelles résultant de la concertation réalisée durant les années 2021 et 2022, du CRTE signé en fin 2021 et des orientations du projet de territoire (2021-2026) approuvé en date du 28/10/2021 en Comité syndical du PETR PMQ.

<p><b>Objectif Stratégique 1</b></p> <p><b><i>Pour une cohésion sociale et territoriale équitable</i></b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle N°1 :</b> Offrir des services aux publics et la transition numérique au service de la cohésion territoriale</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle N°2 :</b> Renforcer la centralité des bourgs</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle N°3 :</b> S'adapter au vieillissement de la population (logement et dépendance)</p>
<p><b>Objectif Stratégique 2</b></p> <p><b><i>Pour une transition écologique responsable et solidaire</i></b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle N°4 :</b> Rénover pour un gain énergétique des bâtiments et de leur environnement</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle N°5 :</b> Favoriser le développement de l'économie circulaire</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle N°6 :</b> Développer des énergies renouvelables</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle N°7 :</b> Développer des mobilités alternatives et solidaires</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle N°8 :</b> S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité</p>
<p><b>Objectif Stratégique 3</b></p> <p><b><i>Pour une attractivité économique durable</i></b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle N°9 :</b> Renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle N°10 :</b> Accompagner le tourisme durable en Midi Quercy</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle N°11 :</b> Valoriser la qualité patrimoniale et culturelle du</p>

	territoire
	<b>Mesure Opérationnelle N°12 :</b> Promouvoir un développement économique responsable
<b>Objectif Stratégique 4</b>  <b>Favoriser l'innovation et l'expérimentation sur le territoire</b>	<b>Mesure Opérationnelle N°13 :</b> 1 ou 2 thématiques à définir sur l'innovation et l'expérimentation
	<b>Mesure Opérationnelle N°14 :</b> Coordonner le CTO sur le territoire (animation, suivi, évaluation, démarches participatives)

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

#### **ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

Conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du contrat territorial Occitanie 2022/2028, les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2022.

En outre, pour chacun des projets mentionnés dans le Contrat-cadre d'une part et les programmations annuelles d'autre part, chaque maître d'ouvrage devra saisir spécifiquement le Conseil départemental pour un accompagnement technique et financier. Cet accompagnement se fera selon les stratégies et dispositifs en vigueur au moment du dépôt de la demande. En aucun cas, la signature du contrat-cadre ne vaut approbation et engagement de la collectivité départementale à l'accompagnement des projets.

##### - Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le contrat territorial Occitanie 2022/2028. L'intervention du Département s'envisage selon la politique en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

##### - Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

##### - Contrat d'équipement avec les communes et communautés de communes

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux, du nombre d'habitants et du



potentiel fiscal de la commune d'implantation du projet. Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat selon les dispositions en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention.

## **ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- ....

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, **à l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

## **ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

**Le territoire du Pays Midi-Quercy est plus particulièrement concerné par :**

- **L'ATI (Approche Territoriale Intégrée) FEDER mise en œuvre dans le cadre de l'OS 5 PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27.**



- FSE+ (Objectif spécifique H ou L) géré par le Conseil Départemental 82 pour le PLIE du PMQ
- FEDER Massif Central pour le Pôle pleine Nature Gorges de l'Aveyron (secteur QRGa)
- FEADER via le programme LEADER et la mesure 16.2 (actions du PAT du PMQ)

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE + 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER 2023-2027**, dont la structure porteuse est le PETR DU Pays Midi Quercy,
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée (OS5) du FEDER 2021-2027**,

## **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

---

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre, et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du PETR du Pays Midi Quercy.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- **D'approuver le Contrat Cadre** avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- **D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel**,
- **D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation**, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- **D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement**,
- De fixer, de manière annuelle, **la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale** sur le territoire,
- De procéder à **l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre** du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.



3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

### **ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS MIDI QUERCY**

---

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

#### **Pour tous les territoires :**

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

#### **Pour les territoires ruraux :**

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

### **ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE**

---

#### **12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat**



Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un **Programme Opérationnel Annuel**.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

**/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme**



Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

## **12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :-

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022 2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

### **ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION**

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

### **ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

Mention sera faite par le PETR du Pays Midi Quercy de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.



En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

#### **ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Président du PETR Pays Midi-Quercy**

Jacques CALMETTES

**La Présidente du Conseil Régional Occitanie**

Carole DELGA

**Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne**

Michel WEILL

**Le Président de la Communauté de communes Quercy-Caussadais**

Guy ROUZIES

**Le Président de la Communauté de communes Quercy-Vert-Aveyron**

Morgan TELLIER

**Le Président de la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron**

Gilles BONSANG



## **ANNEXES**

---

**1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**2/ Le projet de territoire développé**

**3/ Les schémas opérationnels en cours**

**4/ Le diagnostic de développement durable du territoire PMQ**



**ANNEXE 1**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

*L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du Pays Midi-Quercy sur l'accompagnement financier du projet.*

*Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

**Objectif stratégique 1 : Pour une cohésion sociale et territoriale équitable**

**Fiche mesure n° 1 : L'offre de services aux publics et la transition numérique au service de la cohésion territoriale**

**Présentation de la mesure n°1** « L'offre de services aux publics et la transition numérique au service de la cohésion territoriale »

**en lien avec l'objectif stratégique 1** « Pour une cohésion sociale et territoriale équitable »

**-Contexte général :**

L'évolution démographique croissante du territoire engendre une modification des attentes de la population en matière de services aux publics. Cette attractivité fragile peut s'étioler si l'offre de services liée à des équipements structurants et de proximité n'est plus adaptée aux aspirations des habitants potentiels.

Cela concerne plus spécifiquement :

- **Santé/soin** : des équipements de santé pour regrouper l'offre de soins et la rendre plus attractive ou accessible ?.
- **Equipements sportifs** : Des équipement existent mais sont vieillissant ou doivent être adaptés aux contraintes climatiques (stades de foot synthétique pour éviter l'usage de l'eau), besoin de créer de nouvelles structures pour répondre à de nouvelles pratiques sportives (exemples pump track ; salle d'escalade ; parcours santé ...)
- L'offre de service en matière de **l'enfance-jeunesse et de la petite enfance** à harmoniser sur l'ensemble du territoire.
- **Equipements** culturels mutualisés et pouvant être couplés à des activités connexes (Tiers-lieux ; Fab-Lab...).
- **Accès au numérique** : le renforcement d'espaces numériques collectifs pour la sensibilisation et la formation aux usages du numérique.

Les besoins de la population en matière de services publics et aux publics croissent et évoluent alors que les moyens financiers des collectivités territoriales pour y répondre stagnent. Il est donc privilégié d'accompagner les projets qui permettent d'optimiser l'offre de services en les mutualisant et en les rendant plus accessibles. L'un des outils pour faciliter cette optimisation est le numérique (cf. Schéma directeur des usages et services numériques - SDUN 82).

Une attention particulière sera portée à la qualité énergétique des projets et à leur consommation foncière.

## **-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Santé/soin :
  - Mailler le territoire d'un réseau équilibré de Maisons ou centres de santé pluriprofessionnels, sous réserve de labellisation par l'ARS, et de maisons médicales
  - Engager une réflexion globale à l'échelle du territoire Midi-Quercy sur la santé, prenant en compte la prévention de la santé (alimentation, sport, ...) et l'offre de soins : projet de Contrat local de santé du PMQ avec l'ARS, en lien avec le projet alimentaire de territoire.
- Equipements sportifs :
  - Montée en gamme d'équipements sportifs et de loisirs, socio-culturels, de proximité pour répondre aux nouveaux besoins des jeunes notamment.
- Enfance, jeunesse et petit-enfance :
  - L'offre de service en matière de l'enfance-jeunesse et de la petite enfance : des services existants à renforcer ou à moderniser, et à harmoniser. Les 3 EPCI ont engagé une démarche CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF qui permet notamment de définir un projet social de territoire et un plan d'action qui en découle.
- Equipements culturels mutualisés :
  - Accompagner la structuration d'espaces mutualisés "hybrides", du type tiers lieu, regroupant plusieurs activités pour créer des synergies et une dynamique multi-acteurs.
- Accès au numérique :
  - Conforter le Maillage du territoire d'un réseau de Maisons "France Services" déjà bien déployé en Midi-Quercy, parfois mutualisées avec d'autres services à la population.
  - Réduire la fracture numérique par le déploiement d'espaces numériques mutualisés : structurer et développer les espaces existants ou à créer en mobilisant les dispositifs pour les animer (France Services, conseillers numériques, Ecole régionale du Numérique ; Pass numériques...).

## **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

## **- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Equipements de santé : centre de santé à Molières, extension à Montricoux, Monclar de Quercy, Septfonds, St-Antonin-NV, Montpezat de Quercy.
- Equipements sportifs et socio-culturel : équipements sportifs intergénérationnels et de santé à La Salvetat Belmontet (comprenant salles sportives, dojo, parcours santé) ; équipements sportifs à Verfeil/Seye, aménagement d'une salle de blocs à St-Antonin-Noble Val
- La définition d'un Projet social de territoire et d'un plan d'action pour chaque EPCI (CTG avec la CAF).
- Equipements hybrides : Regroupement de services communautaires aux publics au centre de Caussade dans un ancien lycée ; projet à Laguéprie d'un pôle de services mixtes (guichet France Services ; boulangerie, logements...), projet d'un pôle de services (France Services, pharmacie, poste) à Varen ; développement du projet labellisé "La Fabrique des Territoires" à Caylus (FABLAB/Tiers lieux/Ecole régionale du numérique) ; aménagement de

l'ancienne friche près de la gare à Caussade en pôle socio-culturel...

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombres d'équipements de services aux publics mutualisés créés
- Nombres d'espaces numériques proposant un accompagnement/animation (inclusion numérique)

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



## Objectif stratégique 1 : Pour une cohésion sociale et territoriale équitable

### Fiche mesure n° 2 : Le renforcement de la centralité des bourgs

**Présentation de la mesure n° 2** « le renforcement de la centralité des bourgs »  
**en lien avec l'objectif stratégique 1** « Pour une cohésion sociale et territoriale équitable »

#### -Contexte général :

La revitalisation des centres bourgs, qui structurent l'offre de services et l'habitabilité du Pays Midi-Quercy, est un enjeu majeur du territoire, qui sera inscrit dans le projet de SCoT du PMQ en cours d'élaboration. Le CTO doit permettre d'accompagner le renforcement de l'attractivité des bourgs, notamment en soutenant l'engagement des communes concernées dans la politique régionale dite des « Bourgs-Centres », déployées depuis 2018 (10 en MQ actuellement) et la nouvelle politique nationale des "Petites Villes de Demain (PVD)", au nombre de 5 en Midi-Quercy.

#### -Objectifs et contenu de la mesure :

La stratégie déployée sera également de poursuivre les actions engagées en la matière (OPAH Pays Midi-Quercy depuis 2011, la plateforme habitat privé Guichet unique Rénov'Occitanie depuis fin 2015, l'élaboration du SCoT depuis 2019,...) en renforçant, la reconquête et la requalification urbaine patrimoniale, particulièrement dans les bourgs anciens. Il s'agira de conjuguer deux objectifs (réhabilitation énergétique et patrimoniale) pour rendre plus attractif le bâti ancien des Bourgs-Centres et s'inscrire dans les objectifs nationaux d'urbanisme durable (maîtrise de la consommation foncière et renaturation des espaces publics). Le territoire pourra utilement mobiliser la connaissance patrimoniale et architecturale de ce bâti collectée et analysée depuis 15 ans par sa mission « inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy ».

#### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

#### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

Tout type d'actions transversales définies dans les contrats régionaux "Bourgs-centres" (11 communes en MQ) et les conventions nationales "Petites villes de Demain" en Midi Quercy (Caylus et St-Antonin-Noble Val ; Caussade ; Monclar de Quercy et Nègrepelisse), comme par exemple :

- Actions favorisant le maintien des commerces dans les centres-bourgs (halle de marché ; espaces collaboratifs ; boutiques à l'essai, ...).
- bâtiments publics et aménagements d'espaces publics résilients remarquables ou structurants, qui façonnent l'identité patrimoniale forte du territoire (ex : cœur de ville de Caussade ; Déplacement de la mairie de Nègrepelisse dans ancienne salle des fêtes ; St-Antonin-Noble Val ; Caylus ; Nègrepelisse ; Monclar).
- Accompagner une politique patrimoniale volontariste : Mise en œuvre de 4 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sur le territoire (Caylus, St-Antonin-Noble Val ; Montricoux, Bruniquel) ; valoriser les façades au cœur de bourg (opérations façades Région uniquement possibles pour les communes déjà engagée dans

une dynamique) ; préservation et valorisation de bâtiments patrimoniaux remarquables dans les bourgs anciens.

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de Projets de conventions Bourg-centres et PVD finalisées
- Nombre de projets innovants permettant de dynamiser les cœurs de villes anciens
- Nombre de commerces créés ou maintenus dans les cœurs de ville

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



## Objectif stratégique 1 : Pour une cohésion sociale et territoriale équitable

**Fiche mesure n° 3** : Adaptation au vieillissement de la population (logement et dépendance)

**Présentation de la mesure n° 3** « Adaptation au vieillissement de la population (logement et dépendance) »

**en lien avec l'objectif stratégique 1** « Pour une cohésion sociale et territoriale équitable »

### -Contexte général :

En cinq ans, la population du Pays Midi-Quercy a fortement vieilli : l'indice de vieillissement de la population est passé de 91 à 100 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cet indice de vieillissement est plus élevé que celui observé au niveau national (77).

En 2030, il est estimé que 38% de la population aura plus de 60 ans (contre 27% en moyenne aujourd'hui) et 17% de plus de 75 ans (contre 15% aujourd'hui). Le territoire fera face à un vieillissement de la population plus fort qu'aujourd'hui provoquant des situations à risque d'isolement ou de fragilité relativement fréquemment.

En 2015, près de 1 750 personnes âgées du Pays Midi-Quercy vivent seules à leur domicile, soit 32,8 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant à domicile.

De plus, les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses sur le territoire.

Le territoire compte un parc de logements anciens et potentiellement dégradé avec 31.9% des logements construits avant 1946. Près de 1 700 logements du parc privé sont considérés comme potentiellement indignes, ce qui représente une part de 8,4 % de ces logements, plus élevée que celle du département (5 %) et proche de celle de la région (8 %).

### -Objectifs et contenu de la mesure :

- Lutter contre la dépendance et l'isolement
- Adapter l'habitat à la mixité des besoins du territoire (vieillissement, familles monoparentales, handicap, habitat partagé...)
- Poursuite des objectifs d'aide et d'accompagnement à l'adaptation des logements privés au vieillissement des populations (en lien avec l'OPAH ou PIG ...)
- Création de logements communaux adaptés dans les centres-bourgs prenant en compte également le réchauffement climatique.
- Création de logements intergénérationnels dans plusieurs centres-bourgs volontaires.
- Actions de communication et de veille sur l'habitat inclusif (ingénierie territoriale à mobiliser).
- Appréhender les besoins de main d'œuvre pour le maintien à domicile des personnes âgées (réaliser un diagnostic et définition d'un plan d'action pour répondre aux besoins présents et à venir).
- Mise en œuvre effective de projets qui seront proposés dans le cadre du contrat local de Santé avec PETR/ EPCI et l'ARS Occitanie à l'échelle du Pays Midi Quercy

### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Appel à manifestation d'intérêt "Habitat Inclusif" (avec l'Etat et le CD 82) : plusieurs communes pourraient être intéressées en Midi Quercy.
- Création d'un lotissement à haute qualité environnementale à Génébrières.

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

**;-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de logements adaptés créés
- Montant de l'investissement alloué à l'adaptation des logements

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans le LEADER en fonction de leur éligibilité

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



## **Objectif stratégique 2 : Pour une Transition écologique responsable et solidaire**

**Fiche mesure n° 4 :** Rénovation énergétique des bâtiments et sensibilisation à la maîtrise de l'énergie

### **Présentation de la mesure n° 4 « rénovation énergétique des bâtiments et de leur environnement »**

**en lien avec l'objectif stratégique 2 « pour une transition écologique responsable et solidaire »**

#### **-Contexte général :**

La maîtrise de l'énergie fait partie intégrante des enjeux d'un territoire en matière de réduction des consommations et des émissions énergétiques, et plus largement de développement durable. Le PETR du PMQ, les EPCI et ses communes membres entendent poursuivre et accentuer leurs efforts visant à encourager la transition énergétique à travers la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'accompagnement et le conseil aux particuliers.

Avec l'augmentation des coûts liés à l'énergie, il est également essentiel d'avoir une réflexion sur les modes de chauffage.

Des actions de sensibilisation et d'animation sur ces enjeux de maîtrise des consommations énergétiques sont indispensables pour accompagner la transition énergétique du territoire.

#### **-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Rénovations thermiques de bâtiments communaux et projets de réseaux de chaleurs
  - Promouvoir les projets de rénovation performants dans le logement et limitant les gaz à effet de serre grâce au Guichet Unique Renov'Occitanie
- Réaliser des actions de sensibilisation des habitants et des jeunes (programme Watty à l'école par exemple).
- Participer à la dynamique locale de réhabilitation des bâtiments en soutenant la filière du bâtiment.

#### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité,
- ⑥ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

#### **- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Rénovation thermique de bâtiments publics (salles des fêtes de Montricoux, Castanet et Lacapelle-Livron; écoles de Bruniquel, Caussade et Albias ; mairies d'Albias, Bioule et Montalzat...)

-Rénovation de logements locatifs communaux (Cayriech ; Verlhac-Tescou ; Ginals ; Verfeil/Seye).

-Appui à la commune de Nègrepelisse pour la réponse à l'appel à projet SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique) .

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

**;-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de bâtiments rénovés
- Montant de l'investissement alloué à la rénovation énergétique
- Nombre de ménages conseillés et accompagnés

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS2 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



## **Objectif stratégique 2 : Pour une Transition écologique responsable et solidaire**

### **Fiche mesure n° 5 : Favoriser le développement de l'économie circulaire**

#### **Présentation de la mesure n° 5 « favoriser le développement de l'économie circulaire »**

#### **en lien avec l'objectif stratégique 2 « pour une transition écologique responsable et solidaire »**

##### **-Contexte général :**

L'objectif du territoire est de changer le modèle à chaque étape de la chaîne économique et dans une optique de développement durable.

Les EPCI du territoire vont signer avec le SDD 82 (Syndicat départemental des déchets ménagers) le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) qui cadre et engage les collectivités engagées signataires à planifier sur 6 ans une politique de réduction des déchets sur leur territoire, notamment par la généralisation du compostage des déchets organiques.

De plus, le PETR avec les 3 EPCI du territoire ont signé un COT (Contrat d'Objectif Territorial) avec l'ADEME permettant notamment d'engager durant 4 ans une stratégie et un plan d'actions en matière d'économie circulaire.

##### **-Objectifs et contenu de la mesure :**

Les opportunités d'activités peuvent être variées :

- La collecte, gestion et traitement de certains flux de matières ou de produits dans une logique de valorisation (dont compostage), de réemploi, réparation (notamment les déchets ménagers et des entreprises,...), notamment dans le cadre du plan d'actions de coopération/mutualisation avec le syndicat départemental des déchets 82 (SDDM 82).
- Des services répondant aux besoins des particuliers, entreprises, et collectivités, et des activités de production à partir des ressources locales et en circuits courts.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment en restauration scolaire.
- Des services de mutualisation et de partage de ressources entre acteurs économiques du territoire.
- Conception du référentiel et mise en œuvre d'un plan d'actions « économie circulaire » par les EPCI

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- ⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité,
- ⑥ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

##### **- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Mise en œuvre d'un Référentiel « Economie Circulaire » via une Contrat d'objectif Territorial soutenu par l'ADEME.

-Développement des activités de réemploi à « La Fabrique » à Caylus (exemples : remise en état vélo ou dans le domaine de l'artisanat/éco-construction...).

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

-2022-2023 : phase d'identification de la stratégie et des actions (COT)

-2024-2028 : mise en œuvre des actions

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de territoires labellisés aux référentiels Economie Circulaire
- Evolution de la collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Nombre de territoire pratiquant le compostage collectif

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS2 du PR Occitanie FEDER-FSE+ 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



## Objectif stratégique 2 : Pour une Transition écologique responsable et solidaire

### Fiche mesure n° 6 : Développement des énergies renouvelables

#### Présentation de la mesure n° 6 « développement des énergies renouvelables »

en lien avec l'objectif stratégique 2 « pour une transition écologique responsable et solidaire »

#### -Contexte général :

Le profil Climat Air-Energie du Pays Midi Quercy (PCAET), montre qu'il est nécessaire au sein du territoire, de développer une économie responsable, de préserver une agriculture de proximité, ancrée sur le territoire, de maîtriser les consommations d'énergie des bâtiments résidentiels et tertiaires, de maîtriser l'approvisionnement et produire localement de l'énergie, de maîtriser les risques liés au changement climatique et de réduire le plus possible l'impact des déplacements.

Plus précisément, la production d'énergie renouvelable (ENR) sur le territoire représente 11.8% (121 GWh) des consommations totales du territoire. La filière qui représente la production la plus importante est la biomasse (bois énergie). Elle représente 76% de la production. En termes de potentiels, les filières du photovoltaïque, de la méthanisation et de la biomasse montrent une réelle capacité de production à long terme.

#### -Objectifs et contenu de la mesure :

Pour lutter contre le réchauffement climatique et permettre d'atteindre les objectifs que le territoire s'est fixé (PCAET), le territoire Midi Quercy devra pour cela :

- Accompagner le développement du solaire photovoltaïque en cohérence avec la stratégie du SCoT, et le schéma départemental des EnR.
- Initier le développement de la filière méthanisation et de la géothermie
- Poursuivre les projets de réseaux de chaleur bois avec les communes du territoire
- Développer des projets ENR citoyens pour faciliter le développement et l'acceptation locale.

#### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ⑥ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

#### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Accompagner le développement de la SCIC Midi-Quercy Energies citoyenne (lauréat de l'AAP Région citoyenne en 2017) (exemple : faire appel à des prestataires pour la communication ou la diversification des activités de la SCIC).
- Extension du réseau collectif communal de chaleur bois de Nègrepelisse.
- Réseau de chaleur bois communal à Verlhac-Tescou (mairie-logement-école)
- Réseau chaleur collectif (géothermie) à Auty (mairie et logements)

#### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Toute la période 2022-2028.

- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative
- Production annuelle d'ENR (MWh)
  - Nombre de kWh produits par an par les installations issues de la SCIC MQEC

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS2 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure** : sans objet

**Objectif stratégique 2 : Pour une Transition écologique responsable et solidaire**

**Fiche mesure n° 7** : Développement des mobilités alternatives et solidaires

**Présentation de la mesure n° 7 « développement des mobilités alternatives et solidaires »**

**en lien avec l'objectif stratégique 2 « pour une transition écologique responsable et solidaire »**

**-Contexte général :**

Le PCAET du Pays MQ précise que le secteur des transports représente la 1ère source de consommation énergétique et le 2nd émetteur de GES du territoire. Le territoire souffre également d'un manque d'offre de mobilité entraînant une dépendance à la voiture individuelle. Les acteurs publics et privés du territoire souhaitent poursuivre leur engagement en faveur des mobilités alternatives afin de répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

Promouvoir les mobilités partagées et solidaires

- Créer des réseaux de mobilité douce dans les villages pour les déplacements de courte distance (cheminements doux ; voie partagée) et inter-village (liaison douce, pistes cyclables...)
- Consolider les offres de mobilités partagées et solidaires existantes
- Renforcer la communication et l'animation
- Expérimenter une ligne de covoiturage quotidienne (programme ACOTE)
- Développer une conciergerie de mobilité rurale
- Favoriser l'intermodalité par la création de Pôles d'échanges multimodaux (gares de Caussade, Albias, Varen et Lexos)

Structurer la mobilité cyclable :

- Définir une politique cyclable et élaborer un schéma directeur cyclable à l'échelle du PETR et des 3 communautés de communes (AAP AVELO 2 avec l'ADEME)
- Aménager des voies cyclables structurantes.
- Développer des services vélos afin de promouvoir la pratique cyclable : stationnement, location, point de recharge...

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Elaboration d'un schéma directeur cyclable du PMQ décliné par EPCI et Bourgs-centres.
- Aménagements de cheminements doux (cyclable) à St-Etienne de T., Nègrepelisse, Albias, Molières, Septfonds, Caussade, St-antonin-NV ...

- Déployer le réseau de boucles cyclables sur le territoire (QC et QVA)
- Acquisitions de véhicules électriques par les communes/EPCI (actions du COT)
- Aménager des voies cyclables structurantes : Caussade - Albias - Montauban / Caylus - Saint Antonin Noble Val / Montricoux - Montauban.

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

- Aménagement d'un axe structurant de piste cyclable le long de la D115 (Montauban- Montricoux) par le CD 82.

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (en km)
- Nombre d'arrêts et lignes de covoiturage installés
- Nombre de projets de Plateformes d'Echanges Multimodales (PEM) déployées

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS2.8 (priorité 3) ou l'OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet

## **Objectif stratégique 2 : Pour une Transition écologique responsable et solidaire**

**Fiche mesure n° 8 :** Adaptation au changement climatique (espaces publics, gestion de l'eau) et préservation de la biodiversité

### **Présentation de la mesure n° 8 « adaptation au changement climatique et biodiversité »**

**en lien avec l'objectif stratégique 2 « pour une transition écologique responsable et solidaire »**

#### **-Contexte général :**

L'adaptation au changement climatique est un sujet au cœur de la stratégie du territoire via le PCAET notamment. Le PCAET a vocation à mettre en place une politique transversale d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de la qualité de l'air.

Le diagnostic du PCAET a révélé plusieurs vulnérabilités (diminution de la ressource en eau, sécheresse, pollution etc...) qui ne sont pas sans conséquences pour le territoire. Il permet au territoire d'évaluer qualitativement la vulnérabilité aux risques liés au changement climatique et a permis également de les hiérarchiser. Les possibilités d'adaptation sont nombreuses mais pour réduire la vulnérabilité des communes et des communautés de communes, il est important pour le territoire d'élargir les approches, questionner les manières de faire, repenser les usages ou encore optimiser l'utilisation des ressources (ressource en eau notamment).

#### **-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Accompagnement des aménagements des espaces publics résilient intégrant fortement l'adaptation au changement climatique (chaleur, eau,..): désimperméabilisation de cours d'école, de parking, places; d'espaces délaissés...; gestion différenciée des espaces verts, de l'eau; végétalisation des cœurs de bourg; création d'écoquartier (réflexion à Caussade).
- Préserver la ressource en eau en sécurisant et en optimisant les réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Gérer le traitement des eaux pluviales face aux risques de sécheresse ou de contamination
- Connaître, préserver voire reconstituer les zones humides sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser la structuration de la gestion intégrée et cohérente de la rivière Aveyron aval (GEMAPI inter-communautaire).
- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants en matière de connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable (Atlas de la biodiversité communale ; "Territoire engagé pour la nature";....)

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Ecoles d'Albias, de Génébrières... (désimperméabilisation des cours d'école)
- Conception/réalisation d'une usine de production d'eau potable écologique portée par la CC QVA
- Création d'un EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) Aveyron-aval au 01/2024, porteur d'un PPG (Plan pluriannuel de gestion), regroupant 6 EPCI du 82 (dont 3 en MQ).

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'études ou d'opérations d'amélioration de la connaissance de la biodiversité
- Nombre d'aménagement d'espaces publics intégrant la désimperméabilisation des sols
- Nombre d'écoquartier réalisé

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS2 du PR Occitanie FEDER-FSE+ 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet

### **Objectif stratégique 3 : Pour une attractivité économique durable.**

**Fiche mesure n° 9 :** Renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ

#### **Présentation de la mesure n° 9 « renforcer une agriculture durable et promouvoir une alimentation locale via le PAT du PMQ »**

**en lien avec l'objectif stratégique 3 « pour une attractivité économique durable »**

##### **-Contexte général :**

Depuis de nombreuses années, le PETR Pays Midi Quercy et ses partenaires développent des actions autour de l'agriculture et de l'alimentation. Un partenariat a été développé autour du Projet Alimentaire de Territoire labellisé en fin 2017. Celui-ci a été construit sur la base de diagnostics et concertations et a permis de définir 5 axes qui englobent l'ensemble du système alimentaire territorial, de la production à la consommation. Les 4 premières années de mise en œuvre du PAT ont permis de développer des programmes d'actions cohérents et complémentaires sur chacun des axes, de manière partenariale et transversale avec les autres thématiques de développement durable du territoire.

##### **-Objectifs et contenu de la mesure :**

###### AXE 1 - Développer les circuits-courts

- Objectif 1: Communication diversifiée autour des circuits-courts (« Produits en Pays Midi-Quercy ») et participation citoyenne .
- Objectif 2: Accompagner le développement d'équipements structurants et coordination entre offre locale et achat local.
  - Structuration des circuits court ;
  - Création ou rénovation des cantines/cuisines pour la restauration collective adaptées à l'approvisionnement en produits locaux.
  - Développement de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux de qualité
  - Création d'ateliers collectifs de transformations

###### AXE 2 – Valoriser le terroir et les patrimoines alimentaires

- Objectif 1: Identifier et valoriser le patrimoine alimentaire du PMQ

###### AXE 3 - Reconnaître le lien alimentation et santé

- Objectif 1: Généraliser des interventions sur l'alimentation en milieu scolaire

- Objectif 2 : Connecter l'alimentation à l'activité physique

#### AXE 4 - Assurer et permettre la capacité à l'autoproduction des habitants du territoire

- Objectif 1: Identifier et accompagner le potentiel des jardins de tous types sur le territoire.
- Objectif 2 : Donner à chacun les moyens de cuisiner simplement et de manière autonome.

#### AXE 5 - Assurer la pérennité de la dynamique agricole

- Objectif 1 : Articuler la planification urbaine aux enjeux agricoles.
- Objectif 2 : Accompagner le monde agricole dans ses mutations.
- Objectif 3 : Penser l'adaptation de l'Agriculture au changement climatique et à la préservation des ressources

#### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité,
- ⑥ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

#### **- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Accompagnement global à la mise en place d'une logistique d'approvisionnement de la restauration collective
- Création ou adaptation des cantines scolaires en faveur de la transition alimentaire (Réalville, Molières, Mirabel, Varen...).
- Création et mise en réseau de Jardins collectifs/partagés communaux et/ou associatifs
- Création d'un espace test agricole en QRG
- Développement de groupements de producteurs et de points de vente à la ferme

#### **- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

#### **-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Surface créée en jardin collectif/ partagé
- Nombre de cantine créée ou transformée pour l'approvisionnement local
- Nombre d'espace test agricole créé

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans le LEADER ou FEADER (16.2) en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet

### **Objectif stratégique 3 : Pour une attractivité économique durable.**

#### **Fiche mesure n° 10 : Accompagner le tourisme durable en Midi Quercy**

**Présentation de la mesure n° 10 « accompagner le tourisme durable en Midi Quercy »  
en lien avec l'objectif stratégique 3 « pour une attractivité économique durable »**

**-Contexte général :**

D'après le rapport de l'ADEME "Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France" publié en 2021, ce secteur représente 11% des émissions de gaz effet de serre au niveau national. Plus des ¾ de ses émissions sont générées par les transports et ¼ par l'hébergement, la restauration et l'achat de biens. Les résultats de ce rapport impliquent une vraie transformation du secteur touristique vers la transition écologique.

Le PETR du Pays Midi Quercy travaille depuis plus de 10 ans avec les acteurs locaux et ses partenaires sur cette évolution du tourisme. La crise sanitaire subie depuis 2020 a montré les fragilités de ce secteur et pousse les professionnels à une remise en question si ce n'était déjà le cas. Force est de constater que les attentes des clients ont également évolué vers un tourisme de proximité plus responsable, même s'il faut accentuer la sensibilisation de nos visiteurs à la préservation et aux pratiques plus responsables, la prise de conscience est bien là. Les enjeux d'une adaptation des professionnels à ces changements (comportements et climatiques) sont forts pour l'avenir du secteur.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

Le Projet de territoire du PMQ Midi-Quercy a accentué sa volonté d'agir en direction du tourisme durable dans sa stratégie territoriale :

- en favorisant l'émergence d'offre "durable" en accompagnant de plus en plus d'acteurs locaux vers un écotourisme qualifié et reconnu (écolabel...).
- en valorisant prioritairement la qualité de cette offre auprès des habitants et des visiteurs

Développer le "slow" tourisme en favorisant l'itinérance douce

- Poursuite du développement et de la mise en valeur du cyclotourisme en lien avec les actions de mobilités du territoire
- Développement d'Itinérances douces (cyclo, pédestre, nautique...)

Construire et développer une offre touristique innovante et cohérente

- Favoriser la création, la réhabilitation ou le développement d'offices de tourisme et d'espaces thématiques (type maison du vin) pour la mise en lumière des savoir-faire et métiers du territoire. Ce type de projets transversaux font bien le lien avec le projet alimentaire de territoire pour valoriser les circuits courts.

- Accompagnement de projets de tourisme durable qui permettent notamment une valorisation d'espaces naturels, sans pour autant les dénaturer.
- Valorisation de patrimoines naturels (exemple lac/grotte) ou bâti (château) dans une dynamique touristique, notamment en lien avec un recentrage de la stratégie des GSO sur le tourisme de proximité et responsable.
- Mesurer sa performance touristique de manière durable et accompagner les acteurs du territoire vers une labellisation écoresponsable: création et déploiement de schéma en lien avec le tourisme durable, accompagner les acteurs touristiques vers une qualification de leurs structures en fonction des objectifs du schéma "tourisme durable".

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Réhabilitation de l'office de tourisme et de la maison des vins de Montpezat de Quercy en lien avec le label national Vignobles & Découvertes pour l'œnotourisme mais également avec le Pays d'Art d'Histoire (PAH).
  - Aménagement de la base de loisirs de Molières (Station verte, Pavillon bleu).
  - Étude pour le déploiement d'un schéma "tourisme durable" du territoire Midi-Quercy.
  - Plans d'actions des GSO du territoire (Caylus-St-Antonin-NV ; Bruniquel).
- Restauration des châteaux et projet de valorisation de la Grotte de Bruniquel (inscrit au CPER 21-27)
- Abbaye de Beaulieu (musée d'art contemporain) par le CMN (Opération Relance) (inscrit au CPER 21-27)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de partenaires labellisés dans l'écotourisme
- Montant des investissements liés au développement touristique
- Nombre de partenaires accompagnés dans le tourisme durable

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE 21-27 + ou LEADER en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet

### **Objectif stratégique 3 : Pour une attractivité économique durable.**

**Fiche mesure n°11 :** Valoriser la qualité patrimoniale et culturelle du territoire

#### **Présentation de la mesure n° 11 : valoriser la qualité patrimoniale et culturelle du territoire**

**en lien avec l'objectif stratégique 3 : pour une attractivité durable**

##### **-Contexte général :**

Le territoire est dépositaire d'un patrimoine matériel et immatériel riche, patrimoines architectural, vernaculaire, archéologique, paysager et naturel, qu'il s'agit de préserver et de transmettre aux générations futures (villages médiévaux de St-Antonin-NV, Caylus, Bruniquel... ; Abbaye cistercienne de Beaulieu-en -Rouergue ; Collégiale St-Martin de Montpezat de Q. ; Châteaux de la Vallée de l'Aveyron de Bruniquel, Bioule, Nègrepelisse ;...).

En interaction avec les enjeux liés à l'habitat, le foncier, l'urbanisation et les activités, notamment agricoles, la candidature au label Pays d'art et d'histoire et la mise en œuvre du projet ont pour objet de contribuer à sensibiliser les habitants et le jeune public en priorité à cette richesse patrimoniale, à l'histoire du territoire fondant sa personnalité ainsi qu'aux risques de dégradation ou de banalisation, et à organiser la médiation. La prise en compte du changement climatique constitue un axe transversal au projet PAH labellisé en janvier 2022.

Enfin, les études récentes, notamment "Décarbonons la culture" par le Think Tank The Shift Project (inscrit dans le cadre du Plan de transformation de l'économie française), montre l'impact du secteur culturel dans l'émission des gaz à effet de serre et son interaction avec les autres secteurs dont elle dépend (alimentation, énergies, bâtiments, transports et mobilités, communication et ressources numériques). Considérant que la culture peut être un moteur de la transition, par la capacité du monde culturel à proposer un récit, à transformer les imaginaires et à agir sur les mentalités et comportements, le Pays Midi-Quercy au côté des EPCI développe un programme d'animation culturelle inscrit dans la durée (notamment via le PAH).

##### **-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Dans l'optique de contribuer à la décarbonation de la culture, le territoire souhaite sensibiliser les acteurs de la culture à ce sujet pour réduire l'empreinte écologique de ce secteur.
- Le Pays Midi-Quercy conscient des enjeux liés à l'éducation, à la qualification notamment de sa jeunesse, a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité. Une convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle est formalisée entre la DRAC Occitanie, l'Education nationale, le Département, le

PETR et les Communautés de communes. En cohérence avec cet objectif, un partenariat formalisé avec Tarn-et-Garonne arts et culture associe le PETR et les Communautés de Communes dans la mise en œuvre d'un projet territorial d'éducation artistique et culturelle.

- De plus, le territoire ambitionne de conforter les équipements culturels présents sur le territoire pour en favoriser le rayonnement et répondre aux attentes des usagers. Cela passe notamment par la modernisation ou rénovation des bâtiments existants.
- Enfin, il est essentiel de renforcer la connaissance et la préservation du patrimoine bâti remarquable du territoire, d'étudier la faisabilité de nouvelles structures ou équipement, et plus largement de développer l'animation autour de ce patrimoine.

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Etude de faisabilité d'un Centre de Conservation archéologique (CCE) du territoire MQ à St-Antonin-NV (étude portée par le PETR PMQ)
- Aménagement et structuration d'une Ecole de musique intercommunale à Caussade et à St-Antonin-NV
- Modernisation-adaptation au réchauffement climatique des cinémas « art et essai » sur le territoire (Caussade, St-Antonin-NV) ; réflexion globale sur la gestion énergétique de ce type de bâtiments très énergivores.
- Mission inventaire du patrimoine du PMQ (convention avec la Région Occitanie et le CD82) à consolider, notamment en lien avec l'accompagnement sur le volet patrimoine des projets inscrits en CTO.
- Programmation annuelle d'animations culturelles du PAH (sur le thème de l'eau en 2022-2023), et mise en place de résidences de territoire.
- Bruniquel : restauration des châteaux et projet de valorisation de « La grotte de Bruniquel » (inscrit au CPER 21-27)
- Ginals : Abbaye Notre Dame de Beaulieu en Rouergue (inscrit au CPER 21-27)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028.

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de projets structurants accompagnés
- Nombre de scolaires bénéficiant des résidences de territoire
- Création d'un réseau local d'acteurs investis dans l'eco-responsabilité des activités culturelles.

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



## Objectif stratégique 3 : Pour une attractivité économique durable.

### Fiche mesure n°12 : Promouvoir un développement économique responsable

#### Présentation de la mesure n° 12 « promouvoir un développement économique responsable »

#### en lien avec l'objectif stratégique 3 « pour une attractivité durable »

##### -Contexte général :

Le Projet de territoire PMQ souhaite développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aux nouvelles formes d'économie, plus respectueuse de l'impact environnemental et solidaire.

Le territoire bénéficie d'une bonne représentation du secteur de l'artisanat (notamment dans le secteur du bâtiment) qui maille l'ensemble du territoire d'un tissu de TPE (72 % des entreprises artisanales sont sans salariés). Toutefois le vieillissement des chefs d'entreprises et l'adaptation de leurs activités aux différentes transitions en cours (numérique ; sociétale ; environnementale) constituent des enjeux cruciaux pour maintenir une activité économique durable sur l'ensemble du territoire.

A noter qu'une attention particulière sera portée à limiter la consommation foncière dans la mesure du possible sur les projets d'aménagements économiques (favoriser la requalification ou l'implantation sur de l'existant) pour se conformer à la ZAN (Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050).

##### -Objectifs et contenu de la mesure :

- Requalifier les infrastructures d'accueil d'entreprises (hôtels d'entreprises ; Zones d'activités), mis en réseau et notamment à proximité du réseau ferré, pour permettre de conforter une économie productive sur le territoire.
- Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire, notamment pour contribuer à réduire le nombre de chômeurs sur le territoire.
- Accompagner les acteurs économiques dans le développement des outils numériques pour favoriser la mise en coopération.
- Accompagner les entreprises locales dans leur engagement pour la responsabilité environnementale.
- Soutenir le secteur du bâtiment par le soutien aux projets de restauration du patrimoine du territoire et le développement de filière locale pour la rénovation (matériaux biosourcés)
- Engagement dans une Candidature à la démarche nationale "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée" en cours de formalisation pour le secteur Quercy-caussadais (plusieurs "sous territoires" prévus avec une entreprise à but d'emploi dans chaque territoire).

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.



**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Installation d'une activité industrielle écoresponsable sur une zone d'activités avec terminal ferré embranchée SNCF à Réalville (projet privé – installation d'un centre d'entretien/reconditionnement des locomotives...)
- Création d'un Master désigné du numérique à Caylus (La Fabrique) porté par la Chambre de métiers 82 (en lien avec La Fabrique portée par CC QRGGA)
- Opération Eco-défis avec les chambres consulaires ; rénovation énergétique de leurs bâtiments (conseil énergie de proximité)
- Soutien pour les surcoûts énergétiques (LOCCAL boulangers).

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de territoires retenus dans l'appel à projet national Territoire zéro chômeur (TZCLD).
- Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de labellisation environnementale et/ou RSE
- Montant des investissements publics dans le secteur du bâtiment

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans l'OS1 et 4 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27 ou LEADER en fonction de leur éligibilité.

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



## Objectif stratégique 4: Favoriser l'innovation et l'expérimentation sur le territoire

**Fiche mesure n° 13 :** 1 ou 2 thématiques à définir sur l'innovation et l'expérimentation

### Présentation de la mesure n° 13 : thématiques DIE

**en lien avec l'objectif stratégique 4 : favoriser l'innovation et l'expérimentation sur le territoire**

#### -Contexte général :

Le précédent CTO (2018-2021) a permis de positionner trois thématiques dans le dispositif DIE (Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation) :

- Mise en tourisme interactif du patrimoine ;
- Projet alimentaire de territoire ;
- Mobilités alternatives.

Une réflexion est en cours pour définir une ou deux thématiques parmi ces 3 thématiques ou peut-être une nouvelle (la santé-bien-être des habitants ; l'économie circulaire ?), prenant en compte l'actualisation du Projet de territoire opérée en 2021.

#### -Objectifs et contenu de la mesure :

Seront définis ultérieurement en fonction des thématiques choisies.

#### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité,
- ⑥ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

#### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

A venir

#### - Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative  
Mettre 2 indicateurs maximum (mesurables et réalisables)

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**  
à déterminer suivant les thématiques retenues

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet

**Objectif stratégique : Favoriser l'innovation et l'expérimentation sur le territoire**

**Fiche mesure n° 14 (transversale) :** La coordination du CTO sur le territoire (animation, suivi, évaluation, démarches participatives)

**Présentation de la Mesure N° 14 « Fiche mesure 14 : coordination du CTO sur le territoire »**

**en lien avec l'objectif stratégique 4 « favoriser l'innovation et l'expérimentation sur le territoire »**

**-Contexte général :**

Les objectifs du CTO sont plus exigeant en matière de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le PMQ a œuvré depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des projets qui s'inscrivent dans les objectifs du développement durable. Il s'agira donc de mettre en œuvre une ingénierie, une gouvernance et une évaluation partagée, afin d'engager les collectivités et les partenaires dans une dynamique de transition écologique pérenne en associant autant que possible la société civile.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Animation-suivi-évaluation du CTO :

Les moyens d'ingénierie et d'animation dédiés au CTO ont pour objectif de suivre l'évolution et coordonner plus particulièrement le suivi/évaluation des actions en cohérence avec les orientations du Projet de territoire du PMQ et les objectifs du Pacte Vert. Mise en place d'une gouvernance commune avec celle du CRTE.

- Actions de sensibilisation et démarches participatives :

Des actions d'animations et de sensibilisation en lien avec la culture et d'autres secteurs pourraient être envisagées, à l'instar de ce qui a été fait en automne 2018 dans le cadre de l'élaboration du PCAET (« Quand le Plan Climat passe à table »), en lien avec les thématiques du CTO (ex : festival annuel sur le DD en partenariat avec le Cinéma de Caussade).

Le PETR, tout au long de la démarche CTO, travaillera au côté du conseil de développement (CDT) du PETR PMQ pour acquérir de nouveaux outils et promouvoir de nouvelles actions de sensibilisation.

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- ⑥ S'adapter au changement climatique,
- ⑥ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ⑥ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ⑥ Préserver et développer des emplois de qualité,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Soutien à l'ingénierie territoriale portée par le PETR pour accompagner la mise en œuvre du CTO et l'accompagnement des collectivités.
- 

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Toute la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de programmations opérationnelles validées

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Sans objet

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :** sans objet



## ANNEXE 2

### Le projet de territoire développé du Pays Midi-Quercy

Le Projet de développement durable de territoire du PMQ (2021-2026) et l'ensemble des documents associés sont également accessibles sur le site internet institutionnel du Pays Midi-Quercy à l'adresse suivante :

<https://cloud.paysmidiquercy.fr/s/4BtwCSXz87w6TAX>

#### → LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

##### POUR UN TERRITOIRE ÉQUITABLE

##### 1. connaître, informer, s'appropriier et promouvoir un territoire durable

Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion d'un territoire où il fait bon vivre en harmonie toute l'année. Conforter son positionnement de territoire s'inscrivant dans les objectifs du développement durable par la mise en œuvre de démarches et de méthodes spécifiques garantissant la cohérence des actions engagées vis-à-vis de ce positionnement.

Cet objectif visera notamment :

- Le développement des actions visant la connaissance du territoire en matière de ressources (patrimoine, culture, ressources naturelles, acteurs, savoir-faire, ...) et de besoins.
- La promotion du territoire pour le valoriser auprès de ses habitants et renforcer son attractivité durable auprès d'une population permanente.
- L'approfondissement d'une communication institutionnelle auprès de tous les élus du territoire, de tous les membres du conseil de développement, des acteurs du territoire pour mieux connaître, adhérer aux orientations stratégiques du territoire.
- La sensibilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du territoire au développement durable. Envisager l'élaboration d'une charte de développement durable de territoire à long terme (10 ou 20 ans) pour formaliser cet accompagnement et cet engagement collectif.
- La participation sous toutes ses formes, notamment par le soutien au conseil de développement territorial, l'animation d'outils collaboratifs (plateforme web ; enquêtes auprès des habitants, consultations, diagnostic participatif des besoins ...), la co-construction citoyenne (SCIC : société coopérative d'intérêt collectif) dans la mise en œuvre du projet de territoire globalement et des projets structurants induits.
- Passer d'une culture de la concertation institutionnelle à une culture de la participation citoyenne à la vie publique en mobilisant les moyens nécessaires pour y parvenir. Ceci afin de développer le sentiment d'appartenance et la citoyenneté, de conforter le lien social, l'échange de pratiques et de savoirs, sources de créativité et d'innovation.
- Promouvoir une synergie entre le monde associatif et celui des collectivités en formalisant des partenariats durables (charte, convention, appui technique ...) sur des thématiques cohérentes avec le Projet de territoire (transition écologique culture-patrimoine, vie sociale...).

## 2. Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation

Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres pour un développement soutenable et une mise en cohérence des politiques publiques. Développer la capacité du territoire à favoriser les échanges (au sein du territoire et au-delà) et la coopération, la mise en relation des acteurs et des projets pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire.

Cet objectif visera notamment :

- L'Observation du territoire et de la qualité territoriale, l'évaluation de l'impact du projet de territoire pour ajuster la stratégie territoriale aux évolutions constatées.
  - A privilégier l'évaluation collective et participative quand cela est possible et adaptée aux thématiques, projets analysés.
  - A favoriser une cohérence et une articulation entre les politiques publiques dans les divers domaines qui impactent le développement durable du territoire par :
    - o La contractualisation territoriale avec les financeurs institutionnels (Etat-Europe,Région, Département) dans le cadre d'un Contrat Unique intégrateur de préférence. Dans ce cadre, étudier l'opportunité de formaliser une autre forme de contrat territorial appelé de réciprocité avec l'agglomération la plus proche, le Grand Montauban, sur certaines problématiques communes et complémentaires (exemples : mobilité, alimentation, culture, ...).
    - o L'élaboration de documents d'urbanisme et de planification (SCOT Pays Midi-Quercy, PCAET ; Site Patrimoniales Remarquables, ...) intégrateurs des stratégies nationales et régionales (SRADDET) en cohérence avec le Projet de territoire Midi-Quercy.
- o Favoriser le dialogue interterritorial avec nos territoires voisins, afin de s'inscrire notamment dans les orientations du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).
- Le renforcement de la capacité de tous les élus à communiquer sur les actions et les politiques à différentes échelles territoriales, notamment sur les compétences et l'articulation entre les communes, EPCI et PETR (valoriser les projets exemplaires réalisés sur le territoire).
  - L'optimisation de l'ingénierie Pays en articulation et en complémentarité avec les EPCI (à préciser dans la convention territoriale) et les partenaires institutionnels.
  - Le renforcement de la mutualisation entre les EPCI, entre les communes et leur EPCI, mais aussi entre le PETR et les EPCI afin de répondre au plus près aux besoins de la population à moindre coût et, plus généralement, d'optimiser



les politiques publiques à différentes échelles.

## POUR UN TERRITOIRE VIABLE

### 3. Favoriser un développement économique durable

Développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, valorisant les richesses propres du territoire.

Cet objectif visera notamment :

- Le développement d'une activité agricole intégrée dans un « projet Alimentaire de territoire », associant tous les acteurs de l'alimentation (producteurs, consommateurs, collectivités, artisans, associations, universités...) pour :
  - o Rapprocher l'offre et la demande locale (charte produits MQ ; circuits gourmands, magasin de producteurs...).
  - o Accompagner la structuration de la production maraîchère et tendre vers une autosuffisance et une forme de sécurisation alimentaire.
  - o Favoriser l'installation agricole par une politique publique de réserve foncière et d'accompagnement au logement des candidats.
  - o Articuler la planification urbaine aux enjeux agricoles (préserver le foncier agricole, résilience alimentaire ...).
  - o Accompagner le monde agricole dans ses mutations principalement pour s'adapter au dérèglement climatique et renforcer la prise en compte de l'environnement (sensibilisation à l'agroécologie, mutation vers des cultures moins consommatrices d'eau...).
- Le positionnement du territoire sur l'accompagnement à la diversification et à la qualification de l'offre en Tourisme durable (« slow-tourisme », écotourisme, pleine nature, culture et patrimoine) pour conforter la singularité du territoire en la matière. La volonté d'aller vers une labellisation territoriale cohérente avec ce positionnement stratégique sur le tourisme durable, plus respectueux de la fragilité des écosystèmes et du mode de vie des habitants.
- La volonté du territoire d'accompagner la mutation vers une économie productive diversifiée, inclusive et soutenable : soutenir la relocalisation d'activités de proximité et respectueuse des ressources naturelles du territoire, répondant notamment aux besoins vitaux des habitants (logement, alimentation, déplacement...).
- Le soutien à la mise en coopération des acteurs économiques du territoire en favorisant les démarches collectives et transversales (ex : label Vignobles et découvertes), des lieux d'échanges (ex : tiers lieux ; centre de télétravail...).



- Le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire permettant notamment d'expérimenter de nouvelles activités, de nouveaux services essentiels pour la population (ex : démarche Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ; l'économie circulaire favorisant la valorisation économique

des ressources du territoire) et le développement social du territoire.

#### 4. Accompagner la Transition écologique du Territoire

La transition écologique est transversale et doit être prise en compte dans l'ensemble du Projet de Territoire. Toutefois, le choix de maintenir une orientation spécifique sur cet enjeu majeur se justifie pour éviter de le diluer dans l'ensemble du projet et finalement de ne plus en percevoir sa concrétisation.

*Il s'agira donc, à travers cette orientation, de :*

S'inscrire pleinement dans la transition écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé. Mettre en œuvre les orientations et les objectifs collectivement fixés dans le PCAET du PMQ (Plan Climat Air Energie territorial).

Cet objectif visera notamment :

- A améliorer l'efficacité énergétique du territoire en s'appuyant fortement sur l'exemplarité des collectivités locales, la participation et la sensibilisation des habitants.
- La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment :
  - o Promouvoir la sobriété en conseillant les propriétaires (publics et privés) au plus près (Conseil en énergie partagé pour les collectivités ; plateforme -guichet unique pour les privés)
  - o Contribuer à la rénovation énergétique massive des logements, notamment des plus démunis, pour lutter contre la précarité énergétique qui touche trop de foyer sur le territoire.
- A développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire afin de renforcer significativement

l'autonomie énergétique du territoire. La production d'énergies renouvelables est conçue au travers d'une stratégie énergétique visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à valoriser les ressources financières locales pour maximiser les retombées sur le territoire (ex : développement d'un opérateur local d'EnR, la SCIC MQEC)

- A diminuer les Gaz à Effet de Serre et les pollutions liés aux transports en proposant des modes de transport alternatifs, plus solidaires et inclusifs. (ex : lignes de covoiturage ; mobilité active ; transports collectifs liés à des points multimodaux près des gares ; Transport à la demande à revisiter ; schéma directeur cyclable...)
- A s'adapter au changement climatique en accompagnant en amont les secteurs d'activités et les catégories de population qui seront les plus touchés (habitat, agriculture, population âgée et en situation de précarité, de marginalisation,



d'exclusion ...) : la préservation de la ressource en eau sera un enjeu transversal particulièrement prégnant et nécessitant une large concertation avec tous les acteurs concernés.

- A prendre en compte l'impact du changement climatique sur l'évolution de la biodiversité et de la santé.

## POUR UN TERRITOIRE VIVABLE

### 5. Soutenir et maîtriser l'attractivité d'un territoire solidaire et durable

Renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants et de proximité, concentrée sur les centre-bourgs et les villages. Structurer une armature urbaine qui favorise l'ensemble des fonctions urbaines au service de tous les publics.

Cet objectif visera notamment :

- Le renforcement de la centralité des bourgs par une approche globale de leur fonctionnalité (urbanisme, habitat, aménagement, équipements, nouveaux services...) ; une réflexion sur les différents pôles du territoire et sur leur rôle.
- Maintenir les commerces et les services de proximité dans les centres bourgs en privilégiant les mutualisations ou les coopérations entre acteurs pour notamment répondre aux nouveaux services et valoriser le patrimoine existant (quand cela est possible).
- La réduction de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols en cohérence avec la typologie des bourgs et des communes ainsi que les enjeux de chaque secteur géographique.
- Une réflexion sur les équipements structurants du territoire ; la création ou la modernisation d'équipements, sociaux, culturels et sportifs à vocation intercommunale, répondant à des besoins de la population bien identifiés, privilégiant une consommation économe de l'espace et une valorisation du patrimoine existant.
- A accompagner le vieillissement de la Population en adaptant les services essentiels proposés sur tout le territoire (logement, mobilité, santé). La question du maintien à domicile des personnes âgées, d'une offre de logements et de services adaptés (habitat partagé ou collectif...) à ce public va devenir centrale dans les années à venir.
- A disposer d'un parc de logements diversifié, de qualité et permettant un parcours résidentiel sur le territoire (ex : OPAH à poursuivre ; développer le parc social dans les bourgs-centres ; requalification de l'espace public...).
- A investir dans une offre de mobilité plus durable et favorisant le maillage du territoire (pistes cyclables, intermodalité vélo/train ; véhicules électriques.)
- A appréhender la mutation de notre société par la transition numérique. Favoriser le déploiement des technologies de l'Information et la



communication et surtout leurs usages. Pour d'une part résorber la fracture numérique du territoire qui se creuse de plus en plus et favoriser la généralisation du télétravail et le développement de tiers lieux, espaces numériques partagés dans les bourgs-centres et les villages.

## 6. Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy

Le choix d'un positionnement de la stratégie de développement du territoire axé sur l'éducation artistique et culturelle et la valorisation de la ressource patrimoniale au sens large s'appuie sur la dynamique culturelle existante et à développer. Il implique d'une part d'accompagner, de soutenir et de mettre en réseau les acteurs culturels et d'autre part que la ressource patrimoniale soit connue, préservée et valorisée pour renforcer la qualité territoriale spécifique du Midi-Quercy. La labellisation PAH (Pays d'Art et d'Histoire) en cours d'obtention, et les conventionnements formalisés en faveur de l'éducation artistique et culturelle, vont fortement accélérer et conforter ce positionnement stratégique pour le territoire.

Cet objectif visera notamment :

- La valorisation du patrimoine culturel (matériel et immatériel), vecteur de connaissance, d'appropriation et d'implication des habitants et de cohésion sociale. Une programmation annuelle du PAH (Pays d'Art et d'Histoire) s'appuyant sur les grandes thématiques constitutives des patrimoines du territoire de ses enjeux (aménagement et urbanisme, environnement, changement climatique ...) et fortement ciblée sur le public jeune.
- Participer à l'éducation artistique et culturelle (les connaissances, les rencontres, la pratique) des habitants du territoire, notamment des jeunes par la mise en œuvre de projets collectifs, partenariaux et transversaux.
- Investir le champ culturel sous toutes ses facettes (espaces culturels de proximité ; vie associative, ...), afin de conditionner une dynamique culturelle sur toute l'année, vecteur de lien social et d'ouverture vers les autres.
- S'appuyer sur un réseau d'équipements culturels existants (Abbaye de Beaulieu, centre d'interprétation La Mounière, ...) ou en projets (centre d'interprétation grotte de Bruniquel ; Musée de St-Antonin-NV ; Pôle environnement à Caylus...) pour conforter cette dynamique culturelle pour les habitants et pour l'attractivité durable du territoire.
- Mieux connaître, préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire (biodiversité, eau...), les espaces naturels, sylvicoles, la qualité et la diversité des paysages. Favoriser un usage économe de l'espace (réduction de la consommation foncière...) en s'inscrivant dans les politiques nationales et régionales œuvrant dans ce sens, et en développant des opérations adaptées à la situation et aux enjeux territoriaux (exemples: préservation de la Trame Verte et Bleue, de la qualité des points de vue; continuité écologique de l'Aveyron prenant en compte les problématiques patrimoniales et énergétiques...).



- Prendre en compte l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques déployées sur le territoire. Favoriser les actions collectives de sensibilisation et de préservation de la biodiversité (ex : les sentinelles des saisons ; atlas de la biodiversité)



## ANNEXE 3

### Les schémas opérationnels en cours

---

- Le PCAET du Pays Midi-Quercy pour le compte des 3 EPCI:  
<https://cloud.paysmidiquercy.fr/s/DYbPX4r9LG8JFWo>  
<https://cloud.paysmidiquercy.fr/s/4kw2K8jnm3mcf42>
  
- Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Midi-Quercy :  
<https://paysmidiquercy.fr/les-actions/projets-structurants/le-projet-alimentaire-de-territoire/>
  
- L'élaboration du SCOT du Pays Midi-Quercy :  
<https://paysmidiquercy.fr/les-actions/le-scot/>
  
- Le dossier de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » de l'ensemble du Pays Midi-Quercy (obtenue en 01/2022):  
<https://cloud.paysmidiquercy.fr/s/ioTTSc2MBNCmWBk>
  
- OPAH du Pays Midi-Quercy (2018-2023) en cours :  
<https://paysmidiquercy.fr/les-actions/les-aides/habitat/>
  
- Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) du Pays Midi-Quercy  
<https://paysmidiquercy.fr/les-actions/les-aides/emploi-insertion/>
  
- Préfiguration d'un Contrat Local de Santé du Pays MQ pour le compte des 3 EPCI (depuis 09/2022)
  
- Préfiguration d'un schéma directeur vélo du Pays MQ pour le compte des 3 EPCI (appel à projet AVELO 2 sur 2023-2024)



---

## **ANNEXE 4**

### **Le diagnostic de développement durable du territoire PMQ**

---

Le diagnostic de développement durable du PMQ, annexe 1 du Projet de développement durable de territoire PMQ (2021-2026) est également accessible sur le site internet institutionnel du Pays Midi-Quercy à l'adresse suivante :

<https://cloud.paysmidiquercy.fr/s/4BtwCSXz87w6TAX>





---

ANNEXE 1  
LE DIAGNOSTIC DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE DE  
TERRITOIRE

---

# PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE TERRITOIRE 2021 - 2026



La nouvelle ruralité **en action**

PETR DU PAYS MIDI-  
QUERCY



# Sommaire

<b>1.</b>	<b><u>Cohésion sociale et territoriale</u></b>	<b>3</b>
	a. <u>Dynamique démographique</u>	
	b. <u>Accès aux équipements et aux services</u>	
	c. <u>Déplacements</u>	
	d. <u>Dynamique d'urbanisation et consommation de l'espace</u>	
<b>2.</b>	<b><u>Besoin et épanouissement des habitants</u></b>	<b>16</b>
	a. <u>Emploi, chômage et niveau de formation</u>	
	b. <u>Logement</u>	
	c. <u>Culture, patrimoine et paysages</u>	
<b>3.</b>	<b><u>Développement responsable</u></b>	<b>25</b>
	a. <u>Agriculture</u>	
	b. <u>Tourisme</u>	
	c. <u>Artisanat</u>	
<b>4.</b>	<b><u>Lutte contre le changement climatique</u></b>	<b>32</b>
	a) <u>Consommation énergétique</u>	
	b) <u>Emission des gaz à effet de serre</u>	
	c) <u>Production d'énergies renouvelables</u>	
<b>5.</b>	<b><u>Biodiversité et ressources naturelles</u></b>	<b>36</b>
	➔ <b><u>Gouvernance et participation</u></b>	<b>43</b>
	➔ Mots clés liés aux 5 finalités du développement durable	<b>47</b>



Le diagnostic du territoire a été préparé et discuté au travers des grands enjeux de développement durable (les 5 finalités\* du développement durable et axe transversale-gouvernance et participation).

\*Voir les mots clés liés à ces 6 finalités en fin de document (page 47)

## 1. Cohésion sociale et territoriale

**Le territoire touché par le vieillissement de sa population voit son solde migratoire augmenté par le cadre de vie de qualité proposé en PMQ. Cette nouvelle population pourra bénéficier de l'ensemble des services présents autour des trois bassins de vie du Pays Midi Quercy (Caussade, Nègrepelisse et Saint-Antonin). La proximité avec les pôles urbains métropolitains est un atout à l'installation de nouvelles populations dans le territoire. L'urbanisation est plus concentrée le long des voies de circulation et les déplacements majoritairement opérés avec l'utilisation de la voiture individuelle. Les enjeux actuels du territoire portent sur l'adaptation des services face au vieillissement de la population, le développement d'une offre de déplacements alternatifs, une gestion économe de l'espace, une maîtrise et une qualité de l'urbanisation.**

### a. Dynamique démographique

	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC Quercy Vert-Aveyron	CC du Quercy Caussadais
Population en 2017	7689	22098	20272
Part des moins de 15 ans 2017	13.1	19.9	16.6
Part des 15-29 ans 2017	10.9	13.2	13.5
Part des 30-44 ans 2017	13.4	19.7	16
Part des 45-59 ans 2017	22.1	20.6	21
Part des 60-74 ans 2017	23.9	17	19.8
Part des 75 ans et plus 2017	16.5	9.6	13.1

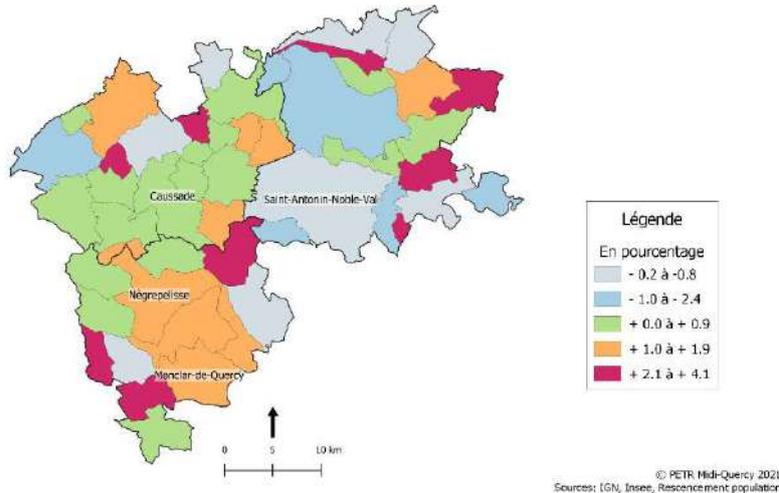
INSEE, RP 1968-2017

	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC Quercy Vert-Aveyron	CC du Quercy Caussadais
Taux d'évolution annuel de la population 2012-2017	-0.2	1.03	0.53
Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel 2012-2017	-1.01	0.05	-0.22
Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent 2012-2017	0.81	0.98	0.74
Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2012-2017	Décroissance liée à un solde naturel négatif	Croissance totale	Croissance liée à un solde migratoire apparent positif

INSEE, RP 1968-2017

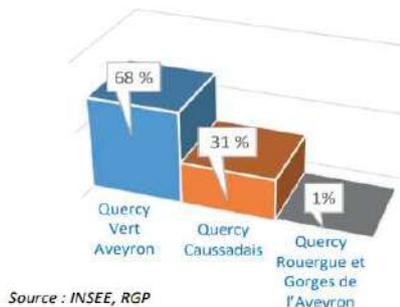


Taux d'évolution démographique au sein du PETR Midi-Quercy entre 2012 et 2017



RÉPARTITION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DU PAYS MIDI-QUERCY, PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, DEPUIS LES ANNÉES 90

10555 nouveaux habitants de 1990 à 2015



Le Pays Midi-Quercy compte 51 159 habitants en janvier 2020. La dynamique démographique est globalement positive et constante depuis 1975 et notamment depuis 1999, le territoire connaît une forte accélération de sa croissance (accueil de 10 364 nouveaux habitants entre 1999 et 2015). La croissance démographique est répartie principalement à l'ouest, dans la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron et dans une moindre mesure, en Quercy Caussadais. Le territoire du Quercy-Rouergue et gorges de l'Aveyron a un rythme plus ralenti voir négatif (selon les années prises pour référence). Les communes à la frontière du département de l'Aveyron voient leur population augmenter, la proximité avec l'aire d'influence de Villefranche-de-Rouergue pourrait expliquer cette augmentation. Plus globalement, le solde migratoire s'explique par l'arrivée d'une nouvelle population recherchant un cadre de vie rural tout en étant proche des pôles urbains de Toulouse et Montauban, une population étrangère d'Europe du Nord (anglais et hollandais) à la recherche d'un patrimoine culturel naturel et des retraités

Sur le territoire Midi-Quercy, le solde migratoire est le principal vecteur de croissance. Une accélération des flux migratoires est observée à partir des années 2000 même si celle-ci s'atténue sur la dernière période censitaire. Le solde migratoire positif compense le solde naturel qui lui est négatif ou proche du 0, les naissances ne compensent pas le nombre de décès dans le Pays, même si un regain progressif du solde naturel est constaté.

La population au sein du Pays est vieillissante (augmentation progressive ces classes d'âges au-delà de 60 ans). Cette tendance au vieillissement s'inscrit dans un contexte national marqué par l'augmentation de l'espérance de vie. Les communes situées à l'Est du territoire possèdent un indice de vieillissement plus élevé que celles de l'Ouest, ce qui confirme l'attractivité de la frange du territoire qui est sous influence montalbanaise vis-à-vis des

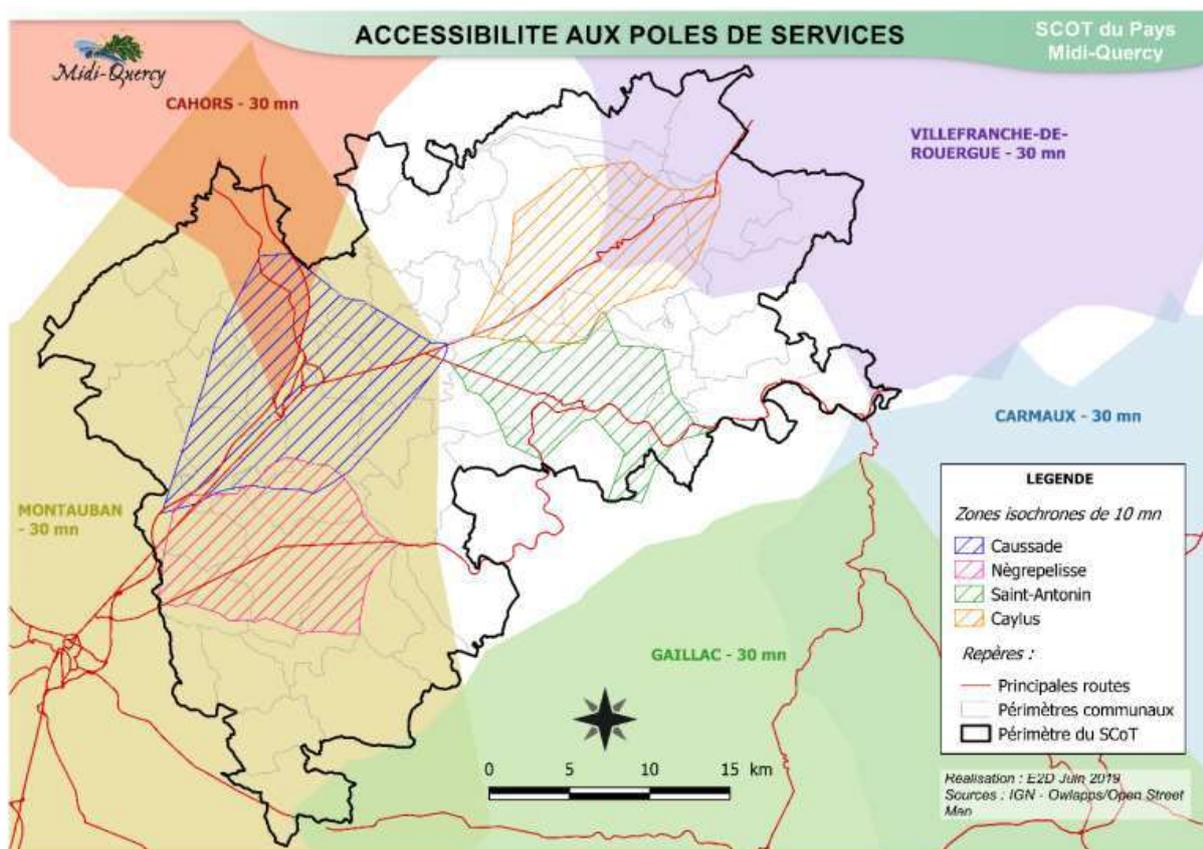


jeunes ménages. De plus, le territoire fera face à un vieillissement de la population plus fort qu'aujourd'hui. En 2030 il est estimé que 38% de la population aura plus de 60 ans (contre 27% en moyenne aujourd'hui) et 17% de plus de 75 ans (contre 15% aujourd'hui).

Les étudiants et jeunes actifs ne sont que très peu présents dans le territoire. Toutefois, l'élargissement de la base par le gain de population dans la tranche des 0-14 ans ainsi que l'augmentation des 30-44 ans traduit une attractivité du territoire vis-à-vis des ménages avec enfants. Le « creux de génération » observé pour la tranche des 15-29 ans peut s'expliquer par le départ des jeunes pour accéder aux formations et au début de carrière professionnelle, deux dimensions essentielles de la vie des jeunes adultes qui ne trouve pas d'offre suffisante sur le territoire Midi-Quercy ou sur l'agglomération de Montauban. Il convient de noter que le contexte de métropolisation et la forte attraction exercée par la métropole toulousaine est un facteur déterminant sur le départ des jeunes.

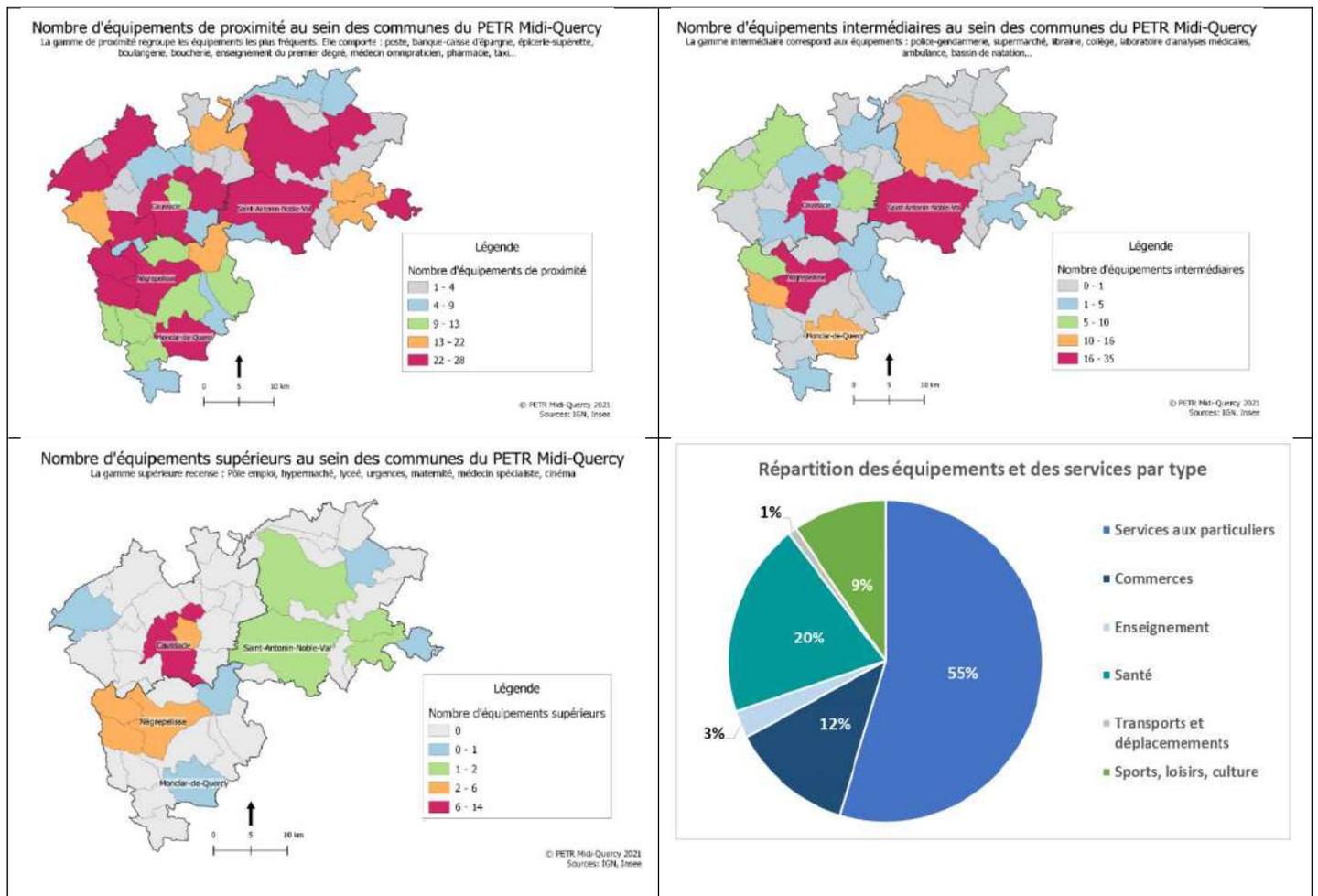
L'objectif défini dans le projet de SCoT en cours d'élaboration (dans la version du PADD du mois de juin 2020) vise à atteindre 62 000 habitants à l'échelle du Pays Midi-Quercy à l'horizon 2040.

## b. Accès aux équipements et aux services



Source : Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Diagnostic territorial : version provisoire - février 2020





CC Quercy Caussadais	30	CC Quercy Vert-Aveyron	30
Centre Circonscription Sanitaire et Sociale		1 Centre Accueil Demandeurs Asile	1
Centre de Jour pour Personnes Agées		1 Centre de Santé	2
Centre de Santé		1 Etablissement de santé privée	1
Centre Médico-psychologique		2 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées	4
Docteur		4 Etablissement et Service d'Aide par le Travail	2
Etablissement de Soins		1 Foyer pour adultes handicapés	6
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées		5 Maison de santé	2
Laboratoire		1 Pharmacie	5
Pharmacie		8 Résidences autonome	1
Résidences autonome		1 Service d'accompagnement pour adultes handicapés	1
Service d'aide et d'accompagnement à domicile		5 Service d'aide et d'accompagnement à domicile	4
		Service de Soins Infirmiers	1
CC Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	23		
Dentiste	1		
Docteur	7		
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées	3		
Foyer pour adultes handicapés	1		
Lieux de vie	1		
Maison de santé	1		
Pharmacie	5		
Service d'aide et d'accompagnement à domicile	3		
Service de Soins Infirmiers	1		
Total général	83		

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le Pays Midi Quercy compte 3 bassins de vie : celui de Caussade, de Nègrepelisse et de Saint-Antonin Noble-Val, basés sur des indicateurs d'accès à l'emploi et aux services. Ces 3 bassins de vie locaux sont complétés par les aires urbaines

proches où la population accède à un plus vaste bassin d'emplois et aux services, commerces et équipements supérieurs (bassins de vie de Montauban, de Villemur-sur-Tarn, de Villefranche de Rouergue et de Carmaux).

L'INSEE propose une Base Permanente des équipements permettant de classer 188 types d'équipements en grands domaines (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports, sport-loisirs-culture, tourisme) et en trois gammes : proximité, intermédiaire, supérieure. Ces trois gammes d'équipements mettent en valeur ces trois bassins de vie du pays et de chaque intercommunalité, plus particulièrement Caussade regroupant 17% des services du territoire. La commune de Caussade fonctionne en complémentarité avec la commune voisine de Monteils. Caussade rayonne aussi largement auprès des communes environnantes grâce à ses nombreux équipements scolaires et ses équipements culturels et sportifs.

Des communes telles que Monclar-de-Quercy, Caylus, Saint-Etienne de Tulmont se démarquent par une importante offre de services de proximité et intermédiaire. Les équipements les plus représentés étant les restaurants, garages automobile, banques, postes, agences immobilières et soins de beauté.

Le Pays Midi-Quercy bénéficie un bon niveau d'équipements, à hauteur de 38,5 équipements pour 1000 habitants en 2016 (en Tarn-et-Garonne ce taux de 38,5 également), ce bon niveau d'équipement concerne chacune des Communauté de communes, même si des différences sont observées entre EPCI. Selon les données INSEE, du point de vue des équipements et services, les pôles sont les suivants :

- . 1 pôle supérieur : Caussade
- . 5 pôles intermédiaires : Caylus, Monclar-de-Quercy, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val Saint-Etienne-de-Tulmont,
- . 9 pôles de proximité : Albias, Laguépie, Varen, Molières, Montpezat-de-Quercy, Montricoux, Parisot, Réalville, Septfonds.

Le territoire du Pays Midi-Quercy se caractérise par une offre de services et équipements principalement de proximité (prédominante pour les services aux particuliers et les activités de sports/loisirs/culture), une forte représentation de la gamme intermédiaire dans les commerces (qui traduit une bonne diversité source d'autonomie vis-à-vis des pôles extérieurs tels que Montauban), une diversité des équipements d'enseignement (parcours éducatif complet sur le territoire possible jusqu'au lycée) et un nombre important d'équipements de santé de la gamme supérieure (présence de spécialistes tels que dermatologues, ophtalmologues, gastro-entérologues, diététiciens...).

Toutefois, au sein du territoire, les temps moyens d'accès aux services et équipements sont contrastés. A l'échelle du Pays Midi-Quercy, moins de la moitié des communes sont situées à 10mn ou moins en voiture des pôles locaux de Caussade, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val ou Caylus. Seul l'ouest et quelques communes à l'est sont situés à 30 mn ou moins des pôles extérieurs de Montauban, Cahors ou Villefranche-de-Rouergue. Au regard des deux critères précédents, on constate que des « zones blanches » persistent dans les secteurs de Puylaroque et de Laguépie.

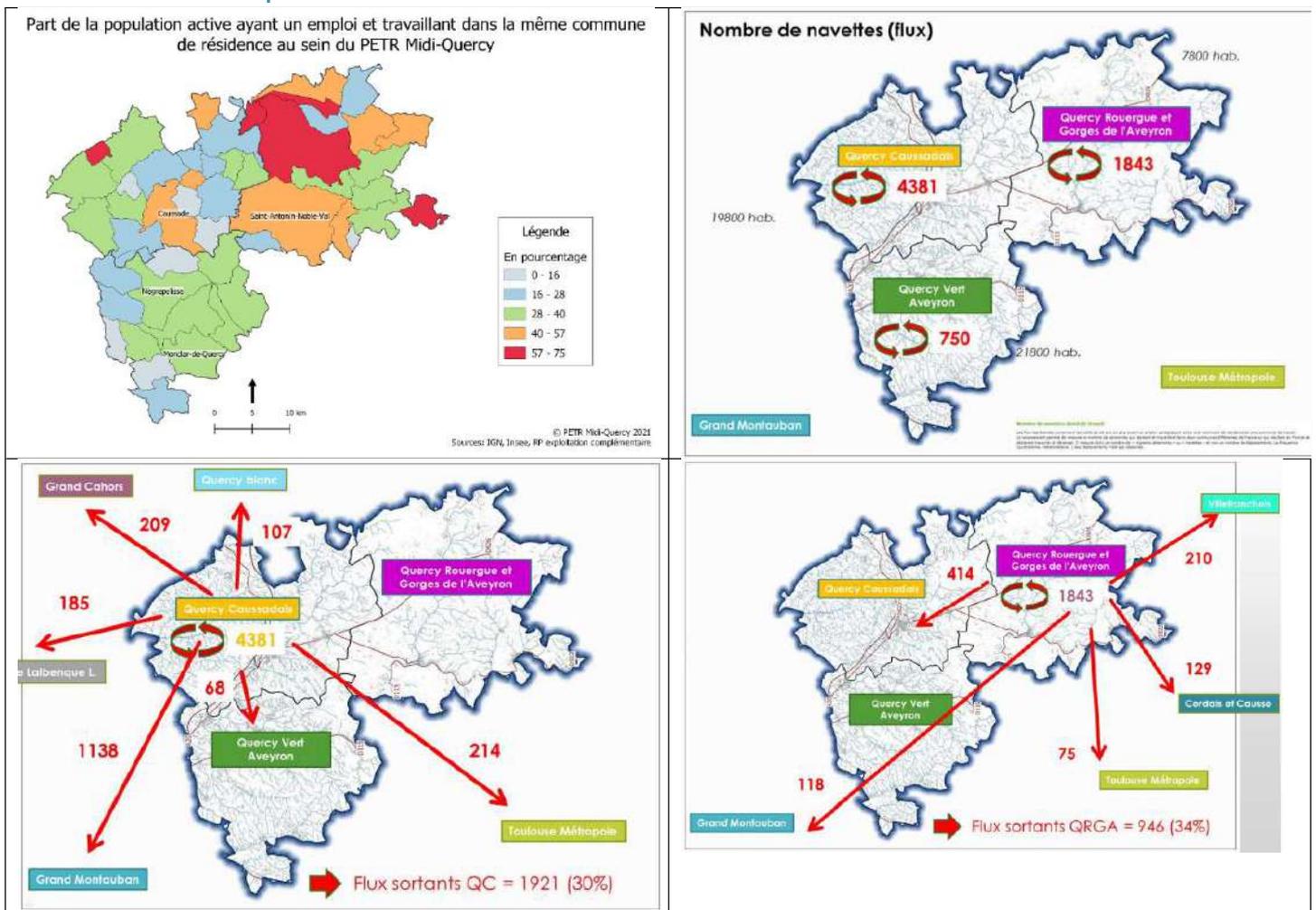
Comme dans la plupart des zones rurales françaises, les temps d'accès sont plus élevés pour se rendre dans les établissements d'enseignement secondaire ou encore accéder aux soins de santé spécialisés ou à une offre de services commerciaux et culturels diversifiée.

Le nombre d'équipements spécialisés y sont moins présents, notamment en ce qui concerne les services de santé. La population étant de plus en plus vieillissante au sein du territoire, le renouvellement des médecins généralistes, de kinésithérapeutes, place le territoire dans une zone de tension.



Il est à noter que la répartition des services reste inégale entre les territoires. Les communes les plus urbanisées concentrent des équipements pluriels, là où les communes plus rurales voient la diversité des équipements se raréfier.

### c. Déplacements



Source cartes de flux : Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Diagnostic territorial (version provisoire) - février 2020

Le Pays Midi Quercy se retrouve dans une problématique liée avec l'augmentation des déplacements domicile-travail par l'utilisation de la voiture individuelle, 83% des actifs se déplacent en voiture. De fait, 44% de la consommation énergétique du territoire concerne les transports dans le Pays, contre 36% dans la région Occitanie. La proximité avec les différents pôles urbains a dessiné les grands axes de déplacements et un maillage routier important. L'autoroute A20 et la D115 représentent des axes de déplacements majeurs dans l'accès au territoire depuis l'agglomération toulousaine, Cahors et Montauban. Le réseau départemental représente lui des axes de déplacement de proximité du Pays.

Le Pays concentre en son sein des déplacements domicile-travail. La moitié de ces déplacements s'effectuent dans le Pays MQ. Le territoire du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron est celui qui concentre le plus de travailleurs par son économie locale et touristique. En effet, près de la moitié des habitants parcourent moins de 4 kilomètres pour se rendre dans leur lieu de travail, là où la moyenne est de 10 kilomètres. Cahors se distingue également par son économie industrielle. Ces déplacements internes au territoire sont un indicateur d'attractivité et démontrent d'une présence d'une attractivité économique. Néanmoins, les actifs travaillant en dehors du Pays MQ sont de plus en plus nombreux et ont augmenté de 10% entre 2011 et 2016. L'influence de Montauban y est



forte, 84% des actifs du Quercy Vert Aveyron et 60% des actifs du Quercy Caussadais travaillent dans le Grand Montauban. Pour le secteur QRGA, la position du territoire à l'écart de grands axes majeurs implique une variété des destinations quotidiennes : Quercy Caussadais (attractivité économique de Caussade), Grand Montauban, Toulouse Métropole, Villefranchois. Une majorité des actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire vont travailler sur le territoire voisin du Quercy Caussadais et du Villefranchois.

En ce qui concerne les offres de transports en commun, quatre gares SNCF sont présentes à Caussade, Albias et Varen (Lexox) et Laguéprie se trouvant sur ligne desservant les communes de Montauban, Cahors, Brive, et Toulouse. Une ligne de car interurbain de Montauban à Villefranche-de-Rouergue dessert la commune de Caussade. Leurs horaires et fréquences de passage ne sont cependant pas adaptés aux besoins des habitants et ne permettent pas de concurrencer l'usage de la voiture individuelle. Une offre de mobilité partagée se développe dans le pays MQ afin de proposer du covoiturage pour les déplacements domicile-travail.

Concernant les déplacements actifs, peu d'aménagements cyclables et de services de location et réparation sont présents dans le territoire. Cependant, des cheminements doux sont aménagés et en projets sur de nombreuses communes. Un itinéraire véloroute de la vallée de l'Aveyron traverse le Pays sur 85 km, de Montauban à Laguéprie.

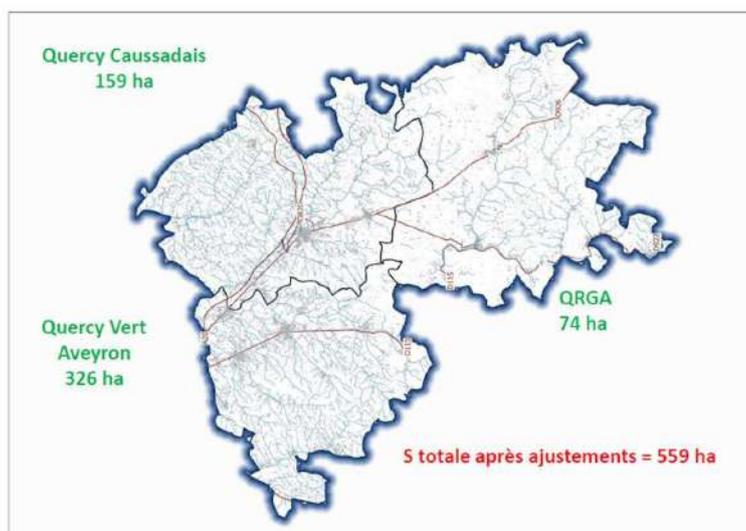
L'utilisation majoritaire de la voiture s'explique par le comportement des usagers mais aussi par un manque d'offre de transports en commun. Ce manque d'alternatives creuse les inégalités socioéconomiques et l'isolement des personnes captives : personnes âgées, jeunes, populations précaires.

## d. Dynamique d'urbanisation et consommation de l'espace

### ➤ Consommation d'espace passée, sur la période 2010-2020 : résultats sur 10 ans

Source: *Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, réunion technique 9/04/2021 : analyse par ARTELIA*

Depuis la fin du XXème siècle, les dynamiques majeures d'évolution du territoire sont liées à la construction d'infrastructures de transport, à l'extension de l'urbanisation et aux évolutions des pratiques agricoles. Concernant plus particulièrement les dynamiques d'urbanisation, le mode d'urbanisation s'est modifié notamment à partir des années 50 avec l'avènement de la voiture.



L'analyse de la consommation d'espace sur le territoire Midi-Quercy montre un urbanisme à deux vitesses, notamment des opérations d'aménagement d'ensemble en périphérie des centres villes des plus grandes communes, avec des typologies d'habitat variées ; et une urbanisation au « coup par coup » en périphérie des centres-bourgs, voire avec un éloignement important du centre-bourg, souvent sur des parcelles assez grandes (1500 m2 par exemple). Le territoire connaît des phénomènes de mitage (implantation et éparpillement, sans plan d'urbanisme réellement cohérent, d'infrastructures, de zones



d'habitat, de zones d'activités), le développement d'habitat pavillonnaire (dont des lotissements en rupture avec l'héritage urbain et bâti, des implantations de bâti en milieu de terrain sans mitoyenneté ni alignement...), le développement d'une urbanisation le long des axes routiers et une périurbanisation, notamment dans la frange ouest du territoire à proximité de Montauban. En Pays Midi-Quercy, la consommation d'espace sur 10 ans (2010-2020) représente 559 hectares (source : ARTELIA, analyse après ajustements, avril 2021). Cela représente en moyenne 11,4 hectares par commune, soit 0,46 % du territoire. Une forte consommation d'espace est observée sur le territoire Quercy Vert Aveyron, ce qui confirme la pression foncière qui impacte ce secteur proche de Montauban. Ce secteur (QVA) est aussi celui qui, en Pays Midi-Quercy, connaît la plus forte croissance démographique depuis les années 90 (données INSEE, RGP, 1990-2015).

Ces évolutions de l'urbanisation et phénomènes ont des impacts sur la qualité des paysages, de l'urbanisme, de l'environnement et sur l'évolution des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le mitage des paysages par les constructions génère un accroissement de coûts pour les collectivités.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, des espaces naturels, agricoles, et forestiers, ainsi que des ressources et des activités qui leur sont liées, nécessitent notamment une gestion économe des espaces, leur analyse et leur suivi dans le temps, une limitation de la fragmentation des espaces, de l'artificialisation des sols, une urbanisation qualitative et des politiques publiques volontaristes. La réduction de la consommation d'espace, et la lutte contre l'artificialisation des sols, sont des enjeux importants à différentes échelles dont la prise en compte est renforcée par des dispositions législatives, les politiques territoriales et la mise en œuvre de certains programmes.

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets promulguée en août 2021 fixe un objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 ainsi qu'un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, impliquant une réduction de la consommation d'espace. Ces objectifs devront être déclinés dans les différentes parties du territoire régional par l'intermédiaire des SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Les SCoT devront être compatibles avec les règles générales du fascicule du SRADDET et prendre en compte les objectifs de ce schéma. En l'absence de SCoT, les PLU et les cartes communales devront être compatibles avec les règles du fascicule du SRADDET et prendre en compte les objectifs de ce schéma.

Par ailleurs, l'Etat encourage les communes à entreprendre des projets de revitalisation des centres bourgs (par des programmes tels que les opérations Centre-bourg ou Petites villes de demain), à reconquérir les friches (appel à projets "fond friches")...

Au niveau des surfaces agricoles, la superficie agricole utilisée représente plus de 50 % de la superficie du territoire, mais elle diminue : plus de 3000 hectares de terres agricoles perdues entre 2000 et 2016. L'espace agricole se caractérise par une forte diversité de cultures (cf. partie 3.a).

## **Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :**



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité avec les pôles urbains et métropolitains : Montauban, Cahors, Villefranche-de-Rouergue et Toulouse</li> <li>• Dynamisme démographique : progression constante de la population, dont arrivée de jeunes ménages avec enfants</li> <li>• Un territoire qui attire une diversité de populations (actifs, néo-ruraux, retraités...)</li> <li>• Plusieurs porteurs de projet en agriculture et transformation alimentaire</li> <li>• Bon niveau global d'équipements et de services (notamment de proximité et gamme intermédiaire de commerces)</li> <li>• Une diversité d'équipements d'enseignements</li> <li>• Offre d'emploi répartie sur l'ensemble du territoire : Maison de l'emploi – EREF, chantiers d'insertion, PLIE</li> <li>• Equipements culturels : réseau de médiathèques et cinémas</li> <li>• Equipements publics patrimoniaux diffus mis en réseau dans le cadre du Pays d'arts et d'histoire : Abbaye de Beaulieu, musées à Saint-Antonin, centre d'interprétation à Caylus, Epopée chapelière à Caussade, La Mounière à Septfonds, La Maison des vins à Montpezat, le centre d'interprétation du Néandertal à Bruniquel</li> <li>• Politique d'accueil des habitants développée sur la CC QRGA</li> <li>• Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (CC QRGA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La dynamique démographique actuelle dépend essentiellement de l'arrivée de nouveaux habitants</li> <li>• Déséquilibre entre l'est et l'ouest du territoire en ce qui concerne : Un accès aux services, notamment ceux de la gamme supérieure Un attractivité démographique concentrée à l'ouest</li> <li>• Des structures d'accueil de loisirs relativement moins présentes à l'est</li> <li>• Un vieillissement de la population à l'est et à l'extrême nord du territoire</li> <li>• Difficulté d'accès au foncier pour les porteurs de projets agricoles</li> <li>• Zones blanches téléphoniques et numériques</li> <li>• Un manque de structure d'accueil intermédiaires et innovantes pour personnes âgées, entre le maintien à domicile et l'EHPAD (résidences adaptées, résidences intergénérationnelles...)</li> <li>• Déséquilibre territorial concernant les enjeux démographiques, urbanistiques, agricole</li> <li>• Dépendance à la voiture et manque d'offre de transports</li> <li>• Consommation foncière importante</li> <li>• Territoire soumis à des pressions résidentielles à proximité de Montauban et de Caussade ; une urbanisation résidentielle diffuse ; une urbanisation linéaire le long des routes, sur les crêtes et les vallées</li> <li>• Des constructions nouvelles en rupture avec le tissu urbain ancien et le bâti ancien</li> <li>• Absence de PLU intercommunal dans 2 EPCI</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de parcs locatifs dans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragilisation des centres-bourgs par les</li> </ul>



<p>les centres-bourgs dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de politique de redynamisation des territoires et notamment des centres-bourgs dans le cadre du programme Petites villes de demain (PVD)</li> <li>• Dynamique liée au Projet Alimentaire de territoire PMQ</li> <li>• Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Midi-Quercy</li> <li>• Déploiement d'un schéma départemental d'aménagement numérique</li> <li>• Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public</li> <li>• Schéma directeur départemental des usages et services numériques</li> <li>• Le maillage du territoire par un réseau équilibré de Maisons de santé pluridisciplinaires, sous réserve de labellisation par l'ARS, et de maisons médicales.</li> <li>• L'engagement d'une réflexion globale à l'échelle du Pays sur la santé, prenant en compte la prévention (alimentation, sport, ...) et l'offre de soins : projet de Contrat local de santé avec l'ARS</li> <li>• Le développement de services itinérants</li> <li>• La labellisation Pays d'art et d'histoire intègre des enjeux en lien avec la préservation du cadre de vie</li> <li>• Coopération avec les territoires voisins dont notamment le Grand Montauban</li> </ul>	<p>vacances</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déséquilibre entre les besoins des personnes âgées et nouveaux habitants et entre les services présents dans le territoire</li> <li>• Déséquilibre entre l'est et l'ouest du territoire</li> <li>• Un risque de désertification de certains secteurs, en termes de services et équipements, notamment dans le domaine de la santé (départ de médecins)</li> <li>• Précarité énergétique conduisant à un dépeuplement de certains secteurs</li> <li>• Aggravation de la fracture numérique</li> <li>• Isolement des populations captives (personnes âgées, jeunes, populations précaires, sans voiture...)</li> <li>• Forte décroissance du nombre d'exploitants agricoles (départs en retraite nombreux et non remplacés)</li> <li>• Accentuation de la banalisation des paysages, des entrées de ville, de la "privatisation des vues" sur certains secteurs, perte de lisibilité des transitions entre espace urbain/rural (ex. en Quercy Vert Aveyron), dégradation de la qualité du cadre de vie</li> <li>• Manque d'ingénierie, et gouvernance à structurer, concernant le suivi et la gestion de la consommation de l'espace et l'objectif de réduire l'artificialisation des sols</li> </ul>
---	--



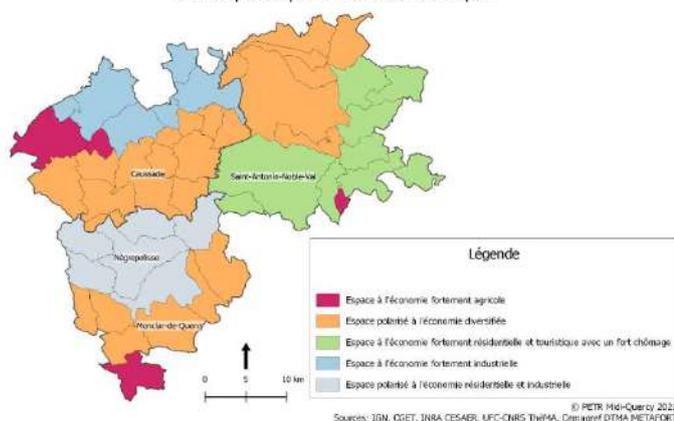
## 2. Besoin et épanouissement des habitants

Ce territoire se caractérise par certaines faiblesses : un faible revenu moyen des habitants, un niveau de qualification et un taux de chômage moins bons que la moyenne régionale. Même si la pauvreté, le chômage, le devenir des jeunes et le vieillissement sont des défis majeurs pour son avenir, son patrimoine attractif ainsi que sa forte dynamique associative et culturelle lui apportent une véritable qualité de vie.

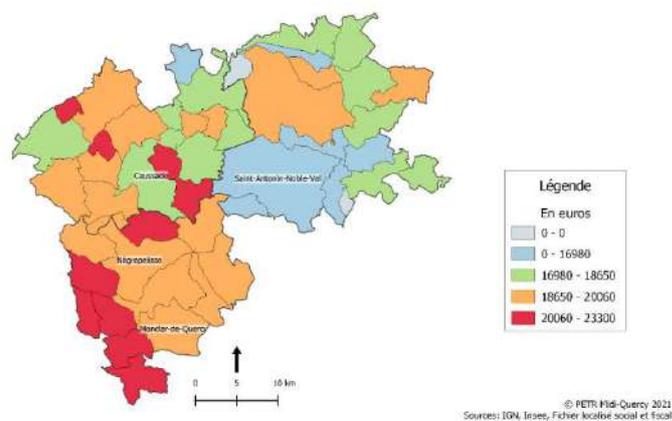
Les enjeux actuels du territoire reposent principalement sur un renouvellement de la gestion du parc immobilier ainsi que l'insertion de la population dans le monde de travail.

### a. Emploi, chômage et niveau de formation

Typologie des espaces ruraux dirigés par la DATAR dans les communes au sein du PETR Midi-Quercy.  
Thématique "emploi et activités économiques"



Revenu fiscal médian par unité de consommation au sein des communes du PETR Midi-Quercy



	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC du Quercy Caussadais	CC Quercy Vert-Aveyron
Nombre de ménages fiscaux en 2017	3582	8909	8761
Médiane du niveau de vie en 2017 (€)	17800	18930	19980
Part des ménages fiscaux imposés en 2017 (%)	35.3	38.7	43.9
Taux de pauvreté en 2017 (%)	23.3	16.8	13.1

	Tarn-et-Garonne
Nombre de ménages fiscaux en 2017	108469
Médiane du niveau de vie en 2017 (€)	19560
Part des ménages fiscaux imposés en 2017 (%)	42.9
Taux de pauvreté en 2017 (%)	16.8

INSEE

L'emploi, au sein du Pays Midi-Quercy est en baisse depuis 2011. Dans le territoire, les emplois sont diversifiés grâce aux activités industrielles et agricoles. Cependant, deux tiers des emplois sont concernés par une économie de services résidentielles et touristiques. La prédominance de l'économie touristique et résidentielle au sein du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron semble confirmer un potentiel touristique de son territoire.

Le pays est constitué de trois pôles principaux d'emplois sur le territoire :

- Caussade (3275 emplois) ;



- Nègrepelisse (1893 emplois), Albias (650 emplois), Saint-Etienne-de-Tulmont (652 emplois) ;
- Caylus (742 emplois), Saint-Antonin-Noble-Val (715 emplois) ;

Le territoire est composé d'un maillage économique composé d'établissements polarisant la majeure partie de l'activité économique, tel que Guima Palfinger (concessionnaires de véhicules industriels à Caussade) ou bien APEM (fabricant d'interfaces homme-machine à Caussade et Montpezat-de-Quercy). Cependant, de très petites entreprises, commerciales, artisanales et de services, de moins de 10 employés, composent le territoire.

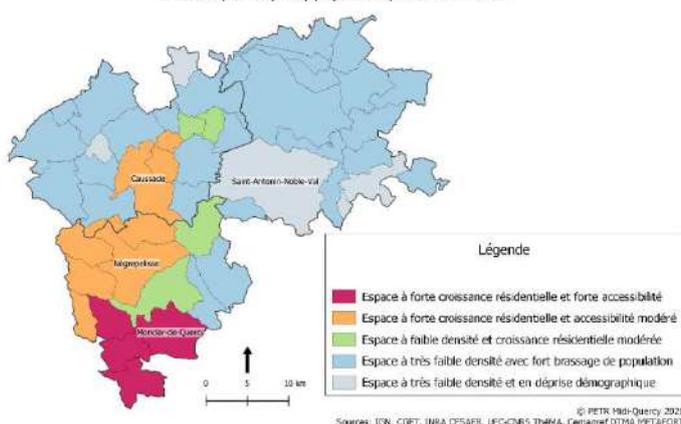
Le Pays Midi-Quercy reste un territoire touché par la pauvreté et le chômage. Le revenu fiscal médian par unité de consommation ne dépasse pas les 23300 euros et le taux de pauvreté dépasse les 22%. Un « effet territoire » semble cependant se dessiner. Les communes les plus proches de Montauban voient leur revenu fiscal médian être plus important qu'à l'est du Pays, un territoire avec une densité plus faible. En effet, la moitié des nouveaux arrivants s'installent au sein du Quercy Vert-Aveyron. Cette nouvelle population permet de maintenir un dynamisme démographique mais également économique, favorisant notamment le développement d'une économie résidentielle. Le pays voit son économie productive se transformer en économie résidentielle au service d'une population vieillissante et travaillant en dehors du territoire.

Au sein du territoire, le taux de chômage est touché plus durement par un chômage de longue durée. La difficulté de la population à retrouver un travail peut s'expliquer par une sous qualification des demandeurs d'emploi, 15% des demandeurs d'emploi n'ont pas de qualifications.

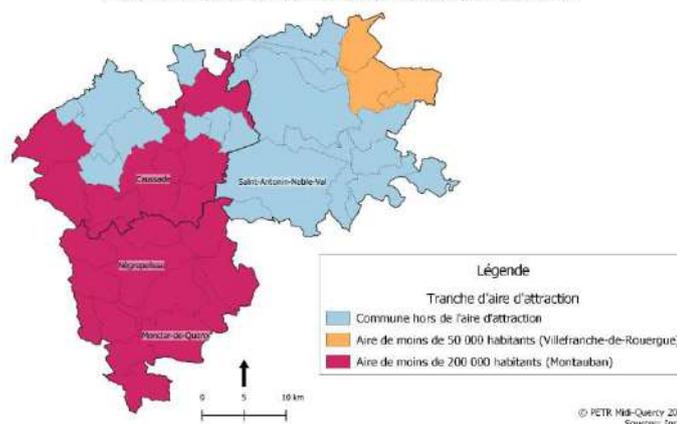
On peut également souligner une forte décroissance du nombre d'exploitants agricoles qui met en péril ce secteur d'activité.

## b. Logement

Typologie des espaces ruraux dirigés par la DATAR dans les communes au sein du PETR Midi-Quercy.  
Thématique "espace, population, condition de vie"



Influence du zonage en aires d'attraction des villes au sein du PETR Midi-Quercy  
L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.



	CC Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC Quercy Vert-Aveyron	CC du Quercy Caussadais
Nombre logements en 2017	6551	10431	11404
Part de logements vacants en 2017 (%)	11	7	9
Part de logements secondaires en 2017 (%)	34	8	11
Taux évolution de logements entre 2012 et 2017	0.7	1.5	1.4
Taux évolution de logements vacants entre 2012 et 2017	0.8	1	2.9
Taux évolution de logements secondaires entre 2012 et 2017	0.9	2.7	2.2

INSEE

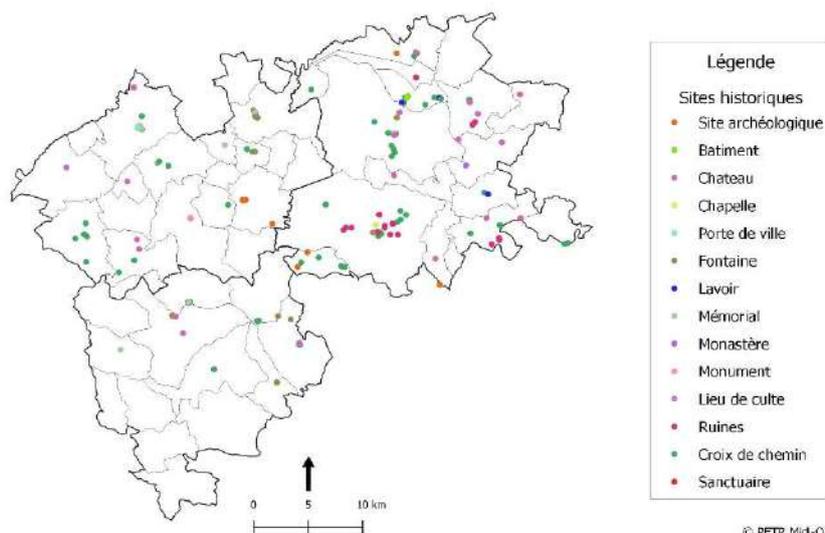
Le Quercy Vert Aveyron et la commune de Caussade et Montreils se démarquent du reste du territoire quant à leurs capacités d'attractivité résidentielle. En effet, 85% des habitants du pays vivent dans les communautés de communes Quercy Vert Aveyron et Quercy Caussadais. Caussade et Nègrepelisse étant les deux communes les plus densément peuplées du pays, la dynamique démographique se construit autour de ces deux pôles dynamiques.

De plus, l'influence de Montauban explique indéniablement ce phénomène. Par sa faible densité, 40% du parc immobilier du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron est construit après 1949 comparé aux deux autres communautés de communes où 60 à 70 % du parc immobilier est construit après 1949. Cependant, le marché de l'immobilier tend à se dynamiser avec l'arrivée de nouveaux parcs de logements individuels. Ce dynamisme permet à l'ouest du Pays de voir apparaître une demande de terrains destinés à la construction de logements principaux et à l'est des résidences secondaires dans les logements existants.

### c. Culture, patrimoine et paysages

#### ➤ Sites historiques recensés au sein du territoire Midi-Quercy :

Sites historiques recensés au sein du PETR Midi-Quercy

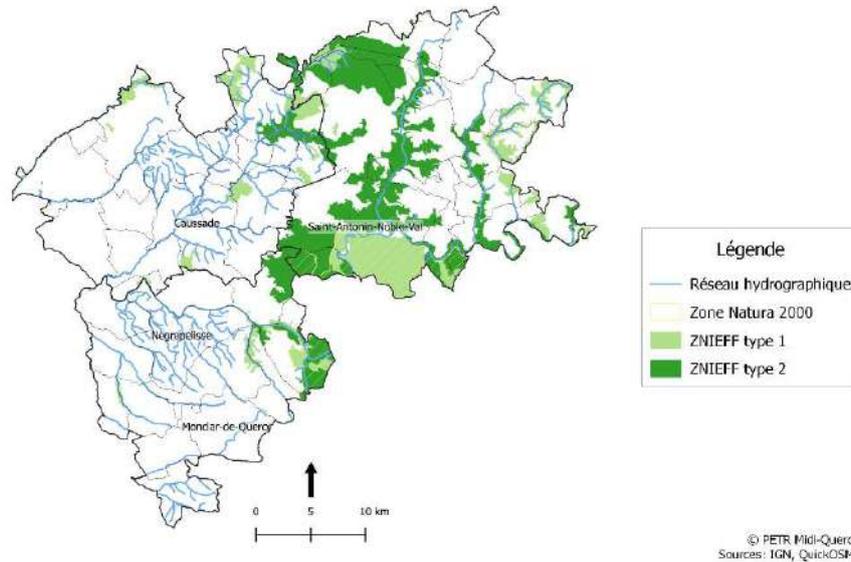


© PETR Midi-Quercy 2021  
Sources: IGN, data.laregion

#### ➤ Réseau hydrographique et Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique au sein du Pays Midi-Quercy :



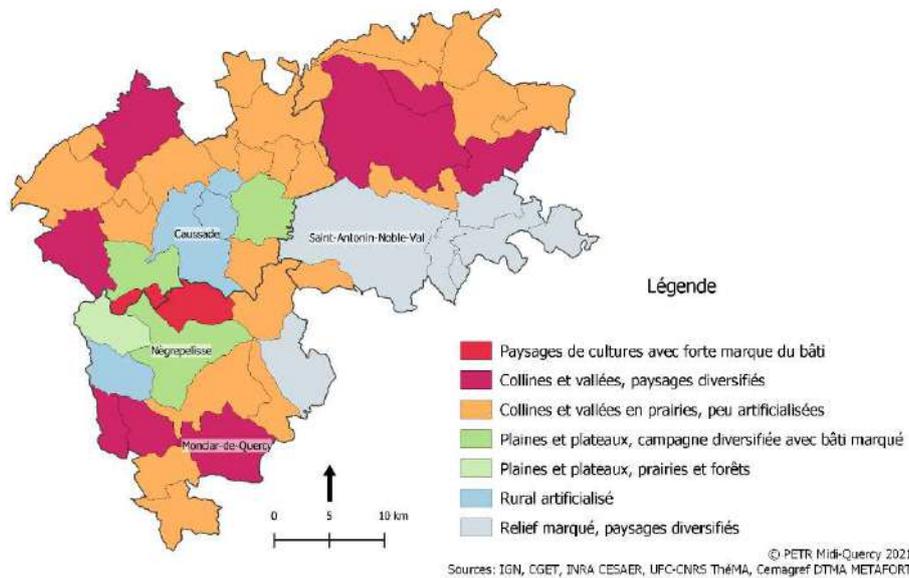
## Patrimoine naturel préservé au sein du PETR Midi-Quercy



- **Typologie des espaces ruraux dirigés par la DATAR dans les communes au sein du Pays Midi-Quercy :**

### Thématique "paysages"

Typologie des espaces ruraux dirigés par la DATAR dans les communes au sein du PETR Midi-Quercy.  
Thématique "paysage"



➤ Unités paysagères du Pays Midi-Quercy :



Source : d'après Urbanisme & Acoustique, *Parcourir, Repérage, Charte Patrimoine et Paysages pour Demain* - Ed. 2008

Le territoire de Midi-Quercy présente une grande richesse paysagère compte-tenu notamment des diversités géographiques présentes issues du sol, du relief et du climat, de sa situation à la confluence entre plusieurs ensembles géographiques (début du Massif central, plaine et gorges de l'Aveyron). Les sols et sous-sol du territoire fondent les paysages et donnent des couleurs au patrimoine bâti. Ils influencent l'agriculture, conditionnent l'implantation des boisements, fournissent les matériaux de l'architecture traditionnelle (tels que la crue, la brique, la pierre) et constituent l'un des fondements de la diversité écologique des milieux. Ils expliquent la diversité des vocations culturelles sur l'ensemble du territoire et constituent le support de la pratique de la polyculture.

L'eau et les reliefs forment l'armature paysagère et organisent la diversité des paysages. La plaine alluviale et les gorges de l'Aveyron, avec ses affluents principaux, ainsi que les collines, forment l'armature principale des paysages du Pays Midi-Quercy. L'armature des villes et des villages, et leurs évolutions, façonnent également les paysages et participent à leur identité. Il en est de même pour les activités et savoir-faire agricoles, la diversité des cultures et des productions agricoles renforcent la diversité des paysages.

L'articulation de ces différents éléments a conduit à la formation d'unités paysagères distinctes. Selon l'atlas départemental et la charte paysagère de Midi-Quercy, le territoire compte une dizaine d'unités paysagères.

Le Pays Midi-Quercy hérite d'un patrimoine bâti, architectural et urbanistique reconnu, fort présent dans le territoire. On distingue 3 grands types d'implantation : en plaine (Caussade, Nègrepelisse, Albias, Saint Antonin-Noble-Val...), perchés (Montricoux, Puylaroque, Monclar-de-Quercy...), sur pentes (Caylus...).



Le Pays compte notamment de nombreux vestiges de la civilisation paléolithique, des abbayes, églises, châteaux, bastides. Au total sont présents :

- 48 sites inscrits et classés ;
- 84 monuments classés ou inscrits ;

Cette richesse patrimoniale, culturelle, paysagère, environnementale est le socle d'une attractivité résidentielle et touristique. Elle est le fondement de stratégies de développement territorial qui visent une meilleure connaissance de ce patrimoine, de ces ressources et leur valorisation : inventaire du patrimoine bâti, stratégie touristique, charte paysagère de Pays, charte architecturale et paysagère (CC QRG), projet de Pays d'Art et d'Histoire...

Ce patrimoine est également valorisé par différentes communes et communautés de communes qui prennent en compte les paysages et le patrimoine dans leurs projets d'aménagement et de développement.

Entre 2012 et 2018, des Résidences du Territoires ont vu le jour dans le Midi-Quercy. Elles ont permis d'impulser une nouvelle dynamique et une nouvelle offre culturelle à destination des habitants et plus particulièrement de la jeunesse. Ces Résidences ont pour ambition de favoriser l'éducation et la création à travers la médiation artistique. La démarche de labellisation Pays d'Art et d'Histoire » est mise en œuvre dans le territoire. Elle porte comme ambition de renforcer l'attractivité des sites culturels pour la population locale.



## Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité et qualité des paysages et du patrimoine naturel et culturel (bastides, villages médiévaux, matériaux, patrimoine vernaculaire etc.)</li> <li>• Diversité de la production agricole contribuant à une diversité de paysages</li> <li>• Grand nombre d'association permettant de favoriser du lien social</li> <li>• Dynamique partenariale des services d'aide et d'accès à l'emploi</li> <li>• Nombres d'équipements et de services satisfaisants</li> <li>• Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat</li> <li>• Savoirs et savoir-faire locaux de qualité</li> <li>• Offre culturelle et touristique riche et dynamique</li> <li>• Cadre de vie propice à l'épanouissement des populations</li> <li>• Présences d'espaces de travail et d'échanges innovants : espaces de coworking, fablab</li> <li>• Charte paysagère de Pays, charte architecturale et paysagère CC QRGA</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ménages précaires, notamment les familles monoparentales</li> <li>• Précarité énergétique dans les logements</li> <li>• Mobilités limitées et complexes pour les personnes âgées, jeunes et précaires</li> <li>• Population touchée par la pauvreté, le chômage et un bas niveau de qualification</li> <li>• Temps d'accès aux services longs</li> <li>• Capacité limitée des structures d'animation de la vie sociale citoyenne</li> <li>• Fragilité économique des structures culturelles publiques et associatives</li> <li>• Répartition inégale des services périscolaires</li> <li>• Départs à la retraite de professionnels de santé non remplacés</li> <li>• Pressions résidentielles autour des agglomérations de Montauban et de Caussade (en Quercy Vert Aveyron et Quercy Caussadais)</li> <li>• Certains documents d'urbanisme anciens, ou absence de documents d'urbanisme dans plusieurs communes</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement du Comité de développement territorial</li> <li>• Présence d'un guichet unique Rénov'Occitanie, service habitat</li> <li>• Labellisation Pays d'art et d'histoire inscrivant le Pays dans un projet culturel transversal et en lien avec les enjeux du développement durable (candidature en cours)</li> <li>• Inscription de 4 communes en Site patrimonial remarquable valorisant la préservation du patrimoine</li> <li>• Inventaire du patrimoine bâti du Pays MQ, outil de connaissance et de valorisation du patrimoine</li> <li>• Extension de la couverture Très haut-débit à l'ensemble du territoire</li> <li>• Participation forte du CDT Midi-Quercy dans la définition et l'animation de politiques publiques locales</li> <li>• Développement de l'éducation artistique et culturelle de la jeunesse</li> <li>• Mise en réseau entre les acteurs culturels et la société civile : La Mounière, Micro-folie, tiers-lieux</li> <li>• Soutien à la création des espaces de mixité, de rencontre, de participation et coopération entre les associations et collectivités</li> <li>• Une préfiguration de démarches de reconquête du foncier agricole par les intercommunalités</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Replis social et territorial entraînant une diminution du lien social</li> <li>• Manque d'adaptation des services face aux vieillissement de la population : habitat, santé...</li> <li>• Dissonance entre les attentes de l'arrivée d'une nouvelle population et celles des territoires</li> <li>• Risque d'enfrichement lié au non renouvellement des générations d'exploitants agricoles</li> </ul>

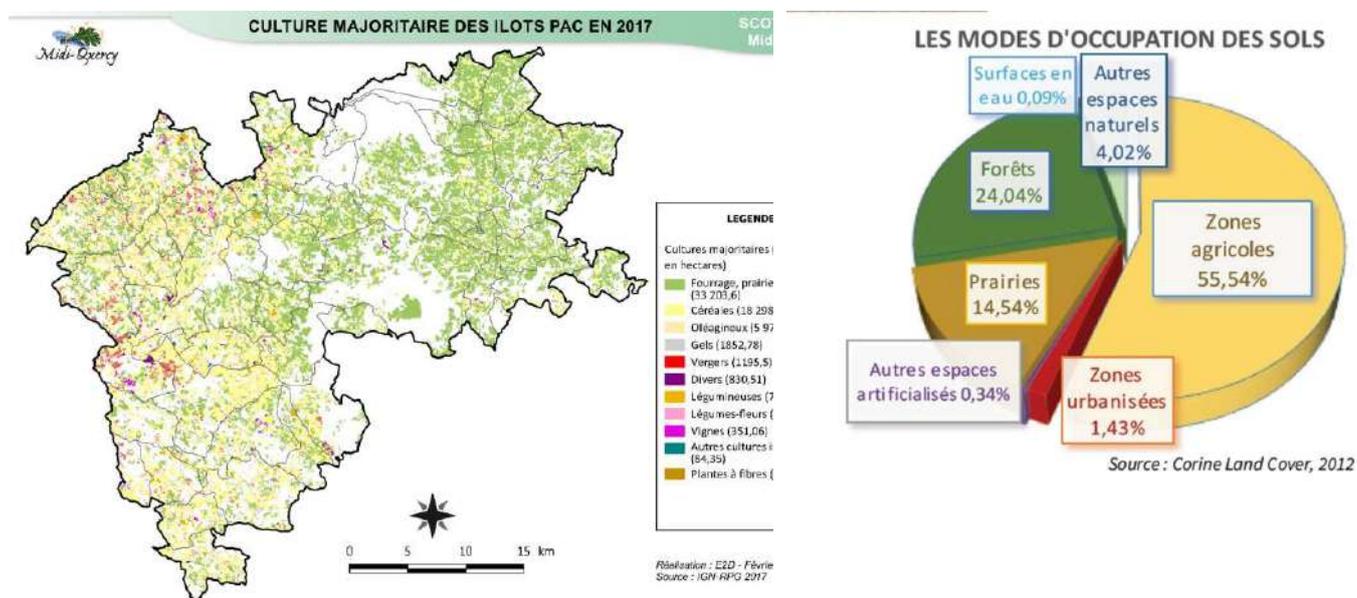


### 3. Développement responsable

Le Projet Alimentaire, labellisé par le ministère de l'Agriculture et développé par le PETA Pays Midi Quercy et ses partenaires, agit en faveur de la dynamisation de la production locale (en vue de la conservation des terres agricoles) et de la relocalisation alimentaire (développement des circuits courts). L'artisanat est également un secteur important dans le tissu économique du territoire. Le tourisme dans le territoire est orienté vers la valorisation de sa composante rurale en proposant une offre touristique de pleine nature. Les territoires labellisés sont également un atout d'attractivité dans le territoire. Les enjeux du territoire portent sur la préservation et la valorisation des activités agricoles et artisanales ainsi que sur la valorisation de l'offre touristique de proximité, de nature et de patrimoine.

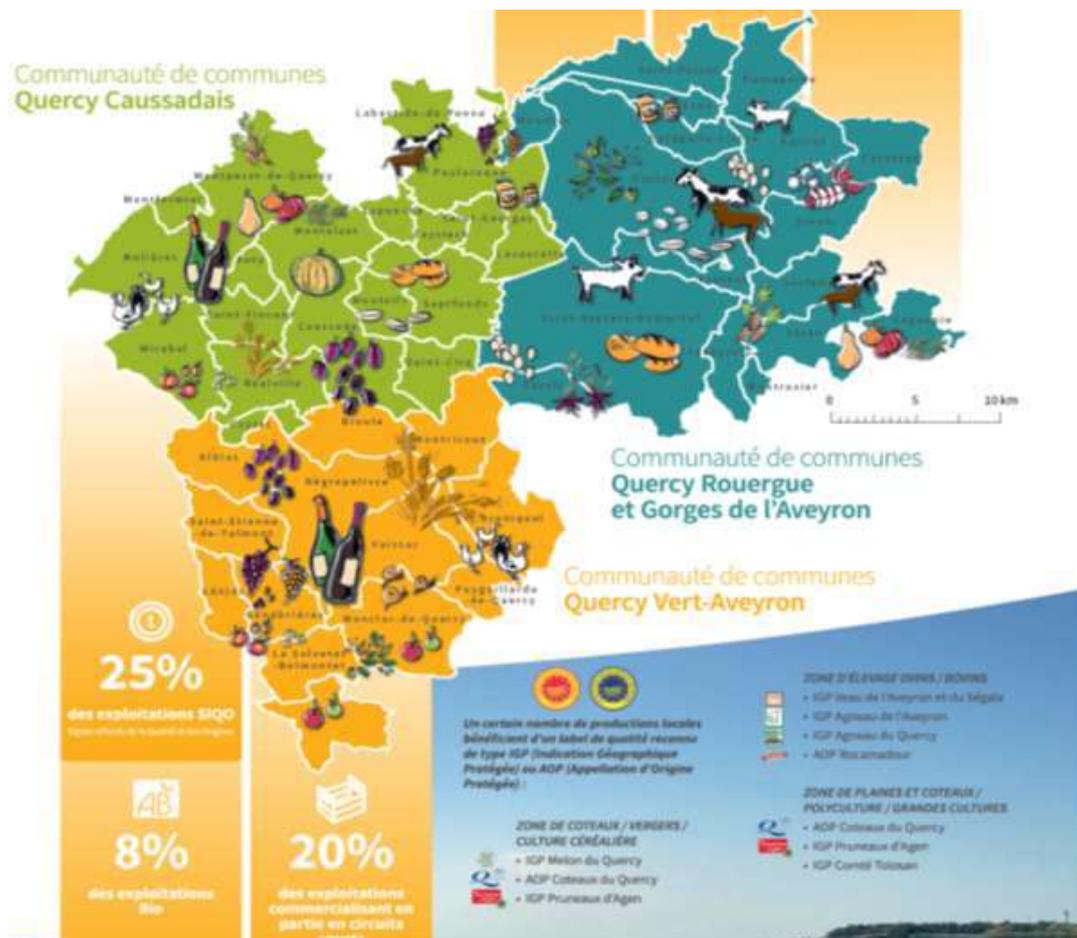
#### a. Agriculture

- Répartition de l'occupation des sols en Midi-Quercy, d'après la base de données Corine Land Cover 2012 :



Source: *Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Diagnostic territorial, version provisoire - Février 2020*





L'agriculture est une composante importante dans le territoire du Pays Midi Quercy, concentrant à lui-seul plus de la moitié de la superficie du territoire et un quart des exploitants du département de Tarn-et-Garonne. L'agriculture dans le territoire est caractérisée par sa diversité. En effet, de nombreuses cultures sont produites ; allant de la présence de grandes cultures céréalières au sud-ouest, des plaines et de l'élevage au centre, jusqu'à de l'arboriculture, de la viticulture et des prairies au nord-ouest. De plus, des productions de niches permettent au territoire de démarquer son offre agricole : safran, poule noire de Caussade, porc gascon.

De manière générale, l'ensemble des surfaces dédiées à l'élevage connaissent des variations inégales dans le Pays. Le nombre d'exploitations d'élevage a diminué de 57% entre 2000 et 2016. Les terres dédiées à la polyculture et au poly élevage font également face à des variations de leur superficie. Elle connaît une baisse prononcée en Quercy Vert Aveyron de -38% entre 2000 et 2016 au profit de productions à haute valeur ajoutée (semences et vergers de vallée). Une baisse significative -26%, se retrouve également en Quercy Caussadais s'inscrivant dans un contexte global du recul de l'élevage dans le département. La baisse est plus modérée en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron connaissant une baisse de -5%, le territoire portant un fort potentiel de développement des modèles de polyculture et de polyélevage. De plus, le territoire voit ses surfaces en herbes augmenter et ses cheptels diminuer. Ce déséquilibre risque d'entraîner des déprises agricoles en herbe, qui pourraient avoir comme conséquences une perte de la qualité paysagère ainsi que des risques d'incendies plus importants.

En ce qui concerne les cultures fruitières, l'arboriculture présente dans le territoire est porteuse de valeur ajoutée et contient des productions « indication géographique protégée » et « appellation d'origine protégée ». Les surfaces agricoles porteuses à 2/3 du



label « appellation d'origine protégé » contribuent également à la richesse agricole, culturelle et touristique du Pays Midi Quercy. De plus, des coopératives sont présentes dans le territoire et permettent de consolider et de pérenniser la filière. Les cultures de semences font partie des cultures porteuses de valeur ajoutée et d'une identité territoriale. Certaines sont porteuses d'un héritage historique représentant la moitié des cultures semencières du territoire. Elles font cependant face à des mutations du marché entraînant une précarisation de la filière associée à une diminution du nombre de producteurs et ainsi des surfaces exploitées.

Le Pays Midi Quercy démontre la qualité de ses produits et de son agriculture. Près d'un quart des exploitations du territoire sont labellisées. Le territoire entreprend également une valorisation de ses produits en circuits courts. Au total, 20% des exploitations agricoles commercialisent toutes ou une partie de leur production en circuit court : AMAP, marchés, restauration collective, vente directe.

Le secteur agricole représente 15% des emplois du territoire. La préservation de ses terres, de ses activités et de la diversité des cultures est un enjeu majeur pour le territoire. Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) entrepris depuis 2017 dans le Pays Midi Quercy œuvre à répondre à ces enjeux de préservation et de relance des activités agricoles. L'agriculture est l'un des enjeux majeurs transversaux identifiés dans le PADD du projet de SCoT du Pays Midi-Quercy (PADD juin 2020).

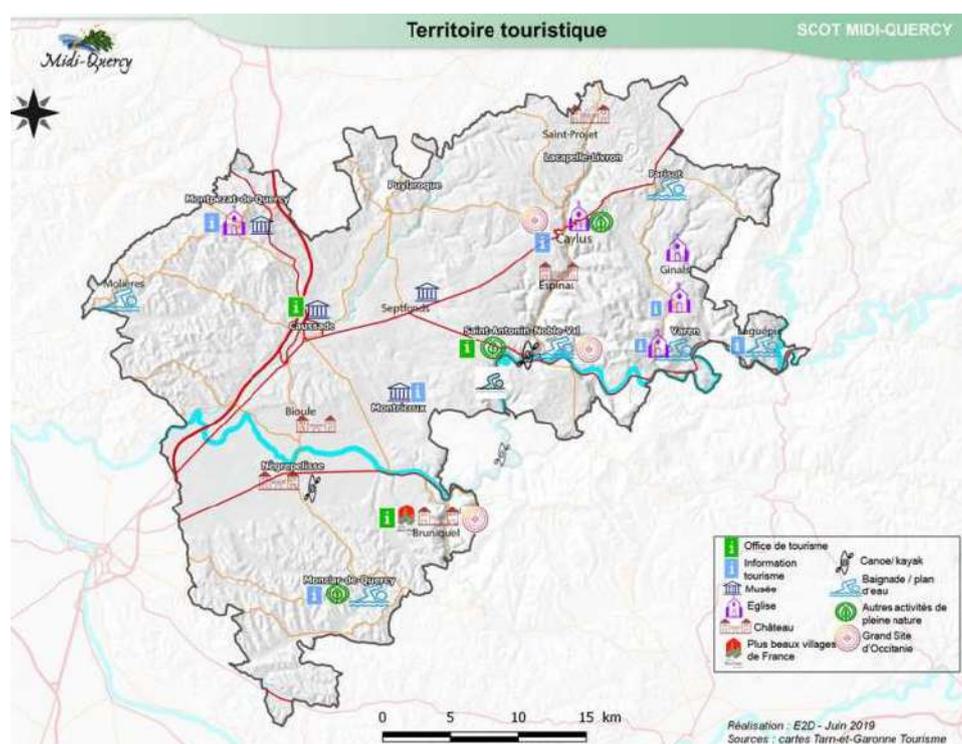
## b. Tourisme

Commune	Hôtels	Campings	Villages vacances
<b>CC Quercy Vert Aveyron</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
Bioule	1	0	0
Bruniquel	1	1	0
Monclar-de-Quercy	1	1	0
Montricoux	0	2	0
Nègrepelisse	1	1	0
Puygaillard-de-Quercy	0	1	0
Vaïssac	1	1	0
<b>CC Quercy Caussadais</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
Caussade	2	1	0
Cayriech	0	1	0
Molières	1	2	0
Montpezat-de-Quercy	0	1	0
Réalville	1	0	0
Septfonds	0	1	0
<b>CC Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
Caylus	1	1	1
Laguépie	0	1	0
Parisot	0	1	0
Saint-Antonin-Noble-Val	0	4	0
Saint-Projet	0	1	0
Varen	0	1	0

Recensement des logements touristiques - INSEE



Par ses composantes rurales, le Pays Midi Quercy oriente son offre touristique vers un tourisme durable ou un écotourisme. Le tourisme durable se caractérise comme prenant en considération ses impacts sociaux et économiques tout en intégrant des enjeux environnementaux. Cette offre touristique se construit notamment autour des problématiques du développement durable et se détache



d'un tourisme de masse. L'offre touristique du territoire présente de forts atouts orientés vers un patrimoine local historique et culturel fort et la présence de nombreuses offres sportives et de loisirs de natures de plus en plus plébiscités par les visiteurs et les locaux. En effet, 68% des visiteurs sont originaires d'Occitanie.]

La destination touristique Midi Quercy Gorges de l'Aveyron – Tarn et Garonne regroupe 3 offices de tourisme intercommunaux qui mettent en œuvre la stratégie touristique commune du territoire dont deux sont classés Catégorie 1 et 2. Au total, chaque année 70 000 visiteurs se rendent dans l'une des trois offices de tourisme. Le territoire est reconnu par de nombreux labels, par notamment : deux Grands Sites Occitanie, un label national Vignoble et découverte, un Projet Alimentaire de Territoire, un Pôle de pleine nature. Depuis 2007, 1 150 000 d'euros sont investis dans le secteur touristique.

En ce qui concerne les hébergements touristiques, en 2019 a été recensées 1 861 000 nuitées dans le Pays Midi Quercy, soit 26% du département.

Les hébergements touristiques représentent 6 000 lits dans le territoire. Les campings représentent l'offre d'hébergement la plus présente au sein du Pays qui compte la moitié de l'offre du département. Quant aux logements, le tourisme a également un impact sur le type de résidence. En effet, 36% des nuitées recensées sont réalisées en résidence secondaire. Alors que le territoire concentre 20% de la population du département, 42% des résidences secondaires se trouvent dans le Pays Midi Quercy.

### c. Artisanat

	CC du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	CC du Quercy Caussadais	CC du Quercy Vert-Aveyron
Nombre établissements	420	539	661
Part des établissements créés en 2018 et toujours en activité	65%	62%	77%
Nombre d'habitants pour un établissement	19	38	35
Commune ayant le plus d'établissements	Saint Antonin	Caussade	Nègrepelisse
Nombre d'actifs	194	617	633
Nombre de salariés	163	569	585

Nombre d'apprentis	5	28	25
Age moyen	47 ans	47 ans	46 ans
Part des dirigeants de plus de 55 ans	31%	32%	26%

Géométier82

Le Pays Midi Quercy compte 1 431 établissements associés au secteur de l'artisanat. Le tissu économique de ces entreprises est principalement constitué de Très petites entreprises. En effet, 72% d'entre elles ne comptent aucun salarié, et seulement 36 entreprises comptent plus de 10 salariés. En revanche, l'artisanat permet de représenter dans le territoire pas moins de 3 500 emplois salariés et non-salariés. Le secteur du bâtiment étant le plus présent dans le territoire, celui-ci est également retrouvé dans l'économie artisanale. Il comptabilise à lui seul 43% des entreprises artisanales.

Ces entreprises maillent et sont une composante importante du territoire. Au moins une entreprise artisanale est installée dans chaque commune du Pays. En revanche, trois pôles rassemblent la moitié de ces entreprises, que sont :

- Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont, Albias (331 entreprises et 538 emplois) ;
- Caussade (162 entreprises, 340 emplois) ;
- Saint-Antonin-Noble-Val, Caylus (191 entreprises, 206 emplois) ;

### Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de nombreux marchés locaux de plein vent : (13 marchés répartis hebdomadairement sur le territoire)</li> <li>• Produits locaux diversifiés et labellisés</li> <li>• Pays inscrit depuis 2017 dans un Projet alimentaire de territoire avec de nombreux partenaires</li> <li>• Signe de reconnaissance "Produits en Pays Midi Quercy" permet une communication importante, le développement de la vente en circuits courts et la mise en réseau des agriculteurs</li> <li>• Reconnaissance de la partie est du Pays comme étant Pôle pleine nature par le GIP Massif central</li> <li>• 2 Grands sites Occitanie et actions développées dans ce cadre</li> <li>• Offre touristique durable de pleine nature</li> <li>• Secteur du bâtiment enclin et volontaire à la participation aux projets de transition énergétique : OPAH précarité, PCAET, Guichet unique rénov'Occitanie</li> <li>• Secteur industriel diversifié et préservé</li> <li>• Tri sélectif généralisé sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Présence d'acteurs de l'économie sociale et solidaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendance aux financements des appels à projets de l'animation du Pays quant à la concrétisation du Projet alimentaire territorial</li> <li>• Manque de structure de transformation de produits agricoles</li> <li>• Cessation d'activités agricoles dues aux départs à la retraite</li> <li>• Diminution du nombre d'exploitations agricoles depuis des décennies</li> <li>• Peu de nuitées touristiques sur le territoire</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire, acteurs et dynamique locale propices au développement du principe d'économie solidaire</li> <li>• Développement des actions du Projet Alimentaire de Territoire, élargissement du partenariat - re labellisation en cours</li> <li>• Développement d'actions autour de l'Agroécologie</li> <li>• Présence de nombreuses structures de restauration collective cuisinant en régie et fort souhait de relocalisation de l'approvisionnement</li> <li>• Présences de pôle urbains de proximité constituant une</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendance globale à la fragilisation du secteur primaire et secondaire, socles de l'emploi local</li> <li>• Dépendance aux pôles d'emplois des territoires voisins</li> <li>• Capacité insuffisante des acteurs agricoles à se fédérer autour des enjeux de transition écologique</li> <li>• Risque d'enrichissement lié au recul du nbr d'exploitants agricoles</li> </ul>



- potentielle clientèle pour les producteurs du Pays
- Inscrire le Pays dans une destination touristique singulière et durable
- Mise en valeur des exploitations viticoles dans la structuration de la filière oenotouristique : Label vignobles et découvertes
- Renforcement de la filière du bâtiment par les actions volontaristes d'inscription dans la transition écologique
- Présence d'axes routiers et ferrés propices aux mobilités domicile-travail
- Inscription du Pays dans le développement de projets d'économie circulaire
- Présence de documents d'urbanisme permettant la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et limitant la consommation de l'espace dont SCoT en cours d'élaboration
- Transformer les visites des excursionnistes en des séjours avec nuitées

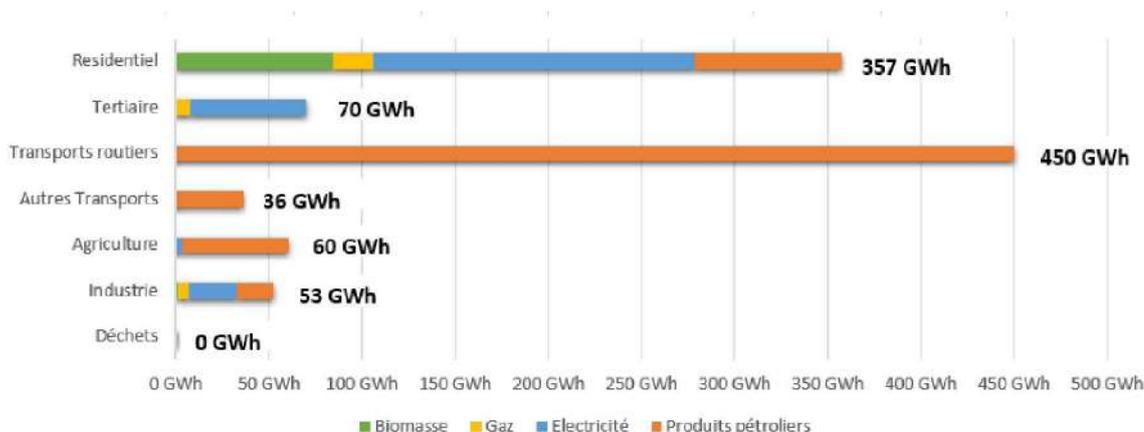
- Productions agricoles locales dépendantes de la disponibilité en eau
- Compétition territoriale dans le secteur touristique
- Développement économique et urbain réalisé au détriment de la qualité environnementale et paysagère
- Hausse de la fréquentation des sites protégés de pleine nature

## 4. Lutte contre le changement climatique

Le PMQ est engagé dans un processus de transition énergétique, des projets de développement d'infrastructures produisant de l'énergie renouvelable sont entrepris dans le territoire. Des résidents font cependant face à une précarité énergétique de leur logement associée à une dépendance aux énergies fossiles.

Les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique sont importants dans le PMQ. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir, principalement dans les secteurs agricole, résidentiel et des transports.

### a. Consommation énergétique



Le territoire présente une consommation énergétique globale de 1 025 GWh/an dont près de 80% est consommé dans les secteurs du résidentiel et des transports.



Le secteur des transports est le secteur le plus consommateur d'énergie, avec 47% des consommations. Il est en quasi-totalité couvert par des produits pétroliers. De plus, ce constat s'explique par un autre phénomène.

La voiture individuelle est fortement appréciée par les usagers du territoire, 98% des personnes actives travaillant hors du territoire et se déplaçant dans le Midi Quercy transitent en voiture individuelle. Les transports en commun sont très peu utilisés par les usagers.

Quant au secteur résidentiel, il est le second secteur consommateur, avec 35% du bilan des consommations. Cela s'explique notamment par un parc de logement construit pour un peu plus d'1/3 (44%) avant 1975 (date de la réglementation thermique) et l'usage de l'électricité comme source d'énergie principalement utilisée.

Le tertiaire, l'agriculture et l'industrie représentent respectivement 7,6 et 5% des consommations.

L'électricité constitue la 1ère source énergétique des logements du territoire (48%), les énergies fossiles représentent 28% des consommations, contre 24% pour le bois. Cette répartition de la consommation entre les usages souligne l'importance du chauffage. C'est donc sur ce dernier que doivent se concentrer les efforts de réduction des consommations, au moyen d'opérations de rénovation des logements anciens en particulier.

Quant au secteur des transports, les produits pétroliers, facilement accessibles, sont les carburants les plus utilisés au détriment d'énergies plus vertueuses (le GPL, l'Hydrogène, l'électrique etc...).

## b. Emission des gaz à effet de serre

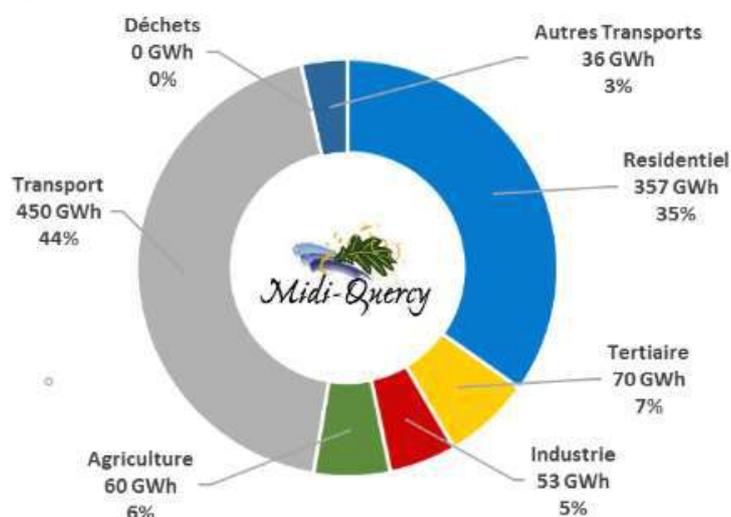
En ce qui concerne les émissions de Gaz à effet de serre dans le territoire, la consommation, les secteurs des transports et résidentiels sont les plus consommateurs d'énergies dans le territoire représentant 80% de la consommation énergétique totale.

Cependant, bien qu'il ne représente seulement que 6% des consommations, l'agriculture est le premier secteur le plus émetteur d'émission de gaz à effet de serre, suivi de très près par les transports.

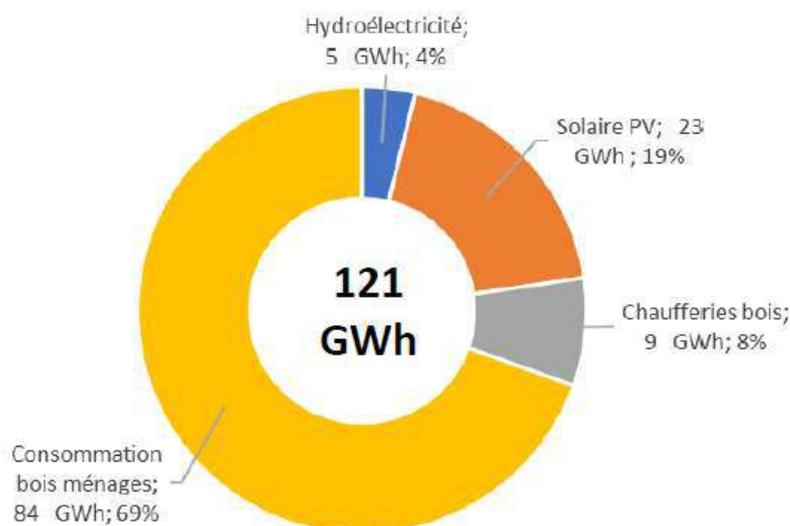
A l'inverse, le secteur résidentiel représente une part moins importante des émissions totales comparé à sa consommation totale, car faiblement émettrices. Environ 61% des émissions sont d'origines énergétiques, c'est-à-dire qu'elles sont produites lors du processus de combustion d'un produit énergétique.

Les émissions restantes sont issues de l'échappement de gaz lors de, notamment, l'utilisation de fertilisants pour le secteur agricole. Les produits pétroliers représentent la grande majorité des émissions énergétiques du territoire. Au total, en associant le gaz, 88% des émissions énergétiques sont d'origines fossiles.

Répartition des consommations finales par secteur



## c. Production d'énergies renouvelables



Production actuelle d'EnR (Source : OREO/SOeS) – 2015

Potentiel de production à long terme en 2050

<p><b>Energie solaire</b></p> <p><b>268 GWh</b></p> <p>Le potentiel de la filière <b>solaire photovoltaïque</b> s'élève à <b>242 GWh/an</b> soit 92% des consommations électriques du territoire.</p> <p>Le potentiel de la filière <b>solaire thermique</b> s'élève à <b>26 GWh/an</b> soit 68% de la demande en ECS du secteur résidentiel sur le territoire.</p>	<p><b>Méthanisation</b></p> <p><b>114 GWh</b></p> <p>Le potentiel de production de biogaz s'élève à <b>114 GWh/an</b>, ce qui représente près de ¼ des consommations actuelles de la mobilité.</p>
<p><b>Biomasse</b></p> <p><b>110 GWh</b></p> <p>Le potentiel de production énergétique à partir du bois local est de <b>110 GWh/an</b> en prenant en compte les contraintes environnementales.</p> <p>Cela correspond donc à une couverture de 40% des besoins de chaleur du secteur (chauffage + ECS) résidentiel.</p>	<p><b>Energie éolienne</b></p> <p><b>67 GWh</b></p> <p>Le potentiel de la filière éolienne s'élève à <b>67 GWh</b>, ce qui correspond à l'installation d'environ 14 mats éoliens.</p>
<p><b>Géothermie</b></p> <p><b>Faible ou nul</b></p> <p>Le potentiel de géothermie s'élève à <b>8 GWh/an</b> (e.g. La consommation du chauffage et de la climatisation du secteur tertiaire représente 237 GWh). Ce potentiel apparaît donc négligeable au regard des consommations. Cependant, il existe un potentiel de géothermie alluviale de l'ordre de <b>230 GWh</b> qui serait à utiliser pour des nouveaux bâtiments.</p>	

A propos de la production d'énergies renouvelables sur le territoire, il produit chaque année 121 GWh. Elle permet de couvrir 11,8% des consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus. La filière qui représente la production la plus importante est la biomasse (bois énergie). Elle représente 76% de la production.

La production de chaleur renouvelable par le bois énergie représente 84 GWh/an. C'est essentiellement le chauffage domestique qui est à l'origine de cette consommation. On compte sur le territoire du Pays Midi Quercy 19 installations produisant de la chaleur issue de la biomasse, à hauteur de 9,4 GWh/an.



Le solaire photovoltaïque représente la seconde filière de production d'énergie renouvelable sur le territoire avec 23 GWh en 2015 et 30,45 GWh en 2017. La production est plus importante sur la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron avec 16,56 GWh, cela s'explique notamment par la présence d'un parc au sol de 9,80 MW. Quant aux autres communautés de communes, le nombre de GWh est quasiment le même : environ 7 GWh produits sur chacune d'entre elles. (6,71 GWh pour la CC QC et 7,18 GWh pour la CC QVA).

Le territoire compte 8 installations hydroélectriques permettant la production annuelle de 5 GWh/an.

Quant à l'éolien, aucune installation n'est présente sur le territoire du Midi Quercy actuellement.

### Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de ressources permettant le développement d'énergies renouvelables : solaire, forêt, biodéchets</li> <li>• PCAET mutualisé à l'échelle du Pays</li> <li>• Opérateur énergétique local : SCIC MQEC</li> <li>• Infrastructures : ferrées, gazoduc, routières</li> <li>• Développement des mobilités alternatives : expérimentation lignes de covoiturage, vélo-route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendance aux déplacements individuels motorisés</li> <li>• Offre de transports collectifs insuffisants et ne répondant pas aux besoins de tous</li> <li>• Précarité énergétique pour de nombreux logements</li> <li>• Recours aux énergies fossiles pour les systèmes de chauffages</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des réseaux ferrés et gares</li> <li>• Développement des mobilités durables</li> <li>• Développement de documents d'orientations et de projets : SCoT, PAT</li> <li>• Déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment le photovoltaïque</li> <li>• Exploitation de l'énergie biomasse pour le secteur résidentiel</li> <li>• Labellisation Pays d'art et d'histoire intègre dans ses objectifs de sensibilisation et de médiation la lutte contre le changement climatique</li> <li>• Le CPIE actif concernant les questions de sensibilisations</li> <li>• Développement d'ateliers de rencontres agroécologiques visant à limiter les intrants, la consommation énergétique et permettant une adaptation au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulnérabilité d'une partie de la population au changement climatique</li> <li>• Étalement urbain important entraînant une artificialisation des sols, terres agricoles et prairies</li> <li>• pression du développement du photovoltaïque sur les terres agricoles</li> <li>• Augmentation du coût de l'énergie devenant un frein à l'attractivité du territoire</li> <li>• Augmentation des prix du carburant et des distances domicile-travail</li> <li>• Conséquences du dérèglement climatique : raréfaction des ressources naturelles, sécheresse, diminution de la ressource en eau</li> <li>• agriculture fortement dépendante à la ressource en eau</li> </ul>

## 5. Biodiversité et ressources naturelles

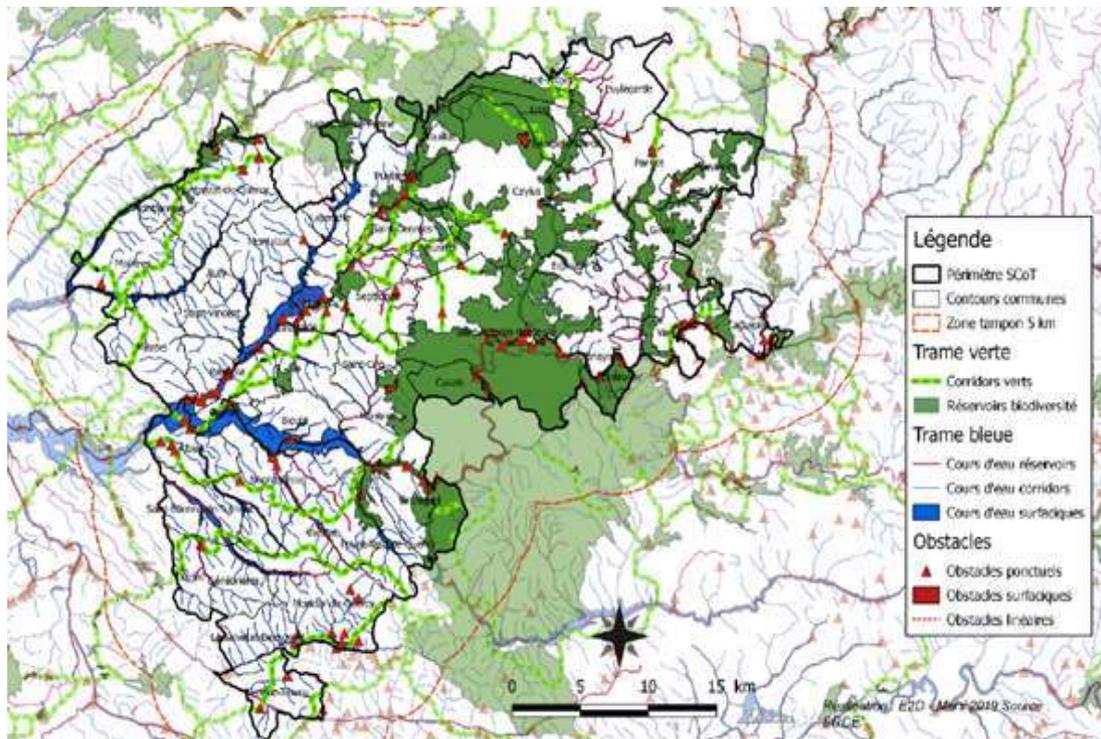
**Le patrimoine naturel du Midi-Quercy présente une richesse importante par la diversité des milieux naturels, des paysages, des reliefs, de la végétation et une biodiversité exceptionnelle dans certains secteurs, notamment à l'est du territoire.**

**L'enjeu majeur du territoire dans le domaine de protection des ressources et de la biodiversité est la gestion de son réseau hydrographique et plus généralement de la ressource en eau, essentielle à la préservation des milieux, espèces et de la vie de la**



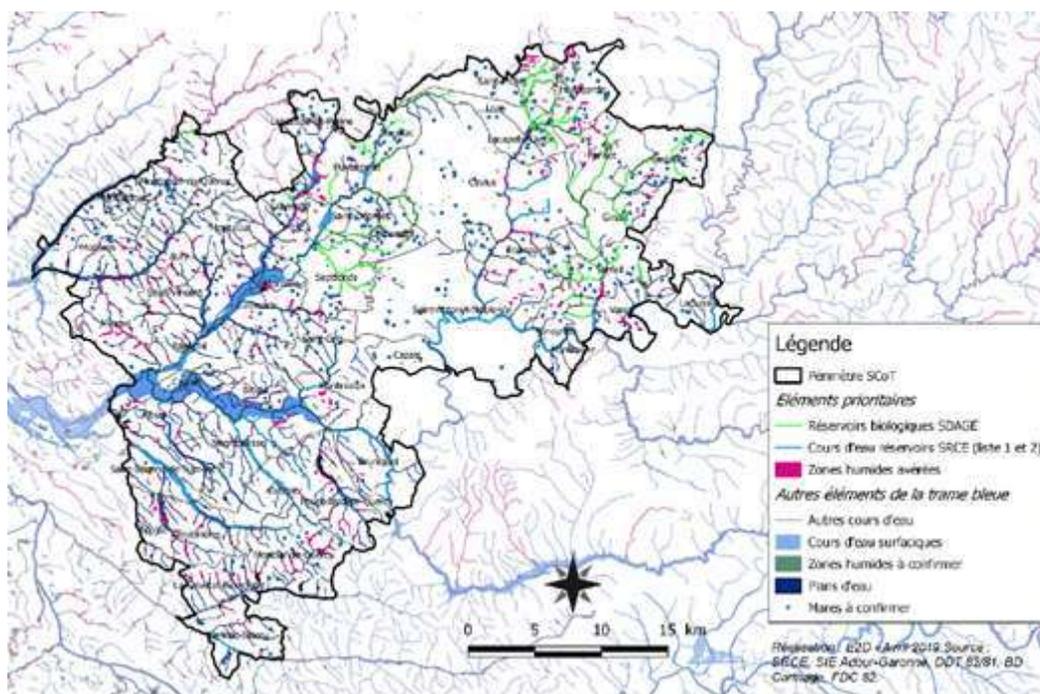
population (activités agricoles, récréatives, résidentielles et touristiques) ; la préservation des réservoirs écologiques, de continuités écologiques (et leur restauration quand il y a lieu), le maintien d'une diversité de milieux et de paysages.

### Éléments du Schéma régional de Cohérence écologique sur le territoire du Pays Midi-Quercy



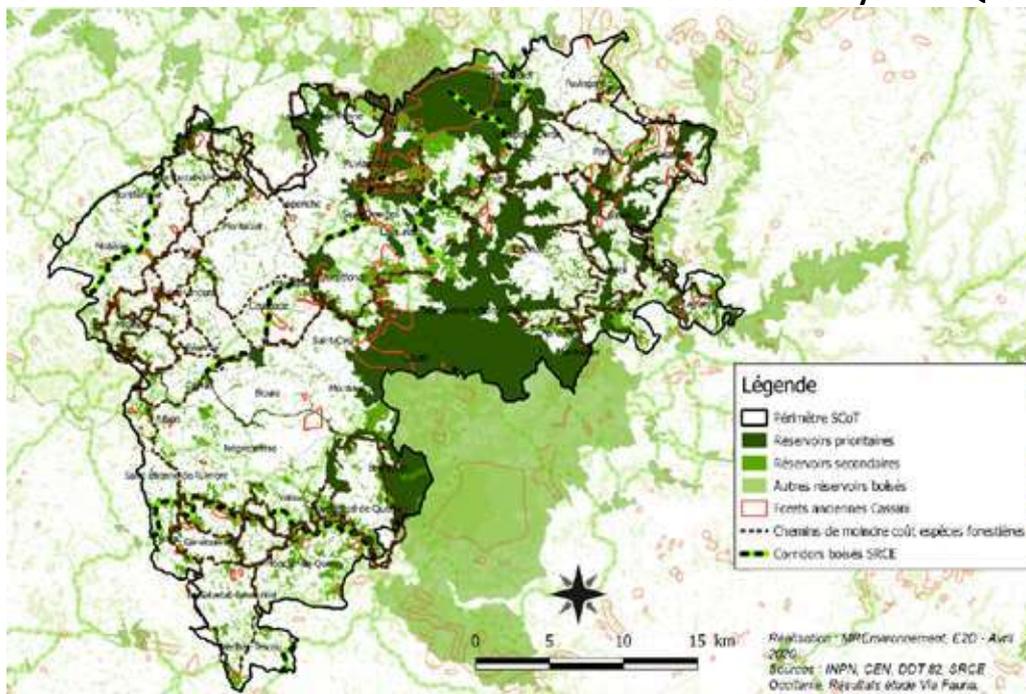
Source : SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Etat initial de l'Environnement, version provisoire - février 2020

### Éléments constituant la trame bleue sur le territoire du Pays Midi-Quercy



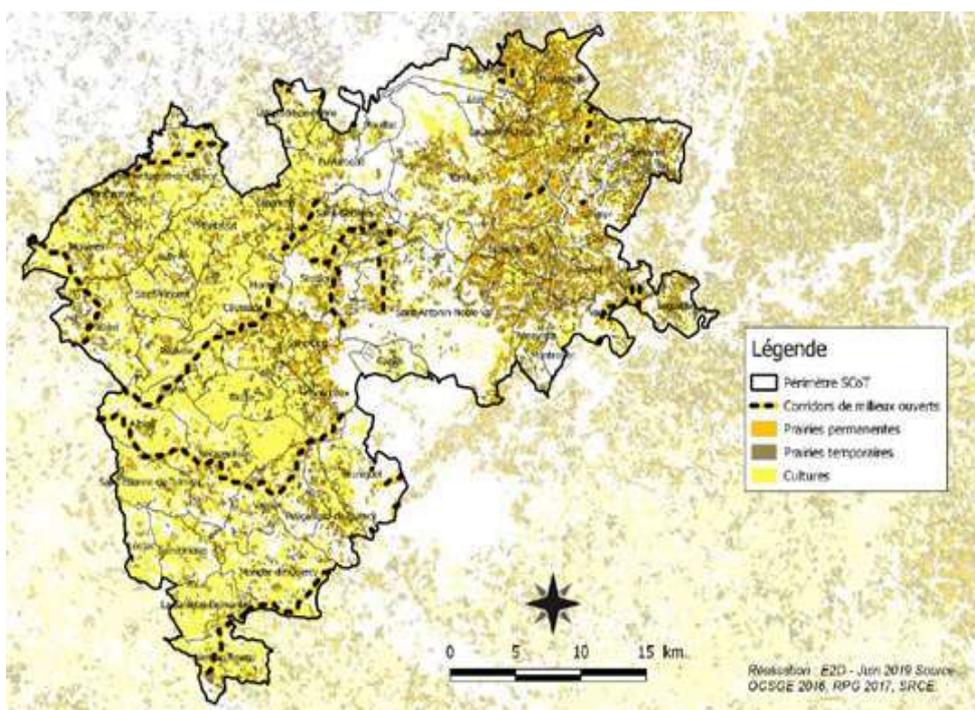
Source : SCoT du Pays Midi-Quercy en cours d'élaboration, Etat initial de l'Environnement, version provisoire - février 2020

### Eléments constituant la trame verte boisée sur le territoire du Pays Midi-Quercy

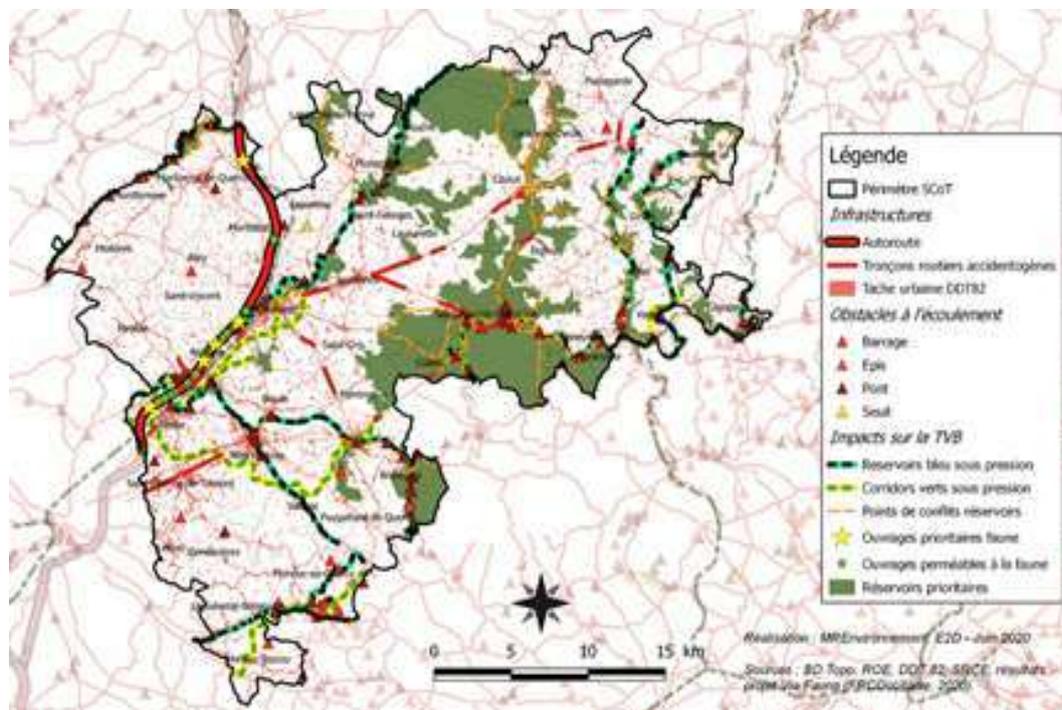


Source : MRE, données Etat initial de l'Environnement version provisoire, Comité de pilotage Via Fauna 25 juin 2020

### Eléments constituant la trame verte des milieux ouverts sur le territoire du Pays Midi-Quercy



## Synthèse des principaux obstacles aux continuités écologiques sur le territoire du Pays Midi-Quercy



Source : MRE, données Etat initial de l'Environnement version provisoire, Comité de pilotage Via Fauna 25 juin 2020

Le patrimoine naturel du Midi-Quercy présente une richesse importante par la diversité des milieux naturels, des paysages, des reliefs et de la végétation. Cette richesse s'explique notamment par la grande hétérogénéité de situations climatiques, géologiques et pédologiques du territoire (les différents sols et sous-sols) qui favorisent cette diversité de milieux naturels, de cultures et les boisements.

Le Pays Midi Quercy est la partie la plus boisée du département de Tarn-et-Garonne. Elle comptabilise un taux de boisement de 32% de surface inégalement répartie entre l'est et l'ouest du territoire, les boisements étant principalement concentrés à l'Est. Les déprises agricoles ont permis une forte progression de la surface des espaces boisés. Les espaces boisés sont essentiellement composés de boisements naturels de taillis de chênes pubescents, de châtaigniers et de peupliers. Une étude sur la biodiversité et la gestion forestière réalisée par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) entre 2012 et 2014 pour le Pays Midi-Quercy a permis de recenser plus de 675 espèces forestières ou à affinité forestière sur le territoire, dont 55 espèces de faune et 44 espèces végétales considérées comme « remarquables ». La cartographie de la richesse en espèces à affinité forestière par mailles montre que les zones de causses (Anglars, Caylus), les grandes vallées (Bonneterre, Seye, Blaye...) et la zone d'influence de la forêt de Grésigne sont particulièrement riches. Le territoire compte également des secteurs de forêts anciennes, qui peuvent abriter des cortèges floristiques ou espèces spécifiques liées à la continuité de l'état boisé dans le temps (comme le Muguet ou le Sceau de Salomon). D'autres espèces à fort enjeu dont des rapaces forestiers (Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté...), des chauves-souris (Murin de



Bechstein, le Petit rhinolophe...) ou des oiseaux (tel que le Pic mar) peuvent aussi y être rencontrés.

Le maillage parcellaire est caractérisé par le morcellement et la privatisation de la propriété foncière. Une charte forestière de territoire a été établie en 2011 afin de définir des enjeux et actions pouvant être menés au regard de la préservation de ces espaces sylvicoles et du développement d'une filière bois-énergie.

La richesse du patrimoine naturel du territoire se traduit également par la diversité de la flore et de la faune. Par exemple, sur ce territoire se trouvent à la fois des espèces à affinité méditerranéenne, des espèces à affinité atlantique et des espèces à affinité montagnarde.

L'eau est présente sur le territoire sous la forme de cours d'eau, de plans d'eau, de zones humides, de milieux karstiques... Le territoire est notamment traversé d'est en ouest par la rivière de l'Aveyron qui façonne le paysage, et par différentes vallées du Bassin versant de l'Aveyron. L'eau conditionne un grand nombre d'activités, d'usages et d'enjeux économiques et environnementaux : alimentation en eau potable, assainissement, agriculture, biodiversité, activités récréatives et touristiques, etc. Le territoire du Pays Midi-Quercy est particulièrement tributaire de cette ressource.

L'eau est une thématique majeure à prendre en compte, dans différents domaines : connaissance et protection des espaces, des milieux naturels, des continuités écologiques, diversité des usages, protection des zones de captages et approvisionnement en eau, traitement des eaux, mise en valeur de l'eau sous différentes formes, prévention du risque inondation... L'enjeu de l'irrigation et de l'accès à l'eau pour le secteur agricole est particulièrement fort sur les secteurs ouest du territoire, sur lequel repose la pérennité des cultures à haute valeur ajoutée.

Au niveau quantitatif, le bassin de l'Aveyron aval est classé par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 en déséquilibre important. 2 masses d'eau souterraines sont classées en zones à protéger pour le futur (Calcaires des Causses du Quercy bassin versant de l'Aveyron et bassin versant du Lot). Plusieurs Plans de Gestion des Etiages ont été établis mais ils sont à ce jour peu opérationnels. De fortes tensions demeurent sur la ressource (notamment liées aux prélèvements d'eau). Des échanges sont en cours depuis plusieurs années à l'échelle des bassins du Tarn et de l'Aveyron pour répondre aux différents enjeux.

Au niveau qualitatif, la majorité des eaux superficielles présentent un état écologique moyen. L'état chimique est bon. Les pressions significatives s'exerçant sur les masses d'eau sont dues, selon les cas, aux pollutions diffuses (azote, pesticides), aux rejets de stations d'épuration, aux ruissellements des terres perméables, à des dysfonctionnements de systèmes d'assainissement, à des altérations hydromorphologiques. Plusieurs programmes de gestion des cours d'eau, établis par des Communautés de communes dans un cadre partenarial, visent la reconquête de leur état écologique. Pour pérenniser la ressource, le partage et la gestion de l'eau doivent être améliorés à l'échelle des grands bassins versants.

Depuis 2018, sur le territoire Aveyron aval (de la confluence du Viaur à celle avec le Tarn) une réflexion a été engagée entre les 6 établissements publics de coopération intercommunale pour élaborer un Plan Pluriannuel de Gestion sur la rivière Aveyron aval et ses affluents, et mettre en place une gouvernance à l'échelle de ce bassin versant. Les études



engagées pour réaliser ces objectifs se poursuivent, avant une phase de mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion, envisagée vers 2022 - 2023 (délai prévisionnel).

Le patrimoine naturel du territoire, dont la richesse constitue un fort atout territorial, fait l'objet d'inventaires, de protections et de mise en valeur. Le territoire comprend ainsi : 13 sites inscrits et classés au titre du patrimoine naturel - 5 sites Natura 2000 - 3 Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) - 1 Réserve Naturelle Nationale d'intérêt géologique en bordure du territoire - 30 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et 6 ZNIEFF de type II - 10 Espaces Naturels Sensibles (ENS) - 20 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Dans le cadre du SCoT en cours d'élaboration, une trame verte et bleue a été définie (version provisoire à ce jour) afin de préserver et de mettre en valeur les espaces naturels, les continuités écologiques et la biodiversité. Cette trame est constituée de réservoirs de biodiversité (secteurs d'habitats favorables à un groupe d'espèces donné) et de corridors écologiques assurant la connexion entre ces réservoirs. La trame bleue comprend l'ensemble des milieux aquatiques et humides du territoire : cours d'eau permanents ou non, espaces de mobilité des cours d'eau, plans d'eau, zones humides. La trame verte comprend l'ensemble des éléments boisés et des milieux ouverts et semi-ouverts du territoire : bois / forêts, réseau bocager, prairies, landes...).

Cette trame prend en compte la trame verte et bleue déjà définie à l'échelle régionale dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ainsi que les espaces naturels remarquables définis par les lois relatives au Grenelle de l'environnement.

Des obstacles et pressions au bon fonctionnement de la trame verte et bleue ont été identifiés et cartographiés. L'urbanisation et le développement des infrastructures (transports, ouvrages hydrauliques...) constituent les principaux obstacles aux déplacements des espèces. La pression d'urbanisation, forte dans l'ouest du territoire, constitue également une pression qui va s'accroître dans les années à venir avec l'accroissement de la population. L'étalement urbain peut notamment entraîner des ruptures de continuités écologiques ou aggraver des points de blocages existants, notamment dans le cas d'urbanisation linéaire le long d'axes routiers.

Parmi les enjeux qui ont été identifiés à l'échelle régionale de la trame verte et bleue régionale dans ce territoire figurent notamment la conservation des réservoirs de biodiversité (milieux boisés de plaine, milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, milieux humides et des cours d'eau) ; le besoin de préserver des zones et des continuités latérales des cours d'eau (milieux humides et cours d'eau) ; la nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau ; le maintien de continuités écologiques au sein des Causses ; et le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations. Le territoire a bénéficié de connaissances nouvelles sur le déplacement de la faune car il est un territoire pilote du projet Via Fauna porté par la Fédération des chasseurs Occitanie en concertation avec un ensemble de partenaires. Ce projet comporte aussi une phase opérationnelle, portée au niveau local par la Fédération des chasseurs 82. Une opération innovante est en cours en 2021 en Midi-Quercy pour rétablir une continuité écologique pour la faune sous l'autoroute A20, en Quercy Caussadais, cette opération est soutenue par France Relance.

Concernant les risques naturels, le risque inondation est présent sur l'ensemble du territoire (la plupart des communes concernées sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondation - PPRI), le risque mouvements de terrain faible à moyen est présent à l'Ouest et à



l'Est, le risque feu de forêt est identifié avec un aléa faible à moyen (aléa moyen sur les secteurs de Bruniquel, Cazals, Saint Antonin-Noble-Val, Loze et Mouillac). Le territoire est globalement peu exposé aux risques technologiques.

### Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des territoires et des paysages</li> <li>• Ressources naturelles préservées</li> <li>• Patrimoine naturel et biodiversité riche (faune, flore) dont l'intérêt est reconnu et plutôt bien préservé, notamment à l'Est</li> <li>• Présence d'éléments remarquables du patrimoine naturel et paysager (sites classés, sites inscrits, sites Natura 2000, espaces naturels remarquables, ZNIEFF...)</li> <li>• Nombreux boisements notamment à l'Est, dont présence de boisements anciens</li> <li>• Forte présence de la ressource en eau (dont nombreux cours d'eau), en bon état chimique</li> <li>• Plans Pluriannuels de Gestion élaborés ; 5 schémas directeurs</li> <li>• Présence de documents d'urbanisme permettant une connaissance et une protection du patrimoine naturel</li> <li>• Actions permettant la favorisation de la connaissance des espèces et de leur préservation</li> <li>• Actions réalisées depuis plusieurs années et en cours en faveur d'un tourisme durable</li> <li>• Présence d'un tissu associatif environnemental : CPIE, antenne du Conservatoire botanique national...</li> <li>• Outils de prévention et de gestion des risques inondation (2 PPRI, PPRn)</li> <li>• Inventaires naturalistes : inventaire départemental des zones humides (82), inventaire des mares par le CPIE Quercy Garonne et (antérieurement) par la Fédération des chasseurs, inventaire écologique en cours dans le secteur Plaine de l'Aveyron par le Conservatoire botanique national...</li> <li>• Territoire d'expérimentation sur l'évolution des pratiques agricoles : AAP Carrasso</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equilibre environnemental fragile</li> <li>• Déséquilibre quantitatif de la ressource en eau, pénurie ponctuelle en période de sécheresse, fortes tensions sur la ressource notamment liées aux prélèvements notamment liés à l'irrigation (84% des prélèvements en eau du territoire Pays Midi Quercy)</li> <li>• Pas de débits réservés sur les petites retenues et plus de 50% du bassin versant intercepté par les petits barrages</li> <li>• Zones de captages en eau fragiles</li> <li>• Vétusté des réseaux Assainissement Eau Potable et faible renouvellement des réseaux AEP (1% du réseau renouvelé /an)</li> <li>• Aucun schéma directeur d'assainissement élaboré sur le territoire du SCoT</li> <li>• Zonages de protection de la biodiversité concentrés à l'Est et pressions à l'Ouest exercées sur les masses d'eau : pollutions diffuses, rejets de stations d'épuration, ruissellement de terres perméables, dysfonctionnements de systèmes d'assainissement, altérations hydromorphologiques</li> <li>• Obstacles et pressions identifiées au bon fonctionnement de la trame verte et bleue</li> <li>• Espace forestier morcelé et sous-exploité</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• SCoT en cours d'élaboration à l'échelle du Pays incluant état initial de l'environnement, cartographie trame verte et bleue, objectifs et orientations pour la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aggravation du déséquilibre quantitatif de la ressource en eau et de la pression sur la ressource (dont eau potable) : risque de conflits d'usages, impacts sur les milieux</li> <li>• Détérioration de la qualité de l'eau (état</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion de 6 EPCI pour élaborer un Plan Pluriannuel de Gestion sur la rivière Aveyron aval et ses affluents et mettre en place une gouvernance à l'échelle de ce Bassin versant</li> <li>• Mise à jour des schémas directeurs (ex en CC QVA)</li> <li>• Schémas d'aménagement sur les périmètres rapprochés et éloignés</li> <li>• Schéma régional des carrières en cours d'élaboration</li> <li>• Qualité paysagère et patrimoniale propice au développement de nouvelles activités</li> <li>• Labellisation Pays d'art et d'histoire intègre dans ses objectifs la préservation des paysages et ressources naturelles</li> <li>• Projet Via fauna (phase 1) : une connaissance nouvelle sur les déplacements de la faune sur le territoire par la Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie :</li> <li>• Projet Via fauna (phase 2) : projet de mise en transparence écologique d'un ouvrage sous l'A20 afin de favoriser les déplacements de la faune</li> </ul>	<p>écologique), des continuités des cours d'eau (longitudinales, latérales), insuffisante des berges, de la ripisylve, de zones humides (ou leur altération)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de pollutions important sur la ressource en eau par altération des zones karstiques ou par abandon de captage</li> <li>• Non préservation de prairies, pelouse et milieux rupestres</li> <li>• Morcellement de la trame verte et bleue, ruptures de continuités écologiques dans certains secteurs (ouest et sur les Causses)</li> <li>• Disparition progressive de la trame bocagère (ex. coteaux Bas Quercy, plaines et terrasses Aveyron) ou son altération</li> <li>• Evolution non maîtrisée des paysages, de l'architecture et formes urbaines</li> <li>• Fermeture des paysages, enrichissement progressif d'espaces cultivés (ex. causses et pentes de Caylus, fond de vallées, pentes des Gorges de l'Aveyron et vallée de la Vère)</li> </ul>
---	--

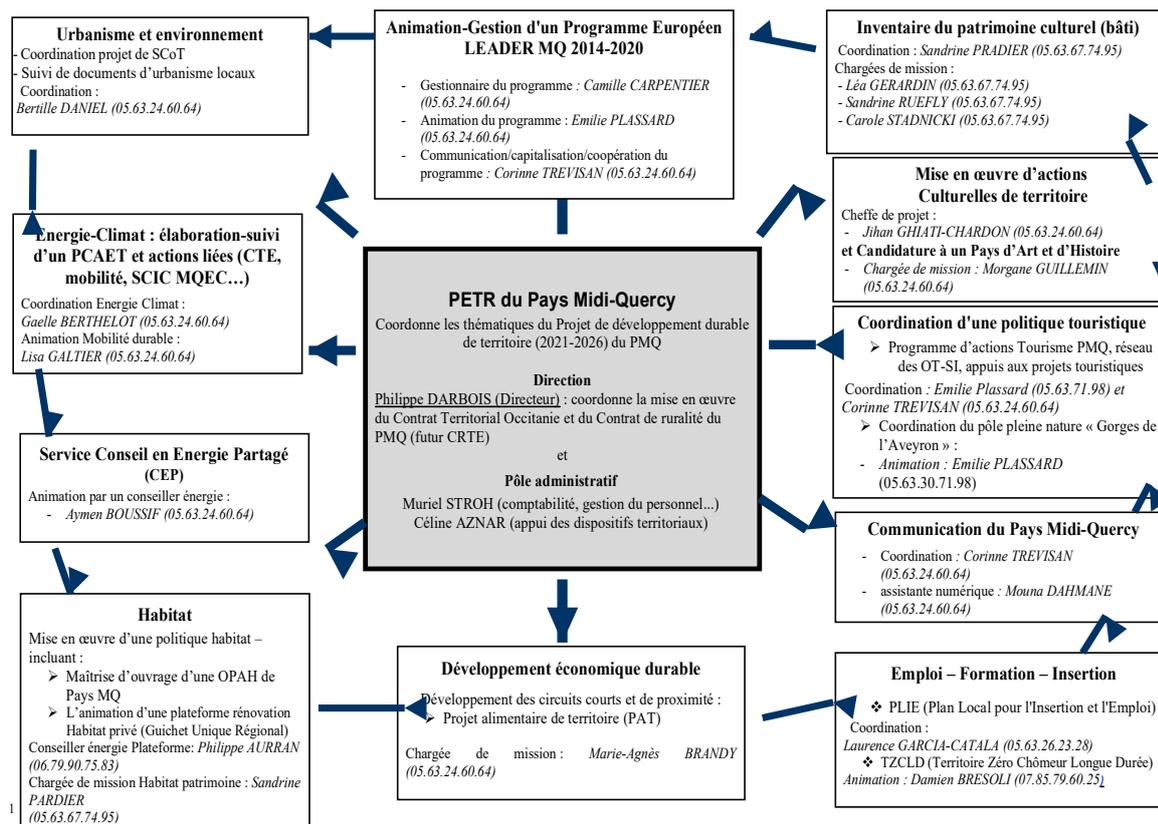
## ➔ Gouvernance et participation

**Le Pays s'est engagé depuis l'origine dans le pilotage et la mise en œuvre concertée de nombreux programmes dont l'efficacité est démontrée par les diverses évaluations réalisées. Les enjeux du territoire sont aujourd'hui de conforter la mutualisation/coopération entre les PETR/intercommunalités /communes dans un contexte financier tendu, mais aussi d'atteindre la maturité vis-à-vis de la concertation citoyenne en clarifiant ses attentes et en se dotant de moyens spécifiques.**



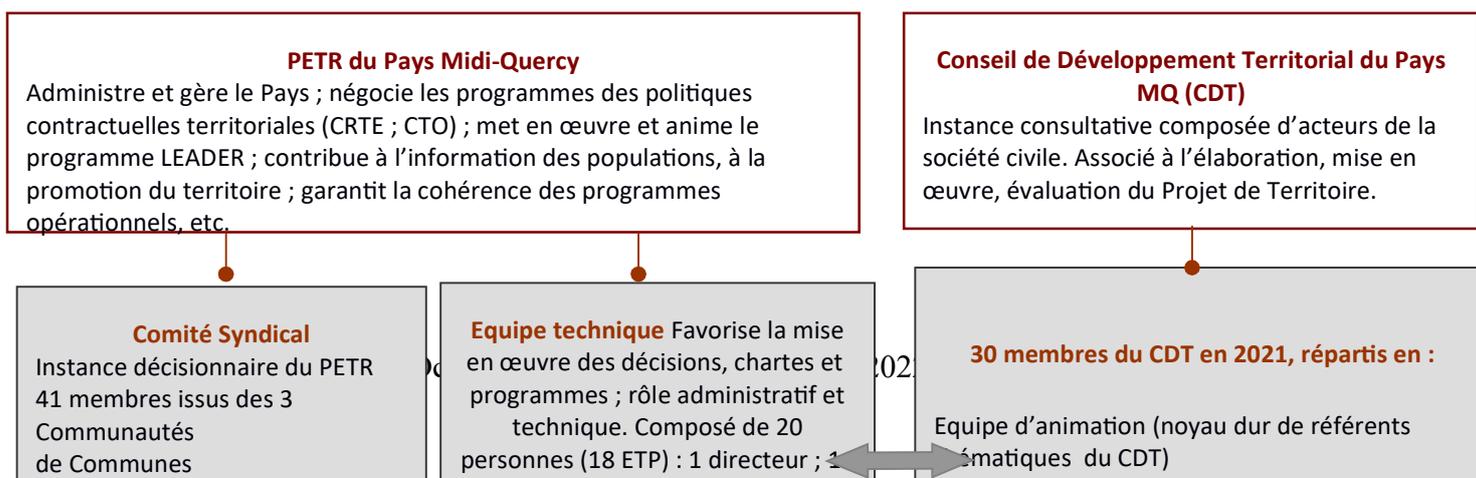
## Organigramme thématique du PETR du Pays Midi-Quercy – 09/2021

Le Pays Midi-Quercy, un acteur du développement durable (environnement-social-économie)



La gouvernance du Pays Midi Quercy est composée de :

- Un président ainsi qu'un bureau composé de membres représentant les trois intercommunalités ;
  - Un comité syndical représente l'organe délibérant des projets du Pays. Il compte 41 sièges répartis proportionnellement au poids démographique des intercommunalités. Il assure l'administration générale du Pays (vote du budget, approbation du Compte administratif...)
  - L'ensemble des 49 maires des communes du Pays. Ils sont consultés lors de la création, modification, renouvellement du projet de territoire ainsi que lors d'un bilan annuel. Ils peuvent également être consultés à des étapes de clés de différents projets ;
  - Une équipe technique structurante marquée par la pluridisciplinarité des actions et compétences techniques ;
- ➔ Les instances de pilotage et de consultation sont présentées dans le schéma suivant (gouvernance locale) :



**La participation des citoyens** dans les prises de décisions se caractérise par la présence du conseil de développement territorial. Il réunit des représentants de la société aux échelles économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques, associatives du territoire. Ce conseil de développement a été mis en place depuis la création du Pays Midi Quercy et est consulté sur les principaux projets du territoire. Il représente l'engagement du Pays dans une démarche de démocratie participative. Il vient d'être renouvelé en 2020/2021 intégrant ainsi une 30 aine de personnes, dont une 20 aine nouvellement venue.

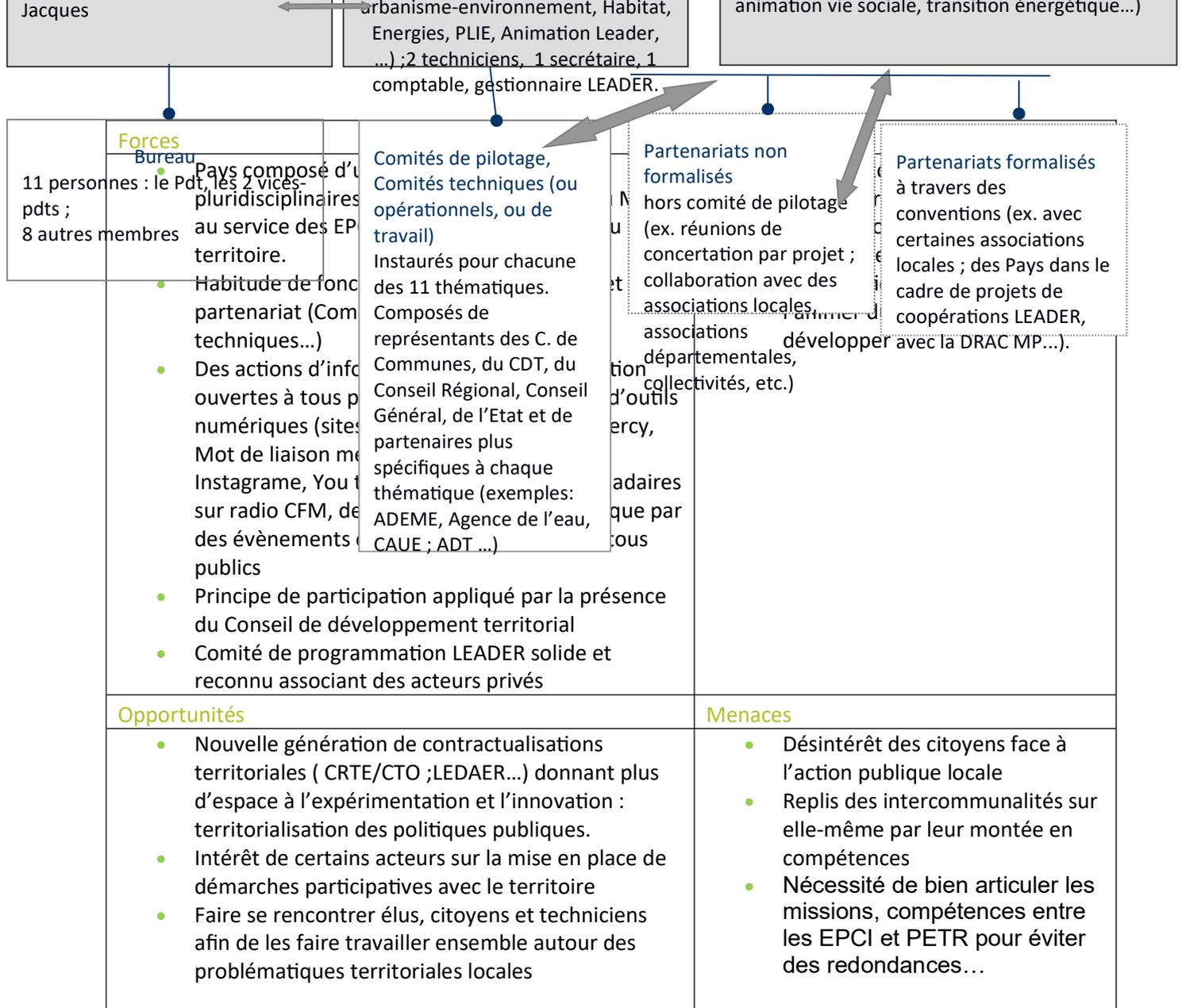
Le Pays Midi-Quercy œuvre également à communiquer sur ses actions avec ses habitants à travers des sites internet existants, Mot de Liaison électronique, animation numérique, guides, réunions ouvertes à tous publics sur certains projets...

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Midi-Quercy, en cours d'élaboration, est conçu avec la participation d'un ensemble d'acteurs du territoire et dans le cadre d'une concertation. Les modalités de concertation qui associent, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de SCoT du Pays Midi-Quercy, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, ont été définies par délibération en mai 2016. Cette délibération (qui prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Midi-Quercy, définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation) est consultable par l'intermédiaire du site internet du Pays Midi-Quercy et au siège du PETR du Pays Midi-Quercy.

D'autres thématiques coordonnées ou animées par le PMQ font l'objet de nombreuses initiatives pour prendre en compte l'avis des habitants, des usagers durant l'élaboration des schémas, diagnostics thématiques...(ex : consultation directes de la population en cours sur la création de lignes de covoiturage ; enquête sur les mode de consommation locale dans le cadre du PAT, élaboration du PCAET ...).

### **Les forces, faiblesses, opportunités, menaces :**





## Mots clés liés aux 5 finalités du développement durable

### 1. Cohésion sociale et territoriale

***\*Mots clés déclinant la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » dans l'action territoriale:***

- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous
- Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé
- Logement et politique foncière
- Accès égal à la justice
- Urbanisme et cadre de vie
- Accès égal au territoire et aux services urbains
- Rénovation urbaine et revitalisation rurale
- Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques)
- Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale
- Participation de tous aux décisions collectives
- Solidarité intercommunale - Coopération décentralisée



## 2. Besoin et épanouissement des habitants

### **\*Mots clés déclinant la finalité « Épanouissement de tous les êtres humains » dans l'action territoriale:**

*Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain*

- *Éducation et formation tout au long de la vie*
- *Lutte contre la pauvreté - Lutte contre toute forme d'exclusion*
- *Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies...) - Accès de chacun à une éducation de qualité.*
- *Parité et égalité professionnelle*
- *Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité*
- *Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics*
- *Gouvernance et démocratie participative*
- *Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité*
- *Participation des habitants et des usagers*

## 3. Développement responsable

### **\*Mots clés déclinant la finalité « Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » dans l'action territoriale:**

- *Coopération inter territoriale en matière de développement économique*
- *Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits*
- *Actions favorisant le recours à l'emploi local*
- *Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle*
- *Promotion de l'économie solidaire*
- *Diversification des producteurs et des activités*
- *Adoption de systèmes de management environnemental*
- *Réduction des déchets à la source - Recours aux écolabels et à la certification environnementale*
- *Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations*
- *Écoresponsabilité des services publics*
- *Développement d'une politique d'achats responsables*
- *Adéquation entre ressources humaines locales et activités*
- *Fiscalité - Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...)*
- *Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises*
- *Protection des ressources naturelles*
- *Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage*

## 4. Lutte contre le changement climatique

### **\*Mots clés déclinant la finalité « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère » dans l'action territoriale:**

*Plan climat énergie territorial: Maîtrise des consommations et de la demande en énergie - Promotion des énergies renouvelables*

- *Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures*
- *Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile.*
- *Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre*



- *Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme, l'agriculture et la construction*
- *Encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre*
- *Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.) - Évaluation*

## **5. Biodiversité et ressources naturelles**

### **\*Mots clés déclinant la finalité « Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources » dans l'action territoriale:**

- Protection de la diversité génétique
- Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages
- Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées
- Gestion rationnelle des ressources naturelles
- Approche multifonctionnelle des territoires ruraux
- Méthodes agronomiques et systèmes de production durables
- Accès pour tous à un environnement de qualité.

